

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 04

SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

- CAHIER EXPLICATIF.....SECTION 1
- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....SECTION 2
- RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS.....SECTION 3
 - 3.1 OPPOSITION OFFICIELLE
 - 3.2 DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

SECTION 1

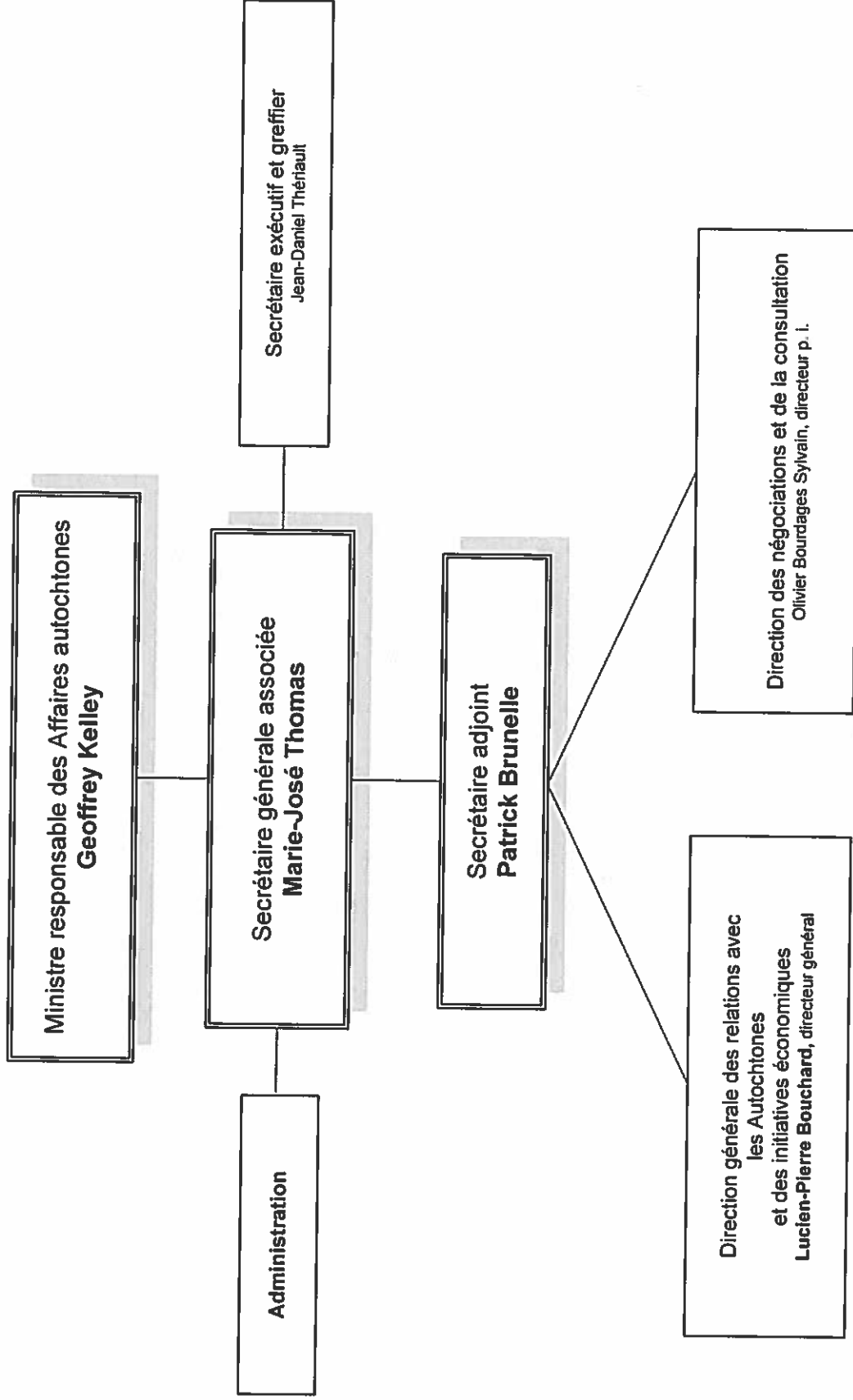
CAHIER EXPLICATIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

CAHIER EXPLICATIF

Organigramme	(Annexe 1)
Mandat du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)	(Annexe 2)
Sommaire des crédits par supercatégorie : Cabinet	(Annexe 3)
Sommaire des crédits par supercatégorie : SAA	(Annexe 4)
Répartition des effectifs par secteur de l'unité administrative pour 2016-2017 : SAA	(Annexe 5)

Organigramme



ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

PR. 04 ÉL.02

Identification	Numéro	Titre
Programme	04	Affaires autochtones
Élément	02	Secrétariat aux affaires autochtones
Responsable	Madame Marie-José Thomas	

MANDAT

Deux décrets du gouvernement, pris respectivement le 18 janvier 1978 et le 14 janvier 1987, régissent les activités du Secrétariat aux affaires autochtones (décrets n^{os} 154-78 et 17-87).

En vertu de ces décrets, le mandat du Secrétariat aux affaires autochtones consiste à :

- élaborer, en concertation avec les intéressés, des politiques gouvernementales en milieu amérindien et inuit;
- coordonner et s'assurer de la cohérence des activités des ministères et organismes gouvernementaux en milieu amérindien et inuit;
- fournir une information générale aux Autochtones et l'information sur les politiques gouvernementales en matière autochtone au public en général;
- négocier des ententes globales en collaboration avec les ministères concernés, conseiller les ministères dans la négociation des ententes sectorielles et veiller à la mise en œuvre des ententes conclues.

Par ailleurs, la section III.2 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30) et le décret n^o 385-2014 du 24 avril 2014 précisent les responsabilités du ministre responsable des Affaires autochtones.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE

PROGRAMME : 04 - Affaires autochtones

ÉLÉMENT: 01 - Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones

RESPONSABLE : Geoffrey Kelley

Supercatégorie	Crédits 2016-2017 <i>(en milliers de \$)</i>	Crédits 2015-2016 <i>(en milliers de \$)</i>	Variation	
			<i>(en milliers de \$)</i>	<i>(en %)</i>
Budget de dépenses				
Rémunération	580,0	580,0	0,0	0,0%
Fonctionnement	263,6	263,6	0,0	0,0%
Transfert	54,5	54,5	0,0	0,0%
TOTAL	898,1	898,1	0,0	0,0%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE

PROGRAMME : 04 - Affaires autochtones
ÉLÉMENT: 02 - Secrétariat aux affaires autochtones
RESPONSABLE : Marie-José Thomas

Supercatégorie	Crédits 2016-2017 <i>(en milliers de \$)</i>	Crédits 2015-2016 <i>(en milliers de \$)</i>	Variation	
			<i>(en milliers de \$)</i>	<i>(en %)</i>
Budget de dépenses				
Rémunération	3 243,2	3 195,3	47,9	1,5%
Fonctionnement	2 456,4	2 456,4	0,0	0,0%
Transfert	257 990,4	245 200,9	12 789,5	5,2%
Créances douteuses et autres	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0%
TOTAL	264 690,0	251 852,6	12 837,4	5,1%

Analyse des variations

L'augmentation de 12,8 M\$ du budget 2015-2016 par rapport au budget 2016-2017 est principalement liée aux indexations des ententes nordiques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

PR. 04 ÉL. 02

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE POUR 2016-2017

SECTEUR DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE	Adm. d'État Cadres supérieurs	Cadres intermédiaires	Professionnels	Techniciens, employés de bureau	Agents de la paix	Ouvriers	TOTAL 2016-2017	Comparatif 2015-2016
Bureau de la secrétaire générale associée	2		4	5			11	11
Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	1		16	4			21	22
Direction des négociations et de la consultation	1		8	1			10	10
TOTAL	4		28	10			42	43

SECTION 2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Liste des voyages hors Québec pour chacune des années financières 2015-2016 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - o les détails de ces ententes;
 - o les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimés;
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2015-2016 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :

Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016, et les prévisions pour 2016-2017;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie ;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016- 2017;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par le ou les cabinets ministériels en 2015-2016, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils etc.), fournir pour 2015-2016 :

- a) liste de toutes les ressources oeuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date du début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois) de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) Le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent; vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail;
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

16.

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et en 2015-2016 incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et 2017-2018 et les indemnités de retraites qui seront versées;
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2015-2016 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics fournir le détail et la ventilation des coûts pour 2015-2016, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2015-2016, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2015-2016;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2014-2015 et 2015-2016;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

20. Liste des sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2016-2017.

23. Pour chaque ministère et organismes publics (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2015-2016, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2016-2017;
- c) par catégorie d'âge.

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics 2015-2016, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégorie.

26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

<p>28. Nominations, pour 2015-2016, de mandataire, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.
<p>29. Pour 2015-2016, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.</p>
<p>30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2014-2015 et 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; c) le nombre total de demandes reçues; d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus); e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.
<p>31. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le coût (déplacements, etc.); b) le nombre de ressources affectées; c) le nombre de rencontres; d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre; e) l'objet; f) les dates.
<p>32. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.</p>
<p>33. La liste des ententes et leur nature, signées en 2015-2016 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la <i>Loi sur le ministère du Conseil exécutif</i> ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.</p>
<p>34. Le détail des crédits périmés et reportés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.</p>
<p>35. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2016-2017.</p>
<p>36. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2015-2016 et les prévisions 2016-2017.</p>

<p>37. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 et 2017-2018, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.</p>
<p>38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.</p>
<p>39. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.</p>
<p>40. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comité conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2015-2016 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.</p>
<p>41. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
<p>42. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels ? Pour chaque personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.
<p>43. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.</p>
<p>44. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.</p>
<p>45. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2015-2016 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2016-2017. Pour chacun de ces programmes existants en 2015-2016, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.</p>
<p>46. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.</p>
<p>47. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.</p>
<p>48. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.</p>

49. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.
50. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.
51. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.
52. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.
53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.
54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.
<p>55. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i>.</p> <p><u>Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir :</u></p> <p><u>Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e); c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats. <p><u>Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.</u></p>
<p>56. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions 2016-2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques; d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

57.

- a) pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale;
- b) pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

59. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2% de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2016-2017.

60. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2015-2016 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

61. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 et 2015-2016 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

62. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du Conseil des ministres, pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2015-2016 :

- a) les endroits et dates du départ et du retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec la ventilation par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, et autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

Liste des sommes dépensées pour les voyages hors Québec du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016

VOYAGE (but, endroit et date)	COÛT \$	PARTICIPANTS
<u>Yellowknife, T.N-O. – 10 au 14 mai 2015</u> Rencontre « provinciale-territoriale » des ministres responsables des Affaires autochtones et des organisations nationales autochtones.	4 970	Geoffrey Kelley – ministre responsable Annie St-Onge – attachée politique Marie-Hélène Tremblay – conseillère
<u>Whitehorse – Yukon – 9 au 12 juin 2015</u> Rencontre d'un groupe composé de représentants des gouvernements canadiens, provinciaux et territoriaux pour échanger de l'information sur les enjeux relatifs à la consultation des communautés autochtones.	1 750	Olivier Bourdages Sylvain – conseiller
<u>Happy Valley – Goose Bay – St-John's (Terre-Neuve – Labrador) 13 au 16 juillet 2015</u> Réunion annuelle des premiers ministres et des dirigeants des organismes autochtones nationaux	3 235	Geoffrey Kelley – ministre responsable Marie-Hélène Tremblay – conseillère
<u>Ottawa – Ontario – 15 décembre 2015</u> Présentation du rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation	219	Geoffrey Kelley – ministre responsable Annie St-Onge – attachée politique Chantal Gauvin – attachée de presse
<u>Winnipeg – Manitoba – 6 au 8 janvier 2016</u> Sommet des praticiens de la Justice sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées	1 235	Marc Foisy – conseiller
<u>Winnipeg – Manitoba 24 au 27 février 2016</u> Rencontre Table ronde nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées	3 485	Geoffrey Kelley – ministre responsable Chantal Gauvin – attachée de presse Marie-Hélène Tremblay – conseillère

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 18)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2015-2016 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Liste des sommes dépensées pour les voyages en avion du 1 ^{er} avril 2015 au 29 février 2016		
Date	Lieu	Coût \$
2015-06-22 au 2015-06-23	Québec – Carleton-sur-Mer, Bonaventure – Québec	898
2015-08-12 au 2015-08-12	Québec – Baie-Comeau – Sept-Îles – Québec	3 028
2015-08-14	Sept-Îles – Québec – Montréal	361
2015-09-23 au 2015-09-24	Québec – Kuujuaq – Montréal	3 055
2015-07-19 au 2015-07-21	Montréal – Ivujivik – Montréal	9 648
2015-11-03 au 2015-11-04	Québec – Montréal – Québec	623
2015-10-13 au 2015-10-15	Montréal – Chibougamau – Némiscau – Kuujuarapik – Kuujuaq – Kangiqsualujuaq – Chibougamau – Gatineau – Montréal	5 455
2015-10-25	Montréal – Val d'Or – Montréal	2 159

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016, et les prévisions pour 2016-2017;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Liste des dépenses en publicité et des articles promotionnels	Sommes dépensées en 2015-2016 (\$)
Presse écrite	
Fournisseur : Maghreb Canada Express But : Annonce publicitaire à l'occasion de la fête Aïd el Fitr (fin du Ramadan)	46,67
Fournisseur : Semainier Paroissial But : Annonce publicitaire Paroisse de Ste-Anne-de-Bellevue et Saint-Joachim	1 120,00
Fournisseur : The Senior Times But : Publicité du ministre (5 parutions)	750,00
Fournisseur : Les aînés en action du Québec But : Publicité du ministre – Journée nationale des aînés	217,44
Fournisseur : Journal Innuvelle But : Message du ministre – Journée nationale des Autochtones (juin 2015)	681,00
Fournisseur : Journal Suburban But : Message du ministre – Fête nationale	125,00
Fournisseur : Journal Suburban But : Message du ministre – vœux à la communauté juive	125,00
Fournisseur : Médias trois canons But : Publicité du ministre (6 parutions)	28,70
Fournisseur : Publications Anchor-Harper inc. But : Message du ministre dans le Répertoire des membres 2016 – Agenda de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal	243,75
Fournisseur : Québec Community Groups Network But : Message du ministre – 2015 Goldbloom Award	217,44
Fournisseur : Québec Community Newspapers Association [QCNA] But : Annonce publicitaire dans le programme du Gala annuel	500,00
Fournisseur : The Voice of Community Publisher Co. But : Message du ministre	85,00
Fournisseur : The Voice of Community Publisher Co. But : Message du ministre – Vœux pour un joyeux Rosh Hashanah	95,00
Fournisseur : Centre des services partagés du Québec But : Publicité du SAA dans le répertoire des affaires et des communautés autochtones	1 895,29
Fournisseur : Journal Innuvelle But : Message du ministre pour les vœux de Noël et du Nouvel An	415,00
Fournisseur : SOCAM But : Message de souhaits pour la journée nationale des autochtones pour les communautés Atikamekw et Innu	1 973,00
Publicité radio	
Fournisseur : SOCAM But : Publicité (radio) diffusée sur le réseau SOCAM en Atikamekw et Innu - Vœux de Noël et de la nouvelle année du ministre	1 049,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016, et les prévisions pour 2016-2017;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
-

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements ventilée par type d'événement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilée par type d'événement.

Réponse : Aucune

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Réponse : Aucune.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

Réponse : Aucune.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme excluant le cabinet ministériel en 2015-2016 en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par le ou les cabinets ministériels en 2015-2016 en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

NOM	OBJET	MONTANT (\$)
Damien Côté	Accompagner le groupe de travail Premières Nations qui a comme mandat général de renforcer une culture de partenariat par la mise en place de projets de développement entre les Innus et les acteurs régionaux	24 000

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant : Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Réponse : Aucune.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

Réponses aux demandes de renseignements généraux

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Réponse : Aucune.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2015-2016 en indiquant pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veillez vous référer à la réponse de la question 7.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils etc.), fournir pour 2015-2016 :

- a) liste de toutes les ressources oeuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date du début de son contrat;
- g) la date prévue en fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. www.seao.ca ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet (incluant les sous-traitants), les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la *Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*.

Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

DÉPENSES	COÛTS \$
Photocopie	12 162
Mobilier de bureau et ameublement	2 081
Distributeur d'eau de source	971
Frais de transport	102 894
Frais d'hébergement et de repas	33 891
Frais d'alcool et de fêtes	0
Participation à des congrès, des colloques et à toute session de type perfectionnement ou ressourcement au Québec	5 052
Participation à des congrès, des colloques et à toute session de type perfectionnement ou ressourcement à l'extérieur du Québec	0

Veillez référer à la réponse de la question 18 en ce qui concerne la décoration et l'embellissement

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois) de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires, (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) le nom des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

Téléphones cellulaires	BlackBerry/iPhone	Coûts d'acquisition	Coût d'utilisation et coût des contrats
0	33	1 335 \$	25 512 \$
Ordinateurs portables /Tablettes électroniques (IPAD ou autres)			
Nombre		Coûts d'acquisition	
24		0 \$	

Fournisseurs : Centre des services partagés du Québec (CSPQ) (contrats téléphoniques) Bell (B-Tel), Discover communications (achats).

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - Le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

RÉPONSES :

Voir documents joints

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017, (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
 b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;

CORPS D'EMPLOI	PERSONNEL MASCULIN	PERSONNEL FÉMININ	MOINS DE 35 ANS	35 ANS ET PLUS	PERSONNES HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	MEMBRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ADMINISTRATEURS D'ÉTAT	1	1		2				
CADRES	1			1				
PROFESSIONNELS	15	11	6	20		2	2	2
FONCTIONNAIRES	1	7		8			1	1
OUVRIERS								
TOTAL	18	19	6	31	0	2	3	3
% par rapport à l'effectif occupé (37)	48,6%	51,4%	16,2%	83,8%	0,0%	5,4%	8,1%	8,1%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017, (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

- c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- e) le nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

	NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL JRS				NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL JRS				NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES					
	CADRES		FONC		CADRES		FONC		PAYÉES HRES		COMPENSEES HRES		TOTAL HRES	
	PROF	FONC	PROF	FONC	PROF	FONC	PROF	FONC	PROF	FONC	PROF	FONC	PROF	FONC
AVRIL	-	9,5	7,0	31,0	78,2	-	-	9,75	-	117,25	16,25	127,00	16,25	16,25
MAI	-	19,0	7,0	26,7	75,3	-	-	7,00	-	141,00	-	148,00	-	-
JUIN	-	48,5	14,5	25,0	75,4	-	-	10,50	-	232,25	-	242,75	-	-
JUILLET	31,0	108,5	37,5	49,1	74,8	-	-	-	-	104,50	5,25	104,50	5,25	5,25
AOÛT	5,0	180,0	47,0	59,5	68,4	-	-	-	-	48,25	-	48,25	-	-
SEPTEMBRE	-	24,5	16,5	67,9	60,0	-	-	-	-	59,50	-	59,50	-	-
OCTOBRE	-	4,0	13,5	68,2	57,7	-	-	-	-	169,75	-	169,75	-	-
NOVEMBRE	3,5	6,0	17,0	55,5	56,0	-	-	-	-	143,00	12,00	143,00	12,00	12,00
DÉCEMBRE	4,0	28,0	11,0	60,5	78,9	-	-	-	-	112,00	-	112,00	-	-
JANVIER	-	26,0	1,0	68,5	69,1	-	-	-	-	125,50	6,75	125,50	6,75	6,75
FÉVRIER	-	14,5	-	59,0	54,1	-	-	-	-	81,50	-	81,50	-	-
MARS	-	2,0	-	46,0	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	43,5	470,5	172,0	617,0	793,9	-	-	27,25	-	1 334,50	40,25	1 361,75	40,25	40,25

h) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique : cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017, (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

- i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) m) l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) le nombre de départs volontaires ventilés par raison du départ.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR CATÉGORIES D'EMPLOI		RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES		NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPPLÉMENTAIRE À CELUI PRÉVU (Complexité)	NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU (Horaire majoré)
1-Administrateur d'État	2	03-Capitale-Nationale	37		
2-Cadre	2	06-Montréal	0	10	9
3-Professionnel	26				
5-Fonctionnaire	7				
TOTAL:	37	TOTAL:	37		

i) Ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

n) o) p) Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
 Portefeuille 140
 Programme 4

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

MALADIES									
NOMBRE DE PERSONNES	0-10 JOURS	10-50 JOURS	50-100 JOURS	100 JOURS +	VALEUR ESTIMÉE \$				
					Emplois supérieurs	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires	Total
Emplois supérieurs		1	1			9 933,14 \$	51 206,01 \$		
Cadres		1				7 919,42 \$			
Professionnels	8	15	2	4	5 214,04 \$	119 421,26 \$	36 352,81 \$	279 854,07 \$	
Fonctionnaires	5	6			693,58 \$	26 186,39 \$	-		
Total	13	23	3	4	5 907,62 \$	163 460,21 \$	87 558,82 \$	279 854,07 \$	

e) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

VACANCES									
NOMBRE DE PERSONNES	0-10 JOURS	10-50 JOURS	50-100 JOURS	100 JOURS +	VALEUR ESTIMÉE \$				
					Emplois supérieurs	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires	Total
Emplois supérieurs		1		1					79 361,11 \$
Cadres			1			9 899,27 \$			
Professionnels		13	10		13 086,64 \$	65 029,90 \$	12 237,17 \$		
Fonctionnaires	2	4	1		1 694,79 \$	14 896,44 \$			
Total	3	18	11	1	14 781,43 \$	89 825,61 \$	12 237,17 \$	79 361,11 \$	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

16.

- a) Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et en 2015-2016 incluant le total et la ventilation;
- b) Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et 2017-2018 et les indemnités de retraites qui seront versées;
- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

-
- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
 - b) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines : Fin de cette mesure au 31 mars 2015.
 - c) Nombre de départs à la retraite prévus en 2015-2016: 1
 - e) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats : 3.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) le coût d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

620, boul. Saint-Jean, Pointe-Claire

Superficie	Coût total	Coûts aménagement/ rénovation	Durée du bail	Propriétaire
131,83(m ²)	48 403,00 \$	Voir note	2014-05-01 au 2017-12-31	Entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures

900, rue d'Youville, Québec

Superficie	Coût total	Coûts aménagement/ rénovation	Durée du bail	Propriétaire
2 027,64(m ²)	448 646 \$	Voir note	2012-04-01 au 2026-06-30	Entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures

Note : Veuillez vous référer à la réponse de la question 18.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts pour 2015-2016, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Réponse : 229,75 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2015-2016, en indiquant pour chaque individu :

- la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- la prime de départ versée, le cas échéant;
- le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- la description de tâches;
- le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2015-2016;
- le nombre total d'employés au cabinet;
- la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2014-2015 et 2015-2016;
- le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.*

Cabinet¹ du ministre responsable des affaires autochtones Personnel actif

MEMBRES DU PERSONNEL	TITRE DE LA FONCTION	PORT D'ATTACHE
Ferguson, Jennifer L.	Attachée politique	Pointe-Claire
Gagnon, Johanne	Employée de soutien	Québec
Gauvin, Chantal	Attachée de presse	Montréal
Hilchey, Karen	Employée de soutien	Québec
Lascelle, Nicole	Attachée politique	Pointe-Claire
Lépine, Alexandra	Employée de soutien	Québec
Lévesque, Josée	Attachée politique	Québec
Tremblay, Nicolas	Attaché politique	Québec
Van Bussel, Chloé	Stagiaire	Montréal

Personnel inactif

MEMBRES DU PERSONNEL	TITRE DE LA FONCTION	DATE DE DÉPART
Forian Zytynsky, Michael	Attaché politique	2015-10-09
Guilmette, Josée	Directrice de cabinet	2015-12-01
Labar, Kimberly	Attachée de presse	2015-08-21
St-Onge, Annie	Attachée politique	2016-01-01
Turmel, Simon	Directeur de cabinet	2015-06-30

1. Masse salariale en 2015-2016 : 600 400 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

20. Liste des sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué et du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- la circonscription électorale;
- le montant attribué;
- le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

Note concernant les sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget du ministère :

Le programme Projets ponctuels autochtones est un programme de subvention qui vise essentiellement le soutien de projets ponctuels, ainsi que d'initiatives de portée sociocommunautaire de divers types, en provenance de promoteurs et d'organisations autochtones, d'organismes non autochtones reconnus par le milieu autochtone et des institutions scolaires et universitaires qui appuient des initiatives concrètes au profit des Autochtones, notamment :

ORGANISMES	MONTANT
Accalmie: Accompagnement et hébergement pour personnes suicidaires	500,00
Accompagnement bénévole de l'Ouest [ABO]	1 000,00
Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK)	6 729,00
Amis de la santé mentale [Banlieue Ouest], Les	500,00
Angeliss	1 500,00
Angeliss	1 000,00
Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador	442,00
Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador	60 000,00
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	1 000,00
Association des Braves d'Ahuntsic inc.	250,00
Association des femmes diplômées des universités Québec	500,00
Association internationale de science politique	250,00
Autour du Bébé, carrefour périnatal d'Ahuntsic	500,00
Bande indienne des Montagnais de Mingan	500,00
Banques alimentaires du Québec, Les	500,00
Calacs de Charlevoix	500,00
Capsana inc.	250,00
Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie	11 475,00
Cégep de Saint-Jérôme (Mohawks de Kanesatake)	18 000,00
Cegep de Sept-Îles	5 000,00
Centre communautaire Douglas	500,00
Centre d'affaires des Premières Nations	1 000,00
Centre d'affaires des Premières Nations (Georges Roy Jr)	7 672,00
Centre d'affaires des Premières Nations (Georges Roy Jr)	5 000,00
Centre d'affaires des Premières Nations (Georges Roy Jr)	5 000,00
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	36 000,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Centre d'amitié autochtone de Lanaudière inc.	200,00
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	1 100,00
Centre d'amitié autochtone de Québec	1 500,00
Centre d'amitié autochtone de Québec inc.	800,00
Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles	36 000,00
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	4 000,00
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	152 841,00
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	119 000,00
Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup	12 000,00
Centre de développement communautaire autochtone de Montréal	36 000,00
Centre de formation professionnelle le Fierbourg (CS des Premières-Seigneuries)	250,00
Centre des Premières Nations Nikanite de l'UQAC	20 000,00
Centre d'Innovation des Premiers Peuples	1 500,00
Centre d'Innovation des Premiers Peuples	1 500,00
Cercle des Premières Nations de l'UQAM	5 000,00
Clan du chevreuil [Nolka] inc.	500,00
Classique internationale de canots de la Mauricie inc.	250,00
Club de badminton de Beaconsfield	500,00
Coeur des familles agricoles 2003, Au	500,00
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	45 000,00
Commission de la santé et des services sociaux des PNQL	13 585,00
Commission sportive de Montréal-Concordia inc.	250,00
Communauté sépharade unifiée du Québec	500,00
Comptoir Agoshin	4 200,00
Comptoir Agoshin	500,00
Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean	62 570,00
Conseil de Abénakis d'Odanak	1 500,00
Conseil de bande de Lac-Barrière	47 000,00
Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag	1 000,00
Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon	1 500,00
Conseil de la nation huronne-wendat	40 000,00
Conseil de la nation Listuguj Mig'maq	40 000,00
Conseil de la nation Listuguj Mig'maq	1 500,00
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	1 500,00
Conseil des Atikamekw de Manawan	1 500,00
Conseil des Innus de Pakua Shipi	1 500,00
Conseil des Innus de Pakua Shipi	1 500,00
Conseil des Innus de Pakua Shipi	1 000,00
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	1 000,00
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	1 000,00
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	1 000,00
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	1 500,00
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	1 500,00
Conseil des Mohawks de Kanesatake	15 000,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Conseil des Montagnais de Natashquan	18 000,00
Conseil des Montagnais d'Unamen Shipu	1 500,00
Conseil en éducation des Premières nations	33 900,00
Conseil en éducation des Premières nations	1 000,00
Conseil en éducation des Premières nations	5 000,00
Conseil Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam	1 000,00
Conseil tribal de la nation Algonquine Anishinabeg	500,00
Coopérative de Solidarité Wenicec	13 259,00
Coopérative d'Habitation Village Cloverdale	500,00
Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins	100,00
Corporation des fêtes historiques de Québec	5 000,00
Corporation foncière de Fort Chimo	9 732,00
Daniel Picard	10 000,00
École Amikobi	3 790,00
École de la Haute-Ville	500,00
École orale de Montréal pour les sourds, inc.	1 000,00
Éditions du Quartz – Coopérative de solidarité, Les	1 000,00
Ensemble pour le respect de la diversité	5 000,00
Excavation M & P (Conseil des Mohawks de Kanesatake)	574,88
Femmes autochtones du Québec inc.	798,00
Femmes autochtones du Québec inc.	11 250,00
Festival Art'Danse de l'Abitibi-Témiscamingue	500,00
Festival de la chanson et de l'humour le Tremplin de Dégelis	250,00
Festival de la galette de sarrasin inc.	500,00
Festival de la truite mouchetée de St-Alexis des Monts inc.	400,00
Festival du conte et de la légende de l'Innucadie	8 000,00
Festival du conte et de la légende de l'Innucadie	10 000,00
Fête au village et rencontre des cultures, La	500,00
Fondation Brousseau-Dargis inc.	250,00
Fondation canadienne du rein, La	500,00
Fondation de la Maison du Père, La	250,00
Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue inc.	500,00
Fondation Droit au Talent	175,00
Fondation du CEGEP de Sherbrooke	500,00
Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc., La	500,00
Fondation Hôtel-Dieu de Lévis	500,00
Fondation Madeli-aide	750,00
Fondation Père Lionel Dehoux	250,00
Fondation Pointe-à-Callière	500,00
Fondation Steve-O'Brien	250,00
Forestiers d'Amos, Les	500,00
Fusion Jeunesse	19 670,00
Fusion Jeunesse	1 000,00
Hockey mineur Pont-Rouge	500,00
Institut du Nouveau Monde	11 975,00
Institut du Nouveau Monde	500,00
Institut Tshakapesh	3 000,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Institut Tshakapesh	8 500,00
Jeunes musiciens du monde	2 000,00
Jeunesse J'écoute	500,00
Jeux autochtones inter-bandes de Mashteuiatsh	80 000,00
Kwahiatonhk	5 722,00
Le Grand Pas	2 500,00
Ligue des cadets de l'Air du Canada Québec, La	500,00
Ligue des droits et libertés, La	500,00
Loisirs Ruisseau des Olives inc.	1 000,00
Maison des jeunes Niwitcewakan Wapi	2 725,00
Maison d'Hérelle	250,00
Maison du Bouleau Blanc inc., La	250,00
Maison du Père	250,00
Marcel Petiguay	2 000,00
Mohawk Council of Akwesasne	5 000,00
Musée de la civilisation	2 950,00
Musée des Abénakis	5 000,00
Musée des ondes Émile Berliner	250,00
Nation naskapie de Kawawachikamach	1 500,00
Nouveaux Sentiers : Fondation pour l'avenir des Premières Nations	1 000,00
Piolet, Le	500,00
Productions Feux Sacrés inc. (Les)	5 000,00
Projet Exeko inc.	10 000,00
Regroupement des femmes de la Côte-Nord	5 000,00
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., Le	500,00
Société canadienne du cancer	500,00
Société de communication Atikamekw-Montagnais	45 270,00
Société d'histoire du Haut-Richelieu	500,00
Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal – Pointe-à-Callière	5 000,00
Société historique d'Odanak	500,00
Société montréalaise des jeux des Highlands	500,00
Studio Makusham	1 000,00
Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs	500,00
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	25 000,00
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	10 000,00
Traversée internationale du Lac Memphrémagog	400,00
Université du Québec à Montréal	2 840,00
Université Laval	4 981,00
Université McGill	2 293,75
Ville de La Tuque	500,00
Ville de Schefferville	1 500,00
Vitalité Frelighsburg	1 500,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Réponse : Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires etc.) en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

23. Pour chaque ministère et organismes (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2015-2016 le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) Par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.)
- b) Prévisions pour 2016-2017;
- c) Par catégorie d'âge.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics 2015-2016 en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

DÉPENSES (Abonnements)	COÛT (\$)
Eastern Door, The	220
Nation (The)	120
Presse (La)	258
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) Express civil	500

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministre ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Réponse : Aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

Sites	Adresse	Coûts totaux	Fournisseur
Site du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	www.infogouvernementregional.gouv.qc.ca	600 \$	Site entièrement conçu à l'interne
Site québécois et innu : Ensemble vers un traité	www.versuntraite.com	600 \$	Site entièrement conçu à l'interne
Site du Secrétariat aux affaires autochtones	www.autochtones.gouv.qc.ca	600 \$	Site entièrement conçu à l'interne

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

28. Nominations, pour 2015-2016, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

Veillez vous référer à la réponse de la question 7.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

29. Pour 2015-2016, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

RÉPONSE : Veuillez vous référer à la réponse de la question 2.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2014-2015 et 2015-2016:

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

31. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2015-2016 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
- e) l'objet;
- f) les dates.

Veillez vous référer aux réponses des questions 1 et 2.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

32. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

33. La liste des ententes et leur nature, signées en 2015-2016 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

34. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

35. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2016-2017.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

36. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2015-2016 et les prévisions 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

37. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 et 2017-2018, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

12 028,94 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

39. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Réponse : Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

40. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comité conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2015-2016 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

41. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) Fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

42. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :

- a) Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) Fournir la liste des salaires versés.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

43. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Réponse : Aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

44. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

45. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2015-2016 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2016-2017. Pour chacun de ces programmes existants en 2015-2016, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

46. Liste des situations en 2015-2016 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

47. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

48. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

49. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

50. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

51. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

52. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04**

Réponses aux demandes de renseignements généraux

53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

54. Liste des aides financières accordés en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

55. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnel autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

56. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions 2016-2017 :

- a) La dépense totale (opération et capital);
- b) Les grands dossiers en cours;
- c) Le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- d) Le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

57.

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils etc.) fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

-
- a. La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
 - b. Aucune indemnité de retraite.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

Veillez vous référer aux réponses aux sous-questions c) et f) de la question 15.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

59. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) Du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) Du chantier de la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) D'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération.
- d) De la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

60. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2015-2016 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

61. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2015-2016 en indiquant pour chacun :

- a) Le sujet;
- b) La ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) Les coûts reliés à sa réalisation;
- d) Le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

62. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

Aucune.

SECTION 3

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

SECTION 3.1

OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielleRENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

1. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2015-2016, incluant des détails sur :
 - a. l'objet des négociations;
 - b. la date des rencontres;
 - c. l'échéancier des négociations;
 - d. les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e. un état de situation des négociations;
 - f. le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec;
 - g. le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral;
 - h. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
 - i. le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

2. Liste des négociations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2015-2016, incluant les détails sur :
 - a. l'objet des négociations;
 - b. la date des rencontres;
 - c. l'échéancier des négociations;
 - d. les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e. un état de situation des négociations;
 - f. le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec;
 - g. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
 - h. le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

3. Liste des consultations menées par le gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2015-2016 et, pour chacune, préciser :
 - a. l'objet des consultations;
 - b. le moyen utilisé;
 - c. les dates des rencontres;
 - d. les communautés et les personnes consultées;
 - e. les résultats des consultations;
 - f. les montants afférents.

4. Pour chaque négociateur qui œuvre au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2015-2016, déposer : le mandat et le contrat, la durée du contrat, les tâches effectuées, une copie du ou des rapports et le suivi donné. Indiquer également les sommes accordées à la rémunération globale de chacun de ces négociateurs.

5. Liste détaillée de toutes les activités et de tous les coûts engendrés au SAA relativement aux consultations, au développement et à la mise en place du Plan Nord.

<p>6. Concernant le Fonds d'initiatives autochtones II (FIA) : nombre de demandes reçues (par volet et par communauté) de même que la liste et la nature des projets financés et des projets refusés en 2015-2016, ainsi que les montants déboursés, et ce, pour chaque volet du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. développement économique; b. garantie de prêt; c. infrastructure communautaire; d. action communautaire; e. soutien à la consultation.
<p>7. Concernant le programme Organismes autochtones, fournir la liste et la nature des projets financés et des projets refusés en 2015-2016, ainsi que les montants déboursés.</p>
<p>8. État d'avancement, budget ventilé et échéanciers du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones.</p>
<p>9. État d'avancement, budget ventilé et échéanciers du Mois de l'histoire des Autochtones.</p>
<p>10. État d'avancement et rapport détaillé de la première année de fonctionnement du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.</p>
<p>11. État d'avancement et rapport détaillé de la mise en œuvre de la <i>Loi concernant principalement la mise en œuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake</i>.</p>
<p>12. État d'avancement et rapport détaillé du travail du médiateur dans le dossier de la certification forestière de Produits forestiers Résolu au Lac-Saint-Jean.</p>
<p>13. Liste et sommaire de toutes les ententes signées en 2015-2016 avec les communautés autochtones. Détails des coûts engendrés par chacune d'elles pour le gouvernement du Québec ou le SAA.</p>
<p>14. Détail de l'état d'avancement des travaux entre le SAA et le MSSS concernant un éventuel plan d'action sur les services de santé et les services sociaux pour les peuples autochtones. État d'avancement du comité tripartite et coûts engendrés par sa mise en place, ses activités, etc.</p>
<p>15. Pour tous les programmes du Secrétariat, donner le détail des crédits existant en 2015-2016 qui n'ont pas été reconduits en 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis.</p>
<p>16. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.</p>
<p>17. Liste des sommes engagées et des actions posées à la suite de la diffusion du reportage de l'émission <i>Enquête</i> sur les agressions alléguées d'agents de la Sûreté du Québec contre des femmes autochtones.</p>
<p>18. Liste des rencontres auxquelles des fonctionnaires du SAA ont assisté, des actions posées et des sommes engagées dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.</p>
<p>19. Liste des rencontres de consultation entre le gouvernement du Québec et les communautés autochtones dans le cadre du projet d'oléoduc TransCanada Énergie-Est. Inclure, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.</p>
<p>20. État d'avancement du projet de village permanent pour la communauté algonquine de Kitcisakik. Liste des rencontres auxquelles des fonctionnaires du SAA ont assisté, des actions posées et des sommes engagées dans ce dossier.</p>
<p>21. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2016-2017 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d'arrêt).</p>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

1. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2015-2016, incluant des détails sur :
 - a) l'objet des négociations;
 - b) la date des rencontres;
 - c) l'échéancier des négociations;
 - d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e) un état de situation des négociations;
 - f) le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec;
 - g) le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral;
 - h) le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
 - i) le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

LES ATTIKAMEKS

Négociation de la revendication territoriale globale des Attikameks

a) L'objet des négociations

La négociation porte sur le règlement de la revendication territoriale et sur la conclusion d'une entente sur l'autonomie gouvernementale de la nation attikamek.

Cette négociation a pour objectifs de :

- préciser les droits des Attikameks et l'exercice de ceux-ci sur un territoire convenu;
- mettre en place des règles claires en matière d'exercice d'une autorité gouvernementale par la nation et les communautés attikameks sur des activités et des territoires convenus;
- s'entendre sur la participation des Attikameks au développement du territoire et aux bénéfices des retombées économiques qui y sont liées.

b) Les dates des rencontres

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, la table centrale de négociation s'est réunie aux dates suivantes :

2015			
22-23 avril	20-21 mai	8-9 juillet	25-26 novembre
5-6 août	15, 16, 17 décembre		
2016			
20, 21, 22 janvier	22, 23, 24, 25 février	21, 22, 23 mars	

c) L'échéancier des négociations

Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Conseil de la Nation atikamekw (CNA) souhaitent convenir d'une entente de principe d'ici mars 2017.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette négociation fait suite au dépôt de la revendication territoriale globale par le CNA.

e) Un état de situation des négociations

En 1997, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le CNA ont signé un protocole politique qui encadre le processus de la négociation de la revendication territoriale globale des Attikameks. Depuis, les parties négocient une entente de principe qui est l'étape précédant la conclusion d'un traité.

En novembre 2009, le CNA a remplacé son équipe de négociation et les négociations ont été suspendues pendant presque un an. Au moment de la reprise, en décembre 2010, le gouvernement du Canada a informé les autres parties que le mandat de son négociateur était arrivé à échéance, et que le renouvellement risquait d'être long. Dès lors, les parties ont convenu que le gouvernement du Québec et le CNA allaient continuer les négociations et que le gouvernement du Canada allait assister aux négociations en tant qu'observateur.

En juin 2011, les négociations ont encore une fois été interrompues en raison de la suspension du mandat de négociation du CNA par les conseils de bande d'Opitciwan et de Wemotaci, pour diverses raisons et pour un temps indéterminé.

En décembre 2012, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans.

Au printemps 2013, les chefs attikameks ont accepté de confier à nouveau le mandat de négociation au CNA et, à l'automne 2013, les négociations ont repris. Un plan de travail a été adopté pour chacune des années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Le rythme des travaux est soutenu, mais il faudra que toutes les parties trouvent des solutions de compromis pour atteindre l'objectif d'en arriver à une entente de principe en mars 2017.

Le projet d'entente de principe comporte actuellement 26 chapitres.

- f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Denis Lapointe	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Dominic Lemaire-Laporte	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jean-Philippe Jobin	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Sophie Lépine Zaruba	Ministère de la Justice
M. Benoit Trudel	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M. Guy Beaudet	Négociateur
M ^{me} Natalie Aubin	Négociatrice, Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Marie-Andrée Thériault	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Martine Roy	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Michelle Boucher	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M. Pierre-Luc Lavoie	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Pascale Aubin	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Simon Awashish	Négociateur
M. Constant Awashish	Négociateur par intérim, grand chef de la nation atikamekw
M ^{me} Sandra Vaillancourt	Conseil de la Nation atikamekw (CNA)
M ^e Benoît Champoux	Conseiller juridique pour le CNA
M ^e Annie Neashish	Conseiller juridique pour le CNA
M ^e Hélène Dubé	Conseiller juridique pour le CNA
M ^{me} Judith Ottawa	Représentante Manawan
M ^{me} Maryse Awashish	Représentante Wemotaci
M. Fernand Demis-Damee	Représentant Opitciwan

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES INNUS

- a) L'objet des négociations

Dans la foulée de l'*Approche commune*, signée en 2000, les gouvernements du Québec et du Canada ont signé l'*Entente de principe d'ordre général* (EPOG) avec le Conseil tribal Mamuitun et Nutashkuan, le 31 mars 2004. Cette entente sert de cadre à un éventuel traité qui porterait notamment sur la reconnaissance des droits, le territoire, l'autonomie gouvernementale des Innus, les aspects financiers et le développement des communautés.

Les gouvernements du Québec et du Canada négocient activement avec le Regroupement Petapan qui représente les communautés d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan. La communauté de Betsiamites s'est retirée de cette négociation en 2004 et a privilégié les recours aux tribunaux.

- b) Les dates des rencontres

Pour l'année 2015-2016, la table centrale de négociation s'est réunie aux dates suivantes :

2015			
15-17 avril	5-7 mai	25-27 mai	3-4 juin
15-19 juin			
(des rencontres Québec/Innus se sont tenues entre le 19 juin 2015 et le 11 janvier 2016)			
2016			
11-13 janvier	25-26 janvier	10-12 février	1-2 mars
7-11 mars			

- c) L'échéancier des négociations

Les négociateurs des trois parties visent à conclure les négociations et à remettre leurs recommandations sur un projet de traité à leurs mandants respectifs au cours du printemps 2016.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

La revendication territoriale globale a été acceptée par le gouvernement du Canada en 1979 et par le gouvernement du Québec en 1980.

- e) Un état de situation des négociations

Les travaux à la Table centrale de négociation (Table) se sont déroulés de façon intensive entre 2007 et 2010. Les travaux ont été suspendus quelques mois en 2011 et 2012, pour des raisons de positions conflictuelles et de renouvellement de mandat. La Table se réunit régulièrement depuis novembre 2012 et plusieurs avancées ont été faites. Un plan de travail

pluriannuel 2012-2015 a été paraphé par les négociateurs en chef des trois parties en décembre 2012. Les élections fédérales ont ralenti les travaux durant l'automne 2015 et la Table s'est réunie à nouveau à partir de janvier 2016. Durant la pause électorale, les discussions se sont néanmoins poursuivies entre les Québécois et les Innus.

Dans le cadre des négociations, le gouvernement du Québec a toujours maintenu une approche basée substantiellement sur les principes de l'EPOG. Il importe de se rappeler que cette entente est d'ordre général et que plusieurs sujets doivent être négociés et définis de façon plus précise dans un accord final. Également, la jurisprudence, surtout en matière de consultation, a évolué depuis.

Les discussions avancent bien à la Table, qui se réunit d'ailleurs régulièrement, et plusieurs groupes de travail ont été formés. Vingt-trois chapitres sont en cours de discussion et plusieurs sont à un stade très avancé. Les enjeux les plus importants pour le gouvernement du Québec concernent :

- l'autonomie gouvernementale et le financement;
- la consultation et l'accommodement dans le cadre du développement du territoire;
- la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

- f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Normand Bergeron	Négociateur en chef
M ^e Pierre-Christian Labeau	Négociateur, Norton Rose Fulbright
M ^{me} Julie Cyr	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Marc-André Fournier	Ministère de la Justice
M. Luc Imbeault	Coordonnateur, Côte-Nord
M. Alain Belley	Coordonnateur, Saguenay–Lac-Saint-Jean (jusqu'en juillet 2015)
M. Nicol Tremblay	Représentant des régions, Saguenay– Lac-Saint-Jean

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M. André Bourgeois	Négociateur en chef
M ^{me} Nathalie Aubin	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^e Pierre-Luc Lavoie	Justice Canada
M. Bruno Marion	Affaires autochtones et du Nord Canada
M. Patrick Ballay	Affaires autochtones et du Nord Canada

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

Regroupement Petapan inc.

M. Sylvain Ross	Négociateur en chef
M ^e François Tremblay	Conseiller juridique
M ^e Nancy Fillion	Conseillère juridique
M ^e Mélissa Beaulieu	Conseillère juridique
M ^e Dominic Tremblay	Conseiller juridique

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES MICMACS

Négociation tripartite entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi

- a) L'objet des négociations

En 2003, le gouvernement du Canada a voulu entamer la négociation d'une revendication territoriale avec la nation micmaque du Québec, représentée par le Secrétariat micmac du Québec appelé Mi'gmawei Mawiomi. Invité à y participer, le gouvernement du Québec a indiqué qu'il ne souhaitait pas s'engager dans une négociation de revendication territoriale globale, mais qu'il participerait à une démarche alternative visant la conclusion d'ententes sectorielles qui augmenteraient le degré de certitude juridique entourant la question des droits des Micmacs au Québec, évitant ainsi des poursuites judiciaires et créant un climat favorable au développement économique.

En 2006, à l'initiative des Micmacs, les parties ont accepté de négocier une entente mettant en place un processus de discussions. Cette entente, appelée *Niganita'suatas'gl Ilisutaqann* (NI Process), signée en septembre 2008 et renouvelée en septembre 2011, engage les parties à poursuivre les discussions afin de conclure une entente-cadre qui établit les sujets devant faire l'objet de négociations ultérieures. Cette voie est la solution convenue pour concilier les différentes positions des parties quant au type de négociation à privilégier.

- b) Les dates des rencontres

2015		
29 avril	26 mai	18 novembre
9 juin		8 décembre
2016		
10 février		

c) L'échéancier des négociations

L'entente-cadre de 2012 signée par les parties étant échue depuis juin 2015, le Secrétariat aux affaires autochtones a entrepris un processus interne visant à faire le point sur le mandat de négociation du gouvernement du Québec dans le cadre de cette table. Le SAA prévoit compléter cette démarche avant la fin de 2016. Les parties ont tout de même convenu de poursuivre leurs discussions d'ici à ce que le processus de mise au point du SAA soit terminé.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Après avoir effectué une évaluation de risques, le gouvernement fédéral a demandé au gouvernement du Québec de participer à une négociation sur les droits aux terres, aux ressources, à l'autonomie gouvernementale et les droits issus de traités. Quant aux Micmacs, ils ont transmis aux gouvernements une déclaration de revendication (« Statement of Claim »).

e) Un état de situation des négociations

Dans la foulée du NI Process, les représentants des parties se sont entendus sur un projet d'entente-cadre conduisant à la négociation d'ententes dans différents domaines d'intérêt commun. Il prévoit que les parties aborderont les sujets suivants : culture et patrimoine; ressources naturelles; évaluation et protection de l'environnement; parcs et aires protégées; consultation; autonomie gouvernementale; fiscalité et mesures économiques. Les domaines ciblés pourraient donner lieu à des ententes tripartites ou bilatérales qui pourraient prendre la forme d'ententes finales, provisoires ou progressives. L'entente-cadre a été signée en juin 2012. Ce contexte de discussions pourrait être révisé et adapté en fonction de l'évolution du mandat du gouvernement du Québec.

De plus, un projet d'entente tripartite sur la consultation a été négocié en même temps que le projet d'entente-cadre. Cette entente a été approuvée le 21 mars 2012 par le gouvernement du Québec. Il s'agit d'une entente provisoire qui pourrait être améliorée selon l'évolution des négociations.

En 2014-2015, des discussions se sont tenues relativement aux dossiers de consultation, des parcs et aires protégées, etc.

L'entente-cadre de 2012 est arrivée à échéance en juin 2015. Durant les mois qui ont suivi, les parties ont examiné diverses solutions possibles afin de poursuivre les discussions entamées sans devoir signer une nouvelle entente. Elles ont convenu que chaque partie transmettrait aux autres parties une lettre réitérant sa volonté de poursuivre sa participation aux échanges de cette table tripartite.

f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Patrick Brunelle	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
Mme Coralie Laurendeau	Conseillère, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M ^e Ritu Sood	Négociateur, Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Élisabeth Pigeon	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Chantal Boisvert	Affaires autochtones et du Nord Canada

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Troy Jerome	Négociateur, Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi
M ^{me} Tanya Barnaby	
M ^e Richard Jeannotte	
M. Mathieu Gray-Lehoux (à partir du 18 novembre 2015)	

Des membres des communautés se sont joints à quelques reprises.

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

Coût total pour l'ensemble des négociations tripartites

- i) Les coûts totaux engendrés pour les négociations comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

2015-2016	
Employés du SAA	295 968 \$
Négociateurs externes	<u>591 996 \$</u>
TOTAL :	887 964 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

2. Liste des négociations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2015-2016, incluant les détails sur :
- a) l'objet des négociations;
 - b) la date des rencontres;
 - c) l'échéancier des négociations;
 - d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e) un état de situation des négociations;
 - f) le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec;
 - g) le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
 - h) le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

LES ALGONQUINS – LAC-BARRIÈRE

a) L'objet des négociations

Les discussions que tiennent le gouvernement du Québec et la communauté des Algonquins de Lac-Barrière (ALB) ont trait à la mise en œuvre des recommandations faites par les représentants spéciaux Ciaccia et Lincoln en 2006. Les négociations incluent à la fois les travaux de la table centrale et ceux des deux comités techniques. Les discussions portent notamment sur l'actualisation et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement intégré des ressources (PAIR), la mise sur pied d'un bureau local des ressources naturelles, le partage des retombées de la mise en valeur des ressources et, plus globalement, l'amélioration du processus de consultation du gouvernement du Québec auprès de la communauté de Lac-Barrière. Les processus devront permettre de faciliter la participation de la communauté à la gestion des ressources naturelles, notamment au regard de l'exploitation forestière et des activités de mise en valeur de la faune.

b) Les dates des rencontres

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, la table centrale de négociation s'est réunie aux dates suivantes :

2015			
3 juin	17 juin	7 juillet	18 septembre
11-18 décembre			

14 janvier

15 février

15 mars

c) L'échéancier des négociations

Le gouvernement du Québec et le conseil de bande de Lac-Barrière souhaitent convenir d'une entente sur la mise en œuvre des recommandations Ciaccia-Lincoln d'ici juin 2016.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Depuis janvier 2016, les participants à la table centrale travaillent sur deux documents : un projet d'entente portant sur les thèmes abordés dans le cadre des négociations (principalement, les recommandations du rapport Ciaccia-Lincoln) ainsi qu'un document de mandat d'un éventuel comité conjoint Québec / Lac-Barrière sur la forêt et la faune.

Le comité technique forêt travaille actuellement à la mise à jour de la base de données des sites sensibles des ALB, qui, selon leur catégorisation, devraient être soumis à des modalités particulières ou encore bénéficier d'une protection intégrale.

Le comité technique faune travaille quant à lui à la mise à jour des plans fauniques élaborés il y a une dizaine d'années par les ALB. La mise à jour comprend notamment l'actualisation des données de ces plans en fonction des derniers inventaires fauniques réalisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Mario Gibeault	Négociateur
M ^{me} Marie-José Thomas	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Patrick Brunelle	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Coralie Laurendeau	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	MFFP
M. Denis Bélanger	MFFP

g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

Les représentants suivants ont participé à toutes ou à la plupart des rencontres mentionnées au point b) :

Clifford Lincoln	négociateur
Russell Diabo	
Tony Wawatie	
Jean-Maurice Matchewan	

- h) Total des coûts engendrés par les négociations comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES ALGONQUINS – PIKOGAN ET DE LAC-SIMON

- a) L'objet des négociations

Convenir d'une entente finale sur la consultation et l'accommodement en ce qui concerne les projets miniers avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan) et le Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon (Lac-Simon).

- b) Les dates des rencontres

	2015
6 octobre	
	2016
22 février	

- c) L'échéancier des négociations

L'entente de principe ayant conduit aux négociations de l'entente finale a été signée le 30 mars 2012. Il était prévu de faire tous les efforts nécessaires pour conclure une entente finale en 2012. Compte tenu de la complexité du dossier, les parties ont convenu de poursuivre leurs discussions après cette date.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette question ne s'applique pas.

- e) Un état de situation des négociations

Au début de 2016, la négociatrice des Algonquins a informé les représentants du gouvernement du Québec que la communauté de Pikogan envisageait de poursuivre seule les négociations avec le gouvernement du Québec pour des raisons propres à Lac-Simon. Les négociations se sont donc poursuivies avec une seule communauté.

Au fil des dernières rencontres, les parties se sont entendues sur les principaux éléments de l'entente, soit :

- Le territoire d'application de l'entente;
- Les processus de consultation convenus à l'entente;
- La hauteur du financement proposé par le Secrétariat aux affaires autochtones.

Il ne reste plus qu'à s'entendre sur le libellé de certaines clauses.

- f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M ^e Pierre-Christian Labeau	Négociateur
M. Olivier Bourdages Sylvain	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^e Stéphane Marsolais	Ministère de la Justice
M ^{me} Julie Samson	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M ^e Marie-Christine Gagnon	Négociatrice
M. Éric Cardinal	Conseiller
M. David Kistabish	
M. Alain Hervieux	
M. Inimiki Polson	
M ^{me} Salomé McKenzie	
M. Ronald Brazeau	

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES ATTIKAMEKS

Négociation d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw Nehirowisiw (les Attikameks)

- a) L'objet des négociations

Suivi de la négociation bilatérale :

En 2012-2013 et en 2013-2014, des négociations entre le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw ont conduit à un projet d'entente de « nation à nation » concernant la gestion et le développement des ressources naturelles et du territoire sur le Nitaskinan. Cette entente n'a pas été signée.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

Le Conseil de la Nation Atikamekw ainsi que les chefs de communautés ont rencontré les ministres Kelley et Lessard à l'automne 2014 afin de leur faire part de leurs préoccupations en matière d'harmonisation et consultation forestières. À la suite de cette rencontre, le ministre Lessard s'est engagé à mettre sur pied une table Québec - Atikamekw afin d'entamer des discussions avec la nation Atikamekw et tenter de régler les problèmes opérationnels liés à l'harmonisation.

b) Les dates des rencontres

Suivi de la négociation bilatérale : Cette question ne s'applique pas.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

	2015
10 septembre	
	2016
9 mars	

c) L'échéancier des négociations

Suivi de la négociation bilatérale : N/A.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie : Aucune échéance fixée.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

N/A

e) Un état de situation des négociations

Suivi de la négociation bilatérale :

Un projet d'entente a été paraphé par les négociateurs en octobre 2013, puis approuvé par le gouvernement du Québec, Manawan et Wemotaci, en novembre 2013.

La communauté d'Opitciwan n'a toujours pas approuvé le projet d'entente, donc celle-ci n'a toujours pas été signée ni mise en œuvre.

Des rencontres entre des représentants du gouvernement du Québec et de la Nation Atikamekw, dont les trois communautés attikameks, ont eu lieu en 2014-2015 sans que ces rencontres ne permettent de dénouer l'impasse.

Les parties sont toujours à la recherche d'une solution.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

Au cours de l'année financière 2015-2016, certains sujets traités à l'entente bilatérale ont fait l'objet de discussions au sein d'une table visant l'identification de mesures immédiates en foresterie.

Les trois communautés attikameks, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs participent à cette table afin, notamment, d'améliorer les processus de consultation et d'harmonisation forestière.

La table de réflexion bipartite s'est réunie deux fois au courant de l'année financière 2015-2016 et plusieurs échanges entre les parties ont eu lieu lors de cette même année.

Les discussions se poursuivent à ce sujet dans le but de concilier les intérêts et besoins des parties et également d'améliorer les relations avec la Nation Atikamekw.

- f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

Suivi de la négociation bilatérale : Cette question ne s'applique pas.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

Les représentants du gouvernement du Québec à cette table sont :

M. Dominic Lemaire-Laporte	Conseiller en négociation, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Hugo Jacqmain	Direction des relations avec les nations autochtones, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Moncef Bouaziz	Coordonnateur - ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Simon Saint-Georges	Conseiller - ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Claude Beauchesne	Directeur régional (Mauricie) - ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

- g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

Suivi de la négociation bilatérale : Cette question ne s'applique pas.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

Les représentants des Attikameks à cette table sont :

M. Samuel Castonguay	Représentant du CNA
M ^{me} Annie Néashish	Représentante du CNA
M. Yvan Croteau	Représentante du CNA
M. Simon Cocoo	Représentant Wemotaci
M ^{me} Marie-Anne Simard	Représentant Wemotaci
M. François Néashit	Chef de Wemotaci
M. Yvon Racine	Représentant Opticiwan
M. Kevin Dubé	Représentant Manawan
M. Luc Fortin	Représentant Manawan

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES CRIS

- a) L'objet des négociations

Signée en février 2002, la lettre Baril-Moses étend le régime forestier adapté qui est prévu dans l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*, à certains territoires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui sont situés à l'extérieur des limites

de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), à la faveur des communautés crie de Mistissini et Oujé-Bougoumou.

En décembre 2013, une procédure judiciaire a été amorcée par les Cris concernant le non-respect de la lettre Baril-Moses par le gouvernement du Québec. En janvier 2015, les deux parties ont accepté de régler à l'amiable ce différend et le 13 juillet 2015, l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses* fut conclue.

b) Les dates des rencontres

2015		
2-10-17 avril	14-15-21-22 mai	5-12-17 juin

c) L'échéancier des négociations

Les parties visaient à s'entendre avant le 1^{er} juillet 2015. L'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses* a été conclue entre le gouvernement du Québec et la nation crie le 13 juillet 2015.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Dans le cadre du litige relatif à l'application des modalités de la lettre Baril-Moses qui opposait la nation crie et le gouvernement du Québec, M^e Lucien Bouchard a été mandaté, comme médiateur, pour résoudre à l'amiable ledit litige et pour mettre en place des mesures qui permettraient qu'à l'avenir un tel litige ne puisse se reproduire.

Les Cris et les Innus ont participé au processus de médiation et le 13 juillet 2015, seuls le gouvernement du Québec et la nation crie ont conclu l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses*. Grâce à cette entente, les Cris ont retiré la plainte déposée auprès du Forest Stewardship Council concernant la non-conformité des certificats de Produits forestiers Résolu et ils ont abandonné leur poursuite à l'encontre de la Procureure générale du Québec pour le non-respect de la lettre Baril-Moses.

Comme le Nitassinan de Mashteuiatsh chevauche le territoire ciblé par l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses*, le gouvernement du Québec poursuit activement les discussions avec les Innus de Mashteuiatsh. Le but de ces discussions entre les trois parties (gouvernement du Québec-Innus-Cris) est de convenir notamment de l'harmonisation des activités forestières avec la pratique d'activités traditionnelles des membres des communautés innues et crie qui fréquentent le territoire visé par l'*Entente*. Les parties se sont donné cinq ans pour que le comité tripartite propose des mesures consensuelles quant aux normes de gestion forestière à implanter dans le territoire visé par la lettre Baril-Moses.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M^e Lucien Bouchard

Médiateur

M. Daniel Gagnier

Conciliateur

M ^{me} Marie-José Thomas	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Patrick Brunelle	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M. Hugo Jacqmain	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

- g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Bill Namagoose	Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie
M. Abel Bosum	Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie
M ^{me} Melissa Saganash	Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie
M ^e John Hurley	Conseiller juridique

M. Carl Cleary	Représentant de Mashteuiatsh
M. Alain Nepton	Représentant de Mashteuiatsh
M ^e Benoit Amyot	Conseiller juridique

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES INUITS

Négociation pour modifier l'Entente Sivunirmut (Modification n° 12)

- a) L'objet des négociations

Négociation entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik (ARK) pour modifier le montant versé à l'ARK en vertu de l'*Entente concernant le financement global de l'ARK – Entente Sivunirmut*.

Il s'agit d'un montant à ajouter pour la création d'un nouveau parc au Nunavik, le parc Ulittaniujalik, ainsi que des modifications en lien avec le mandat B-18 et B-19 concernant le développement régional.

- b) Les dates des rencontres

Les échanges se sont faits par le biais d'appels téléphoniques et de courriels.

c) L'échéancier des négociations

Les discussions sont toujours en cours afin de finaliser les mandats devant être modifiés et ajoutés. Il est prévu que les discussions se terminent prochainement, soit au cours du printemps 2016.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Les discussions afin de finaliser le texte des mandats à sont en cours. Ensuite, suivront les procédures afin d'approuver l'entente négociée.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Denis Lapointe	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jean Lavoie	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Jonathan Maheu	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Alain Thibault	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

Les représentants suivants ont participé à toutes ou à la plupart des rencontres mentionnées au point b) :

M ^e Philémon Boileau	Administration régionale Kativik
M ^e Catherine Fortier-Pesant	Administration régionale Kativik

h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Négociation avec les corporations foncières

a) L'objet des négociations

En mai 2012, le gouvernement du Québec et la Société Makivik ont décidé de créer un groupe de travail composé du Secrétariat aux affaires autochtones, du ministère des Ressources naturelles, de la Société Makivik et de l'Association des corporations foncières inuites afin d'évaluer plusieurs problématiques liées au fonctionnement et aux responsabilités des corporations foncières inuites.

En mai 2013, les parties se sont entendues sur le mandat du groupe de travail. Ce mandat est d'analyser et d'étudier les problématiques soulevées par les corporations foncières du Nunavik, tenter d'en avoir une compréhension commune et proposer des recommandations aux parties, à savoir le gouvernement du Québec et la Société Makivik.

Les dossiers abordés par le groupe de travail concernent, entre autres, les mandats et le financement des corporations foncières, l'introduction d'outils de gestion foncière (ex : cadastre), la gestion des terres à Kuujuarapik et le processus d'expropriation du Québec sur les terres de catégorie I.

b) Les dates des rencontres

2015-2016		
4 novembre 2015	26 janvier 2016	10 février 2016

c) L'échéancier des négociations

Étant donné que le mandat du groupe de travail prenait fin le 31 décembre 2015, les parties se sont mis d'accord pour renouveler le mandat pour deux autres années. Le processus de renouvellement devrait être finalisé d'ici quelques semaines et, ainsi, le nouveau mandat du groupe de travail prendrait fin le 31 décembre 2017.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Les parties ont identifié leurs priorités pour les travaux du groupe. Le mandat du groupe de travail est d'analyser et d'étudier les problématiques des corporations foncières du Nunavik et de proposer des recommandations tout en tentant d'avoir une compréhension commune de ces questions.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Denis Lapointe	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Geneviève Verreault-Tremblay	Ministère de la Justice
M. David Saint-Pierre	Ministère des Ressources naturelles

g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

M. David Angutinguak	Association des corporations foncières du Nunavik
M ^e Alexandre Kibale	Association des corporations foncières du Nunavik

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES INNUS

Négociation avec la nation innue

- a) L'objet des négociations

En 2013, sous l'impulsion du développement nordique et d'enjeux structureaux intéressant l'ensemble des communautés innues, une démarche d'unification a été entreprise. Un présommet s'est tenu le 2 juin 2014, à Uashat, au cours duquel la mise en place d'une gouvernance innue a été discutée, tout comme l'importance de parler d'une seule voix.

Au cours des mois suivants, plusieurs échanges ont eu lieu entre les représentants des chefs innus et les autorités du Secrétariat aux affaires autochtones jusqu'à ce que les parties s'entendent, à l'automne 2014, pour mettre en place un modèle de structure d'échanges de « nation à nation ».

Les chefs innus ont proposé divers sujets qui pourront être abordés dans le cadre de ces discussions. Ils souhaiteraient discuter des enjeux relatifs au territoire et aux ressources, à la chasse et à la préservation du caribou, du projet de prolongement de la route 138 sur la Basse-Côte-Nord et finalement, du développement économique de leurs communautés.

- b) Les dates des rencontres

La plupart des échanges se sont faits par le biais d'appels téléphoniques et de courriels.

2015-2016

11 novembre 2015

28 janvier 2016

2 février 2016

- c) L'échéancier des négociations

Un plan de travail visant à mettre en place un échéancier est actuellement en discussions entre les parties.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

- e) Un état de situation des négociations

Des discussions ont été amorcées à la suite d'une rencontre entre les autorités du Secrétariat aux affaires autochtones ainsi que les représentants des chefs innus. Un plan de travail est actuellement en négociation afin de fixer un échéancier et une structure d'échange cohérente. Une fois ce plan de travail finalisé et approuvé par les parties, les discussions sur une relation de

« nation à nation » pourront débuter suivant le processus convenu dans le plan de travail.

- f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Daniel Gagnier	Conciliateur
M. Patrick Brunelle	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones

- g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

M. Serge Ashini-Goupil	Nation innue
------------------------	--------------

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Négociation avec Mashteuiatsh dans le cadre du différend Baril-Moses

- a) L'objet des négociations

En décembre 2013, une procédure judiciaire a été amorcée par les Cris concernant le non-respect de la lettre Baril-Moses. Signée en février 2002, cette lettre étend le régime forestier convenu dans la *Paix des Braves* à certains territoires se trouvant à l'extérieur des limites établies par la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. En janvier 2015, les parties ont accepté de régler à l'amiable le différend sous l'égide de M^e Lucien Bouchard comme médiateur, processus auquel Mashteuiatsh a participé.

Le Nitassinan de Mashteuiatsh chevauchant le territoire ciblé par l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses* signée en juillet 2015, le gouvernement du Québec poursuit activement les discussions avec les Innus de Mashteuiatsh. Le but de ces discussions entre les trois parties (Québec-Innus-Cris) est de convenir notamment de l'harmonisation des activités forestières avec la pratique d'activités traditionnelles des membres des communautés innues et cries qui fréquentent le territoire visé par l'*Entente*.

- b) Les dates des rencontres

2015-2016		
20 octobre 2015	6 novembre 2015	4 décembre 2015
13 janvier 2016	12 février 2016	

- c) L'échéancier des négociations

Les parties visent à s'entendre dans les plus brefs délais.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Ayant participé au processus de médiation de M^e Lucien Bouchard à l'hiver et au printemps 2015 mais n'étant pas signataire de l'*Entente*, Mashteuiatsh a repris les discussions avec le gouvernement du Québec au cours de l'automne 2015. Un projet d'entente permettant de mettre en œuvre un comité tripartite (Québec-Innus-Cris), tel que prévu dans l'*Entente*, est en discussion entre les deux parties.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M ^e Lucien Bouchard	Méiateur
M. Daniel Gagnier	Conciliateur
M ^{me} Marie-José Thomas	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Patrick Brunelle	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M. Hugo Jacqmain	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Moncef Bouaziz	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

M. Carl Cleary	Représentant de Mashteuiatsh
M. Alain Nepton	Représentant de Mashteuiatsh
M ^e Benoit Amyot	Conseiller juridique

h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES MOHAWKS DE KAHNAWAKE

a) L'objet des négociations

Le gouvernement du Québec est disposé à soutenir le développement économique de Kahnawake en échange de compromis susceptibles de régler

des enjeux depuis longtemps litigieux. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à soutenir l'ajout à la réserve de terres le long de l'autoroute 30 et à offrir des infrastructures de transport en permettant le développement, en échange d'ententes en matière de travail et de fiscalité.

Une entente en matière de travail a été ratifiée en 2014. Les négociations se sont poursuivies en 2015-2016 afin d'atteindre un compromis sur certaines règles régissant le commerce et la fiscalité. La conclusion d'une entente en matière de fiscalité avec Kahnawake permettrait d'harmoniser le développement économique de cette communauté à celui du Québec et de faciliter ses relations avec les communautés environnantes.

Par ailleurs, d'autres objets de négociation émergent progressivement. C'est le cas, notamment, en matière de services de protection de la jeunesse, de justice et de développement économique.

b) Les dates des rencontres

La Table centrale de négociation entre Québec et Kahnawake s'est réunie quatre fois, à savoir les 7 mai 2015, le 11 septembre 2015, le 28 octobre 2015 et le 22 mars 2016.

Les tables sectorielles entre Québec et Kahnawake se sont réunies à quelques reprises depuis le 1^{er} avril 2015 :

Table sectorielle Travail

2015

13 avril

2016

14 mars

Table sectorielle Développement économique

2015

8 avril

4 juin

c) L'échéancier des négociations

Les différents projets sont abordés de manière régulière aux tables de travail et des résultats sont attendus dans les meilleurs délais.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Table centrale

Depuis l'été 2012, des échanges ont lieu entre le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et les représentants de Kahnawake afin de rendre plus efficaces les différentes instances de négociation. Une table centrale à la composition et au mandat renouvelés a pour fonction première d'assurer le maintien et la pérennité de la relation Québec-Kahnawake. Pour ce faire, elle

est responsable de l'élaboration et de la mise en application d'une planification stratégique pluriannuelle et d'un plan de travail annuel. Dans ce contexte, la Table centrale Québec-Kahnawake veille au développement de la communauté par la conception, la négociation, la ratification et la mise en application d'ententes sectorielles ou globales dans des domaines jugés d'intérêt. À cette fin, la Table centrale peut notamment constituer et mandater des tables sectorielles afin qu'elles élaborent le contenu d'ententes sectorielles sur les objets qu'elle juge pertinents.

Tables sectorielles

En matière de travail, les échanges se sont poursuivis afin de donner suite à l'entente signée en 2014. La Table sectorielle Travail s'est réunie à deux reprises, mais de nombreuses rencontres plus informelles ont eu lieu afin d'assurer cette mise en œuvre, sous l'égide du ministère du Travail, en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, la Commission de la construction du Québec et la Régie du bâtiment du Québec.

En matière de transports, les discussions ont eu principalement pour objet la conception des infrastructures requises pour soutenir le développement économique sur les terres ajoutées à la réserve. Deux projets sont à l'étude : 1) l'aménagement d'une bretelle d'accès à la route 207 via l'autoroute 30 et 2) la réfection de la route 207, incluant les aqueducs et les égouts permettant de desservir les entreprises situées sur les terres ajoutées à la réserve le long de l'autoroute 30.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir Kahnawake dans ses efforts de développement économique. La Table sectorielle de développement économique permet de donner suite à cet engagement. En 2015-2016, la Table a concentré ses travaux sur deux objets :

- Le développement économique des terres ajoutées à la réserve le long de l'autoroute 30. La Table a cherché à cibler des projets susceptibles d'être implantés sur ces terres (station de camionnage, projet de zone intermodale et de port, etc.) et à créer des conditions favorables à leur implantation (aqueduc et égouts, amélioration des relations avec les municipalités environnantes, etc.).
- La préparation d'une nouvelle entente de développement économique avec Kahnawake, laquelle devrait permettre de créer une démarche, impliquant Kahnawake, des ministères et organismes québécois et des acteurs locaux et régionaux, propre à soutenir la recherche de solutions aux multiples obstacles limitant le développement économique de cette communauté.

La Table centrale de négociation entre Québec et Kahnawake a également permis d'échanger et de superviser des échanges entre les parties afin de préparer une entente entre le gouvernement du Québec et Kahnawake en matière de protection de la jeunesse. L'entente en question comprend des dispositions permettant à Kahnawake de se définir un régime particulier en matière de protection de la jeunesse et une organisation de services conséquente à son offre particulière de services cliniques.

- f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

Table centrale :

M. Florent Gagné	Négociateur
M. Patrick Brunelle	Secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M ^e Geneviève Verreault-Tremblay	Ministère de la Justice
M. Mario Limoges	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
M. Jean-Marc Sauvé	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
M. André Caron	Ministère des Transports
M. Marc Grandisson	Ministère des Finances
M ^{me} Anne Parent	Ministère du Travail

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

Table sectorielle Travail :

M. Florent Gagné	Négociateur
M ^{me} Anne Parent	Ministère du Travail
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Steeve Audet	Ministère du Travail
M ^{me} Josée Marotte	Ministère du Travail

Les représentants du ministère du Travail étaient assistés par des personnes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission de la construction du Québec. Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

Table sectorielle Transports :

M. André Caron	Négociateur, ministère des Transports
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Alain-Marc Dubé	Ministère des Transports
M ^{me} Annie Lavallée	Ministère des Transports
M. Marc Rouillier	Ministère des Transports

D'autres personnes du ministère des Transports ont assisté aux réunions, selon le sujet abordé.

Table sectorielle Développement économique :

M. Mario Limoges	Négociateur
M. Jean-Marc Sauv�	N�gociateur
M. �ric Laplante	Conseiller, Secr�tariat aux affaires autochtones
M. Jacques Larue	Minist�re de l'�conomie, de l'Innovation et des Exportations, direction r�gionale de la Mont�r�gie
M. Jean-Marc M�nard	Minist�re de l'�conomie, de l'Innovation et des Exportations, direction r�gionale de la Mont�r�gie

Enjeu « Protection de la jeunesse »

M ^{me} Pascale Lemay	Minist�re de la Sant� et des Services sociaux
M ^{me} Marie Jacob	Minist�re de la Sant� et des Services sociaux
M ^{me} Louise Rondeau	Minist�re de la Sant� et des Services sociaux
M ^{me} Johanne Rhainds	Minist�re de la Sant� et des Services sociaux
M ^{me} Johanne Destrempe	Minist�re de la Justice

- g) Le nom du n gociateur pour la communaut  autochtone et la liste de toutes les personnes pr sentes aux n gociations pour la nation autochtone

Table centrale :

M. Lloyd Philips
M. Jean Pommainville
M. Mike O'Brien
M. Mike A. Delisle, grand chef
M. Joe Norton
Mme Rhonda Kirby, chef
Mme Gina Deer, chef
Mme Winona Polson-Lahache

Table sectorielle Travail :

M. Lloyd Philips, chef
M. Jean Pommainville
M. Mike O'Brien
M. David Lahache

Table sectorielle Transports :

M^{me} Rhonda Kirby, chef
M. Mike O'Brien

M. David Lahache

Autres personnes selon le sujet traité.

Table sectorielle Développement économique :

M^{me} Gina Deer, chef

M. Mike O'Brien

M. David Lahache

M. Bud Morris

M. Kyle Delisle

- h) Le total des coûts engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Coût total pour l'ensemble des négociations bilatérales

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

2015-2016	Employés du SAA	374 810 \$
	Négociateurs externes	<u>376 829 \$</u>
	TOTAL :	751 639 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

3. Liste des consultations menées par le gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2015-2016 et, pour chacune, préciser :
- l'objet des consultations;
 - le moyen utilisé;
 - les dates des rencontres;
 - les communautés et les personnes consultées;
 - les résultats des consultations;
 - les montants afférents.

Il n'est pas possible, pour le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), de préciser ces informations pour l'ensemble des consultations menées par le gouvernement du Québec et ayant entraîné des déplacements, puisque l'approche est davantage sectorielle et qu'il y a eu des centaines de consultations en 2015-2016 dans divers domaines tels que les forêts, la faune, le territoire, les aires protégées, etc. Depuis l'adoption du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* par le gouvernement du Québec, au printemps 2006, et sa mise à jour en 2008, les ministères consultent les communautés autochtones lorsque des projets ou des actions gouvernementales sont susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur les droits revendiqués par ces communautés.

Bien que la majorité des consultations soit assumée par les ministères responsables, le SAA a poursuivi des consultations liées à la conclusion d'un traité avec les Innus du Regroupement Petapan inc. et ayant entraîné des déplacements.

- a) L'objet des consultations

L'Entente de principe d'ordre général (EPOG), signée en 2004, entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada.

- b) Le moyen utilisé

Échange de lettres et rencontres avec la communauté concernée pour recueillir ses préoccupations. Consultation conjointe Québec / Canada.

- c) Les dates des rencontres

- 28 mai 2015;
- 3 août 2015;
- 20 janvier 2016.

d) Les communautés et les personnes consultées

La communauté huronne-wendate de Wendake.

e) Les résultats des consultations

L'objectif de la consultation est de connaître les préoccupations de la communauté autochtone concernée à l'égard de l'EPOG pour tenter d'atténuer les effets préjudiciables d'un éventuel traité sur les droits qu'elle revendique. Le processus de consultation est toujours en cours.

f) Les montants afférents

2 198 \$	Frais de déplacement pour trois rencontres avec les Hurons-Wendats, à Gatineau et à Montréal (transport et repas).
----------	--

TOTAL : 2 198 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

4. Pour chaque négociateur qui œuvre au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2015-2016 : déposer : le mandat et le contrat, la durée du contrat, les tâches effectuées, une copie du ou des rapports, et le suivi donné. Indiquer également les sommes accordées à la rémunération globale de chacun de ces négociateurs.

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan ainsi que dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, ainsi que dans le cadre des négociations avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

Durée des contrats : 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015
1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 480 000 \$

N. Bergeron conseils stratégiques inc.

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue.

Durée des contrats : 21 novembre 2014 au 21 novembre 2015
22 novembre 2015 au 22 novembre 2016

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 135 996 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Florent Gagné consultant

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil des Mohawks de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil des Mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Québec.

Durée du contrat : 22 septembre 2014 au 22 septembre 2016

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 43 242 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Médiation à l'égard du différend forestier Baril-Moses entre le gouvernement du Québec, les communautés autochtones et Produits forestiers Résolu

Durée du contrat : 2 février 2015 au 2 février 2017

Mandat : Voir document joint

Rémunération globale : 166 498 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Consultation Daniel Gagnier

Représentante du gouvernement du Québec au Comité de liaison permanent avec les Cris, et autres interventions concernant les enjeux autochtones

Durée du contrat : 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 78 566 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

9321-8683 Québec inc. (Mario Gibeault)

Durée de contrats : 21 mai 2015 au 21 mai 2016 (Mario Gibeault, entreprise individuelle)
résilié le 5 juin 2015
8 juin 2015 au 8 juin 2016

Mandat : Voir document joint

Rémunération globale : 64 523 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

MANDAT DE NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Contrat pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015
Contrat pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan ainsi que dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, ainsi que dans le cadre des négociations avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Proposer des pistes de solution constructives au regard, notamment, des éléments juridiques des négociations (chapitre 3 ou autres de l'*Entente de principe d'ordre général*), qui aideront les parties à atteindre leurs objectifs;
- Représenter, sur invitation, l'équipe de négociation dans le cadre de tournées d'information, de rencontres de négociation sur des dossiers spécifiques ou avec des représentants gouvernementaux.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Transmettre au ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des négociations et présentant ses recommandations sur le suivi de celles-ci.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre du processus de discussion exploratoire avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg et a comme mandat de :

- Discuter de différents enjeux, dont : les routes 105 et 107, la fiscalité, l'administration de la justice, la consultation, la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- Convenir avec les représentants de Kitigan Zibi d'un agenda de travail qui permettrait d'établir les termes de référence pour des discussions plus poussées, sous réserve de l'obtention d'un mandat du Conseil des ministres;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec, en soutien à cette participation québécoise au processus de discussion exploratoire, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Transmettre au ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des discussions et présentant ses recommandations sur le suivi des discussions;
- Transmettre un rapport écrit final au ministre, avec les recommandations utiles pour l'atteinte des objectifs visés, au plus tard un mois après la fin du processus de discussion exploratoire. Le rapport devra notamment présenter les avantages et les inconvénients pour le gouvernement du Québec de conclure une entente sur les bases des discussions qui auront été tenues, ainsi que les coûts et les modifications législatives ou autres nécessaires.

MANDAT DE N. BERGERON CONSEILS STRATÉGIQUES INC.

Contrat pour la période du 21 novembre 2014 au 21 novembre 2015
Contrat pour la période du 22 novembre 2015 au 22 novembre 2016

Représentant du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue

L'entreprise N. Bergeron Conseils stratégiques inc. agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations et a comme mandat de :

- Poursuivre la négociation territoriale globale dans le but de conclure une entente finale avec les Premières Nations innues représentées par le Regroupement Petapan inc., soit celles d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, basée substantiellement sur l'*Entente de principe d'ordre général (EPOG)* signée par les parties en 2004;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec chargée d'appuyer les négociations, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Représenter le gouvernement du Québec auprès des communautés innues concernées, du gouvernement fédéral et de toute autre partie intéressée par ces négociations;
- Poursuivre les travaux de concertation, avec la population non autochtone en particulier, au moyen de rencontres d'information et d'échanges;
- Présenter au ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE FLORENT GAGNÉ CONSULTATION

Contrat pour la période du 22 septembre 2014 au 22 septembre 2016

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil des Mohawks de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil des Mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Québec

Dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil des Mohawks de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec à la table de négociation de la revendication particulière;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec afin de permettre à celui-ci d'atteindre ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Entreprendre immédiatement des discussions et des négociations avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Canada au sujet du transfert de terres mentionné dans la lettre du ministre Benoît Pelletier au grand chef Michael Delisle en date du 2 juin 2008;
- Présenter au ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

Dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake entre le Conseil des Mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Québec, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier à la table de négociation et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec;
- Développer des propositions de manière à atteindre les objectifs visés par le gouvernement du Québec;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec sur toute autre question susceptible de conduire le gouvernement du Québec à l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Présenter au ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, S.E.N.C.R.L. S.R.L.

Médiation à l'égard du différend forestier Baril-Moses entre le gouvernement du Québec, les communautés autochtones et Produits forestiers Résolu

La société Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., S.R.L. a comme mandat de :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de favoriser le règlement du différend forestier Baril-Moses entre les Cris et le gouvernement du Québec et de certains enjeux connexes, y compris la non-conformité des certificats de Produits Forestiers Résolu, tel que requis par le Forest Stewardship Council, le tout en lien avec le *Territoire Baril-Moses*;
- En lien avec le *Territoire Baril-Moses*, d'explorer toutes les mesures nécessaires afin de favoriser un règlement hors cour des enjeux relatifs à la foresterie soulevés dans la poursuite judiciaire entreprise par les Cris, et de proposer des solutions à cet égard;
- Afin de régler le différend pour l'avenir et dans le contexte du processus de planification forestière en cours, de mener avec le concours des intervenants gouvernementaux les travaux et rencontres nécessaires pour :
 - Développer des modalités forestières permettant de prendre en compte les besoins des utilisateurs du *Territoire*, des communautés crie de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou et innue de Mashteuiatsh en matière de chasse/pêche/piégeage. Les modalités proposées devraient faire en sorte que les communautés concernées ne soient pas incitées à s'opposer à la certification forestière;
 - Développer un processus assurant l'évolution des modalités d'aménagement applicables dans le *Territoire* tout en tenant compte des besoins des utilisateurs et des communautés ainsi que des nouvelles connaissances en matière de gestion durable;
 - Limiter au *Territoire Baril-Moses* (voir carte à l'annexe F) l'application des modalités et du processus;
- Tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre et de ses représentants et n'apporter aucune modification au mandat sans une autorisation écrite du ministre.

Mandat de Consultation Daniel Gagnier

Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec au Comité de liaison permanent avec les Cris, et autres interventions concernant les enjeux autochtones

L'entreprise Consultation Daniel Gagnier a comme mandat de :

- Participer, comme l'un des représentants du gouvernement du Québec, au Comité de liaison permanent avec les Cris;
- Contribuer, à titre de négociateur, à l'élaboration des solutions pour résoudre des enjeux relatifs à la mise en œuvre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, à la *Paix des Braves* et à l'entente sur la gouvernance, ou pour tout dossier identifié par le Comité de liaison permanent, et autres interventions concernant les enjeux autochtones;
- Présenter au ministre des rapports verbaux et un rapport final écrit au terme du présent contrat;

Mandat de 9321-8683 Québec inc. (Mario Gibeault)

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la communauté algonquine de Lac-Barrière

La compagnie 9321-8683 Québec inc. (Mario Gibeault) a comme mandat de :

- Contribuer à développer des orientations et des objectifs de négociation afin de concrétiser les recommandations formulées par les représentants spéciaux en 2006, à savoir :
 - La reconnaissance du territoire visé par l'entente trilatérale de 1991 à titre de territoire d'intérêt des Algonquins de Lac-Barrière;
 - La mise en œuvre du plan d'aménagement intégré des ressources;
 - La participation à la gestion des ressources naturelles au moyen de différentes mesures;
 - L'accès à un revenu autonome pour la bande sous forme d'une subvention annuelle de 1,5 M\$ à verser par le gouvernement du Québec;
 - L'agrandissement de l'assise territoriale de la réserve;
 - L'électrification du village de Lac-Rapide;
 - Le tout sans préjudice aux droits des parties;
- Diriger les travaux requis pour permettre à l'équipe gouvernementale de l'appuyer et de le seconder au cours des différentes phases du processus de négociation;
- Contribuer à développer des propositions sans compromettre les orientations et objectifs du Québec, notamment au regard des activités forestières;
- Assurer un lien continu avec les intervenants économiques et politiques de la région afin d'identifier, le cas échéant, des pistes de partenariats;
- Tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre et de ses représentants et n'apporter aucune modification au mandat sans une autorisation écrite du ministre.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

5. Liste détaillée de toutes les activités et de tous les coûts engendrés au SAA relativement aux consultations, au développement et à la mise en place du Plan Nord.

Session d'information et de sensibilisation aux réalités autochtones à l'intention du personnel et des membres du Conseil d'administration de la Société du Plan Nord

Afin de favoriser l'inclusion des Autochtones au développement du Nord québécois et sensibiliser le personnel et les membres du conseil d'administration, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) offre des sessions de sensibilisation et d'information aux réalités autochtones.

Lors de ces sessions, le SAA présente brièvement les nations autochtones visées par le Plan Nord, soit les Cris, les Inuits, les Naskapis et les Innus, et couvre les ententes en milieu nordique, les obligations en matière de consultation et d'accommodements, les revendications territoriales et les négociations en cours.

Le personnel de la Société du Plan Nord, y compris celui qui travaille dans les antennes de Roberval, Chibougamau, Baie-Comeau et Sept-Îles, ont reçu cette formation le 17 décembre 2015.

Quant aux membres du conseil d'administration de la Société, ils l'ont reçue le 3 février 2016.

Lancement du Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020

Le 8 avril 2015, le SAA a assisté au lancement du Plan Nord. À cette occasion, plusieurs ministres ont pris la parole afin de présenter les actions proposées, y compris le ministre responsable des Affaires autochtones.

Assemblée des partenaires

Le 28 octobre 2015 a eu lieu la deuxième rencontre de l'Assemblée des partenaires, à Québec. Le SAA a assisté à cette rencontre à titre d'observateur.

Coûts engendrés

Le SAA n'a pas de budget spécifique réservé pour la démarche du Plan Nord. Seuls les salaires réguliers des personnes qui y participent sont à considérer ainsi que des frais de déplacement de 207,71 \$ pour l'année 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

6. Concernant le Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II) : nombre de demandes reçues (par volet et par communauté) de même que la liste et la nature des projets financés et des projets refusés en 2015-2016, ainsi que les montants déboursés, et ce, pour chaque volet du programme :

- a) développement économique;
- b) garantie de prêt;
- c) infrastructure communautaire;
- d) action communautaire;
- e) soutien à la consultation;

La liste et la nature des projets financés en 2015-2016 ainsi que les montants déboursés pour chaque volet du Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II)

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
a) Développement économique	2 113 031 \$
Acquisition de bateau de croisière	Aucun
Acquisition de machinerie	336 121 \$
Acquisition d'équipement de concassage	175 000 \$
Acquisition d'équipements forestiers	187 455 \$
Aide au développement économique local (3 ans)	Aucun
Améliorations locatives de la Résidence Au Soleil Levant	Aucun
Casse-croûte Alibaba	14 086 \$
CDEE – Agent de développement économique	39 150 \$
Centre d'affaires Premières Nations	Aucun
Chargeur sur chenille	21 788 \$
Chipper expansion	Aucun
Complexe hôtelier Uashat (Société immobilière Kuei)	Aucun
Démarrage de NuSpa – Beauty and Wellness	Aucun
Dépanneur Guimont et Gas	Aucun
Développement de la Pourvoirie du Lac des Îles	42 673 \$
East End Auto Parts & Construction	33 300 \$
Five year Economic Development Strategic Plan	Aucun
Land based Salmon Farm – Étude de faisabilité	Aucun
Marché d'alimentation – Manawan	Aucun
Modernisation de la station-service communautaire	186 750 \$
Mohawk Country Lacrosse	38 542 \$
Nouveau motel industriel	Aucun
Pahin électrique	49 800 \$
Peter Paul Hotel Project	13 500 \$
Projet Ashini	5 220 \$
Projet d'usinage de bois	156 506 \$
Ron Jacobs Towing	42 300 \$

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
Service de mécanique automobile	36 250 \$
Service de traiteur	210 841 \$
Site traditionnel Innu Ténina	17 500 \$
Snow Crab quota	350 000 \$
Station Uapishka	156 250 \$
Studio Inniun	Aucun
Développement économique – Économie sociale	Aucun
Plan d'affaires – Projet Sakihikan	Aucun
Site culturel Kinawit	
Développement économique – Jeunes entrepreneurs	75 244 \$
Clinique de nutrition et de narcothérapie de Wendake	60 000 \$
Dépanneur L'M	Aucun
Développement – Dépanneur Muashk	Aucun
Ferme Yarha' – Plan d'affaires	3 264 \$
InnuCommUnik	Aucun
Salon de toilettage multi-poils	3 480 \$
Soutien à la réalisation de Prospéra Inc.	8 500 \$
Développement économique – Mobilisateur	127 500 \$
Réalisation d'une étude économique	
Service-conseil en planification stratégique (IDD)	90 000 \$
TAQ – Plan d'affaire Leg sur Montréal	37 500 \$
b) Garantie de prêt	
Armatech Inc.	Aucun
Équipement de la Haute St-Charles – vente de vêtements	Aucun
Intact Construction – développement de marché	Aucun
JME Électrique	Aucun
Service de traiteur	Aucun
Site culturel Kinawit	Aucun
Soutien à la réalisation de Prospéra Inc.	
c) Infrastructure communautaire	49 396 \$
Atelier d'entretien communautaire et aire d'entreposage	Aucun
Carrefour artistique de Wendake	Aucun
Centre communautaire et sportif	Aucun
Construction d'un centre communautaire	Aucun
Construction d'un centre des jeunes	Aucun
Maison de la famille	Aucun
Maison des hommes	Aucun
Maison des jeunes	Aucun
Piscine estivale	Aucun
Remplacement de la génératrice principale	Aucun
Rénovation du centre communautaire	Aucun
Zamboni	49 396 \$
d) Action communautaire	20 000 \$
Soutien de la mission globale de DestiNations	20 000 \$
e) Soutien à la consultation	1 671 000 \$
Bureau de consultation – Ekuanitshit	Aucun
Bureau de consultation Eagle Village 2015-2016	100 000 \$
Bureau de consultation Kitcisakik 2015-2016	75 000 \$
Implantation of a consultation fonction	35 000 \$
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat 2015-2016	256 000 \$

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
Projet Justice	20 000 \$
Soutien à la consultation – Grand Conseil Waban-A.	170 000 \$
Soutien à la consultation – Lac-Simon (ALGONQUINS)	165 000 \$
Soutien à la consultation – Manawan (ATTIKAMEKS)	165 000 \$
Soutien à la consultation – Mashteuiatsh (MONTAGNAIS)	510 000 \$
Soutien à la consultation 2015-2016	75 000 \$
Soutien à la consultation Baril-Moses	Aucun
Soutien à la consultation – Lac-Barrière	100 000 \$
GRAND TOTAL	4 056 171 \$

f) Nombre de demandes reçues en 2015-2016 par volet et par communauté dans le cadre du FIA II

Nation / Communauté	Action communautaire	Développement économique	Garantie de prêt	Infrastructure communautaire	Soutien à la consultation
ABÉNAQUIS		3	1	1	2
Général Wôlinak		3	1	1	2
ALGONQUINS		4	1	3	3
Hunter's Point		2			
Kitcisakik				1	1
Lac-Rapide					1
Lac-Simon		1			
Pikogan		1	1	2	1
ATTIKAMEKS		7	2		
Manawan		3	1		
Obedjiwan			1		
Wemotaci		4			
HURONS-WENDATS		4	1	1	1
Wendake		4	1	1	1
INUITS				2	
Akulivik				1	
Aupaluk				1	
MALÉCITES		1			
Viger		1			
MICMACS		3		1	1
Général Gesgapegiag		3		1	1
MOHAWKS		5			1
Akwesasne		2			
Kahnawake		1			1
Kanesatake		2			
MONTAGNAIS		19	5	5	4
Betsiamites		4	3	2	1
Essipit		1			
La Romaine				1	

Nation / Communauté	Action communautaire	Développement économique	Garantie de prêt	Infrastructure communautaire	Soutien à la consultation
Mashteuiatsh		3	1		1
Mingan		3		1	
Natashquan		1	1	1	1
Pakuashipi		1			
Uashat-Maliotenam		6			1
ORGANISMES AUTOCHTONES	1	7		1	1
Organismes autochtones	1	7		1	1
Grand total	1	53	10	14	13

La liste des projets refusés en 2015-2016 dans le cadre du FIA II

NOM DU PROJET	MOTIF
Xeomega-Robin Tremblay	Ne répond pas aux exigences du programme
Parc Opemican	Ne répond pas aux exigences du programme
Parc Orner Lainé	Ne répond pas aux exigences du programme

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

7. Concernant le programme Organismes autochtones*, fournir la liste et la nature des projets financés et des projets refusés en 2015-2016, ainsi que les montants déboursés.

*Ce programme s'appelle maintenant Projets ponctuels autochtones (PPA).

PROJETS SOUTENUS 2015-2016

Bénéficiaire	Titre	Total budgété 2015-2016
McGill - Keshia Moffat	Inscription d'une étudiante autochtone à un colloque	2 294 \$
CDCAM	Services urbains psychosociaux et judiciaires 2015-2016	36 000 \$
CAASI	Services urbains psychosociaux et judiciaires 2015-2016	36 000 \$
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	Services urbains psychosociaux et judiciaires 2015-2016	36 000 \$
CAAVD	Crise de Val-d'Or (Novembre 2015)	271 841 \$
UQAT	Le goût de lire à la maison - Lac Simon - Trousse de littérature	3 790 \$
Conseil des Innus de Pakuashipi	Pakuashipi au tournoi inter-innu 2015	1 500 \$
École Kanatamat	Projet Boussole - Exeko	10 000 \$
Marcel Petiquay	Parution de la biographie de Marcel Petiquay	2 000 \$
Le Grand Pas	Vis ta vie avec ton art, l'aérogaphie comme instrument d'expression	2 500 \$
Institut Tshakapesh	Rencontre québécois-autochtones - Tshakapesh	12 500 \$
Conseil de bande de Lac-Barrière	Coupe de bois dans la communauté de Lac-Rapide	47 000 \$
Centre d'affaires des Premières Nations	Scrabble en innu	7 672 \$
Centre d'affaires des Premières Nations	Chambre d'entrepreneurs innus	5 000 \$
Centre d'affaires des Premières Nations	Regroupement des coordonnateurs innus en sport et loisir	5 000 \$
Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag	Pow Wow Gesgapegiag 2015	1 000 \$
Conseil de bande de Listuguj	Pow Wow Listuguj 2015	1 500 \$
Centre Mantokasowin	Spectacle à Manawan - Florant Vollant et David	1 500 \$
Souper bénéfice de création de la fondation Mukushan	Souper Bénéfice fondation Mukushan, Innus dyalisés	1 000 \$
Cercle des Premières Nations de l'UQAM	Rassemblement « Être étudiant autochtone » - CPNUQAM	5 000 \$
Salon du livre 2015 à Wendake - Kwahiatonhk	Salon du livre des Premières Nations 2015	5 722 \$
Festival du conte et de la légende de l'Innucadie	Inauguration du sentier de l'Innucadie	8 000 \$
RJPNQL	Activité du Réseau jeunesse des Premières Nations QL	60 000 \$
Conseil de Nation de Kawawachikamach	Participation de Kawawachikamach aux JAIB 2015	1 500 \$
JNA 2015 Pessamit	Journée Nationale des Autochtones 2015 Pessamit	1 500 \$
Comptoir Agoshin	Activités culturelles 2015	4 200 \$

Commission santé & services sociaux des Premières Nations du Québec & Labrador	Guide des programmes d'aide aux personnes handicapées	13 585 \$
Angeliss	Souper des Nations 2015 - Angeliss	1 000 \$
Maison des jeunes Niwitcewakan wapi	MDJ de Wemotaci au Festival Présence autochtone	2 725 \$
Participation d'Ekuanitshit (Mingan) aux JAIB 2015	Participation d'Ekuanitshit aux JAIB 2015	1 000 \$
Conseil Mohawk de Kanesatake	Acquisition d'équipement de gravure - Kanesatake	18 575 \$
Conseil des Innus de Pakuashipi	Journée Nationale des Autochtones - Pakuashipi	1 500 \$
Institut du nouveau monde	12e école d'été de l'INM	11 975 \$
Femmes autochtones du Québec	À égalité pour décider - Leadership féminin dans le monde politique	11 250 \$
Conseil des Montagnais de Natashquan	Acquisition et installation d'affiches signalétiques	18 000 \$
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Participation d'Unamen Shipu aux JAIB 2015	1 500 \$
Conseil des Innus de Pakuashipi	Participation de Pakuashipi aux JAIB 2015	1 500 \$
Corporation de solidarité Wenicec	Évaluation diagnostique des candidats de la formation en charpenterie-menuiserie de Kitcisakik	13 259 \$
Conseil de la Première Nation Abitibiwinini	Pow Wow Pikogan	1 500 \$
Vitalité Frelighsburg	Lune des Fraises – Journée nationale des autochtones	1 500 \$
Corporation des fêtes historiques de Québec	Fêtes de la Nouvelle-France	5 000 \$
Société économique de Kitcisakik	Rénovation bâtiments Grand-Lac Victoria - Phase 2	25 000 \$
Kizi N8nninska kassigaden - Société historique d'Odanak - Musée des Abénakis	Le musée des Abénakis, Déjà 50 ans!	5 000 \$
Société de communication Atikamekw - Montagnais	Évaluation des besoins et mise à niveau des équipements, des infrastructures et de la formation des ressources humaines dans les radios communautaires de la SOCAM	45 270 \$
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Unamen Shipu en fête	1 500 \$
CRISE UQAM	28e congrès mondial de l'IASP - Congrès mondial de prévention du suicide	2 840 \$
Conseil des Mohawks de Kanesatake	25th Year Remembrance Event	15 000 \$
Université Laval	Ouvrage architecture - Musées du Québec	5 000 \$
Musée Pointe-à-Callière	Campement amérindien - marché public Pointe-à-Callière	5 000 \$
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	Tournoi Orange -Participation de Mingan	1 000 \$
Tourisme Abitibi Témiscamingue	Dialogue - Rencontre régionale sur le rapprochement des peuples	10 000 \$
Cercle Kisis à Québec	Solstice autochtone 2015 du Cercle Kisis à Québec	1 500 \$
Conseil des Mohawks d'Akwesasne	Akwesasne Tewaaron Festival 2015	5 000 \$
Ensemble pour le respect de la diversité	Projet Empreintes - École Otapi	5 000 \$
Centre d'innovation des Premiers Peuples	Journée nationale des Autochtones du 21 juin à Gatineau	1 500 \$
Fusion jeunesse	Activités de mai et juin 2015	19 670 \$
Productions Feux Sacrés	Inauguration de l'espace culturel Ashukan	5 000 \$
Daniel Picard	Conférence « Tout est parfait »	10 000 \$
Conseil en éducation des Premières Nations	Camps de lecture 2015 - CEPN	33 900 \$
Collège Kiuna.	Atelier de formation pour les animateurs de camps d'été	5 000 \$
Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal 2015-2016	Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal	45 000 \$
AMIK	Gestion participative du saumon atlantique	6 729 \$
Conseil de bande d'Odanak	Pow Wow Odanak de juillet 2015	1 500 \$
Angeliss	Soirée Hommage Angeliss du 3 au 5 avril 2015	1 500 \$

École Teueikan	Tournoi Orange à Sept-Îles du 30 avril au 3 mai 2015	1 500 \$
Conseil de la Nation Listuguj Mi'gmaq	Harmonie Inter-Communautés	40 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	Journée nationale des Autochtones	4 000 \$
Jeux autochtones Inter-Bandes	Jeux autochtones Inter-Bandes 2015	80 000 \$
UQAC- Nikanite	Colloque sur la persévérance scolaire - 2e édition	20 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Québec	Journée nationale des Autochtones	1 500 \$
Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup	Numérisation du fonds d'archives de la Première Nation Malécite de Viger	12 000 \$
Nayumivik Landholding Corporation	Acquisition d'un Qarmaq	9 732 \$
Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Entente spécifique pour un mécanisme de consultation auprès des innus	62 570 \$
TOTAL		1 162 099 \$

PROJETS REFUSÉS 2015-2016

Organisme	Projet
Productions Jasmin Roy	Mon fleuve... Mon histoire
Moe Clark	Présentation du spectacle Transcestral
Centre d'amitié autochtone du Saguenay	Animation culturelle estivale
Collège Frontière	Agent de littératie communautaire
Fondation Jasmin Roy	Partenariat d'écoles
Presses de l'Université de Montréal	Histoire des pensionnats indiens

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

8. État d'avancement, budget ventilé et échéanciers du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones.

État d'avancement

Les travaux d'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones ont débuté au printemps 2013.

Le 11 juin 2015, des organisations autochtones, dont l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Femmes autochtones du Québec ainsi que le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) se sont réunis afin de discuter d'une alternative au Plan d'action étant donné qu'il serait difficile de rencontrer leurs attentes. Le SAA entend poursuivre les discussions avec les organisations autochtones à ce sujet.

Parallèlement à ces discussions, le SAA continue de soutenir des projets visant le rapprochement entre les Autochtones et les non-Autochtones. Voici quelques exemples de projets qui ont été soutenus dans la dernière année :

- Le Forum Nord-Côtier « Unies pour s'engager » dont l'objectif était de favoriser l'engagement politique et social des femmes de la Côte-Nord et le réseautage entre des femmes autochtones et non autochtones (5 000 \$).
- Le Salon du livre des Premières Nations, un événement grand public unique qui permet de faire découvrir la littérature autochtone ainsi que la vitalité culturelle des nations (6 000 \$).
- Le programme de sensibilisation rencontre Québécois-Autochtones « Sous le Shaputuan » de l'Institut Tshakapesh permet, depuis de nombreuses années, à des Innus d'aller à la rencontre d'élèves des écoles québécoises. Sous la tente, les élèves vivent différentes activités culturelles et culinaires en plus d'en apprendre davantage sur des sujets variés, dont les réalités historiques et politiques innues. En 2015-2016, le SAA a participé financièrement à la réalisation de quatre escales (deux sur la Côte-Nord, une à Montréal et une à Victoriaville) pour un montant de 12 500 \$.
- Le projet Harmonie Inter-Communauté 2015 a permis de réaliser des activités jeunesse favorisant la rencontre entre des jeunes Québécois de Pointe-à-la-Croix et des jeunes Micmacs de Listuguj, dans le but de réduire le racisme et la discrimination (40 000 \$). Le SAA s'est également engagé à financer l'organisation d'un symposium contre le racisme à Listuguj (5 000 \$).

Le SAA révisé actuellement les sessions de sensibilisation et d'information aux réalités autochtones à l'intention des employés de l'État québécois en vue de pouvoir relancer cette offre de services.

Le SAA s'intéresse également à l'accessibilité et l'amélioration de l'offre de services aux Autochtones en milieu urbain. À cet effet, il a mis sur pied, en collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère de la Justice, des tables locales sur l'accessibilité des services. Le mandat principal de ces tables sera d'élaborer et de mettre en œuvre des ententes de collaboration et de complémentarité de services entre le réseau québécois et les partenaires régionaux, dont les centres d'amitié autochtones, de manière à adapter l'offre de services de ces réseaux et à s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux besoins des Autochtones dans les villes.

- Quatre tables locales sur l'accessibilité aux services pour les Autochtones dans les villes seront mises sur pied pour les villes de La Tuque / Trois-Rivières, Sept-Îles, Maniwaki et Val-d'Or.
 - Ces tables permettront de réunir à court terme les partenaires régionaux et locaux en vue d'améliorer et de faciliter les collaborations et la complémentarité des services. Dans l'immédiat, ces villes ont été désignées à risque, notamment en raison de la présence importante d'Autochtones sur leur territoire. Toutefois, à moyen terme, la démarche sera élargie à d'autres villes et régions du Québec.
- Ces tables locales sont coordonnées par une table centrale qui réunit le SAA, le Regroupement des centres d'amitié autochtones, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère de la Justice.

Budget ventilé

Outre les salaires des professionnels impliqués au dossier, aucun budget n'a été alloué à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones en 2015-2016

Échéancier

Le SAA n'est pas en mesure, pour l'instant, de fournir un échéancier précis. Cet aspect est en discussion avec les organisations autochtones concernées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

9. État d'avancement, budget ventilé et échéanciers du Mois de l'histoire des Autochtones.

État d'avancement

L'instauration du Mois de l'histoire des Autochtones avait d'abord fait l'objet d'une demande de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) dans le cadre des travaux préparatoires pour l'élaboration d'un Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones.

Un projet de loi proclamant le Mois de l'histoire des Autochtones avait été déposé au printemps 2013. À cette époque, il était alors prévu que sa mise en œuvre soit intégrée au Plan d'action.

Le mois de juin avait été sélectionné afin d'être en concordance avec le gouvernement fédéral, qui a déjà fait de ce mois le Mois de l'histoire des Autochtones, ce qui permet d'y intégrer les festivités de la journée nationale des Autochtones. L'avantage de promouvoir cet arrimage permettait de favoriser la complémentarité entre les programmes de financement québécois et fédéral.

Toutefois, l'APNQL n'était pas convaincue que le mois de juin était approprié, puisqu'un des objectifs visés est de rejoindre la clientèle scolaire. Cette période de l'année est déjà très occupée par les examens et la fin des classes. L'APNQL n'était toutefois pas en mesure de choisir un autre mois et le projet de loi est mort au feuillet lors du déclenchement des élections, au printemps 2014.

En juin 2015, le ministre responsable des Affaires autochtones a pris l'engagement d'instituer un Mois de l'histoire des Autochtones dans le cadre des événements de clôture de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Cet engagement a été réitéré lors du dépôt du rapport final de la CVR, en décembre 2015.

Le projet de loi instaurant le Mois de l'histoire des Autochtones pourrait rapidement être réajusté selon la volonté des organisations autochtones et redéposé à l'Assemblée nationale.

Budget ventilé

Outre les salaires des professionnels impliqués au dossier, aucun budget n'a été alloué à l'instauration d'un Mois de l'histoire des Autochtones en 2015-2016

Échéancier

Le SAA n'est pas en mesure, pour l'instant, de fournir un échéancier précis. Cet aspect nécessite des discussions avec les organisations autochtones concernées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

10. État d'avancement et rapport détaillé de la première année de fonctionnement du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

- Le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), au sein duquel la représentation est paritaire entre les Cris et les Jamésiens pour les dix premières années de fonctionnement, est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014.
- Conformément à la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* (RLRQ, chapitre G-1.04), onze représentants jamésiens de chacune des villes et localités enclavées dans le territoire du GREIBJ ont été désignés au conseil. Chibougamau y détient neuf voix; Lebel-sur-Quévillon, quatre voix; Chapais, trois voix; Matagami, trois voix; Valcanton, une voix; Villebois, une voix; Radisson, une voix. Un représentant du gouvernement du Québec, sans droit de vote, a été nommé au conseil du GREIBJ. Membre d'office, le président du Gouvernement de la nation crie (GNC) et son vice-président siègent aussi au conseil avec une voix chacun, de même que les neuf chefs des communautés cries.
- À compter de sa première année de fonctionnement¹, en 2014-2015, le conseil du GREIBJ s'est réuni sept fois, soit le 22 mai 2014, le 27 juin 2014, le 31 juillet 2014, le 25 septembre 2014, le 27 novembre 2014, les 29-30 janvier 2015 et les 18-19 mars 2015.
- Le président du GNC et le membre désigné par un vote secret entre les onze représentants jamésiens agissent, en alternance, comme président et vice-président du conseil, pour des mandats de deux ans. À l'issue d'un tirage au sort, il revenait aux représentants jamésiens d'assurer la présidence pour les deux premières années de fonctionnement du GREIBJ. La mairesse de Chibougamau, M^{me} Manon Cyr, a agi à ce titre. Au cours de la 13^e séance ordinaire du conseil, soit les 27-28 janvier 2016, le grand chef Matthew Coon Come a été officiellement nommé au poste de président. Il agira à ce titre pour la troisième et la quatrième année de fonctionnement du GREIBJ.
- Pour refléter la situation linguistique de la population et des représentants cris et jamésiens, un service de traduction assure que les conseillers et le public puissent s'exprimer en français, en anglais ou en cri lors des séances du conseil. De plus, les séances se tiennent en alternance dans les communautés cries et jamésiennes.
- Les rapports du représentant du gouvernement du Québec au conseil indiquent que les rencontres de ce dernier se passent bien et permettent au GREIBJ d'exercer les pouvoirs, fonctions et compétences qui lui sont attribués.

¹ À noter en complément, en 2015-2016, le conseil du GREIBJ s'est réuni six fois, soit les 27-28 mai 2015, les 29-30 juillet 2015, les 16-17 septembre 2015, les 17-18 novembre 2015, les 27-28 janvier 2016 et les 23-24 mars 2016.

- Conformément aux dispositions de la loi l'instituant, le budget du GREIBJ, pour les cinq premières années, doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Ce dernier a approuvé le budget 2015-2016 du GREIBJ le 27 février 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

11. État d'avancement et rapport détaillé de la mise en oeuvre de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake*.

-
- L'Entente en matière de travail entre Kahnawake et Québec a été approuvée par un décret du gouvernement du Québec, le 24 juillet 2014. Cette entente :
 - Permet un régime particulier, mais semblable à celui du Québec dans ses orientations et ses objectifs.
 - Repose sur la coopération entre les institutions du Québec et Kahnawake dans la définition du régime et son application.
 - Définit les règles applicables à la main-d'œuvre mohawk travaillant sur la réserve et sur le pont Honoré-Mercier.
 - D'application générale : elle couvre tous les aspects de la construction (qualification des entrepreneurs et des travailleurs, prévention sur les chantiers, syndicalisation, indemnisation).
 - Kahnawake se dotera d'un Bureau du travail, lequel aura pour mandat d'interagir avec les institutions québécoises : ministère du Travail, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), Commission de la construction du Québec (CCQ) et Régie du bâtiment du Québec (RBQ).
 - En somme, une institution mohawk appliquera un régime reprenant essentiellement les normes du Québec.
 - La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake* (ci-après la Loi), donnant suite à certaines des dispositions de l'Entente a été sanctionnée en décembre 2014. Cette loi :
 - Introduit des dispositions assez générales pour permettre de la souplesse dans leur application, tout en respectant l'esprit des lois. Ainsi, la conclusion d'ententes avec les Mohawks de Kahnawake sera possible sans une modification législative à la pièce.
 - Modifie quatre lois du secteur du travail : *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* et la *Loi sur le bâtiment*.
 - N'affecte pas le chantier du Centre hospitalier Kateri Memorial, dans la mesure où l'Entente constitue une entente complémentaire autorisée par la

Loi approuvant l'Entente concernant la construction et l'exploitation d'un centre hospitalier sur le territoire de Kahnawake de 1984.

- À la suite de l'adoption de la Loi, la Table sectorielle de négociation Québec-Kahnawake en matière de travail a constitué deux groupes techniques : un premier pour préciser le contenu du régime mohawk en matière de qualification des travailleurs et des entrepreneurs et un second pour préciser les termes de la relation entre le Mohawk Self Insurance Program et la CENSST pour l'opération du régime mohawk d'assurance.
- Les travaux du premier groupe technique se sont conclus rapidement, ce qui a permis la qualification de travailleurs et d'entrepreneurs mohawks pour les travaux – actuellement en cours – d'agrandissement et de construction de l'hôpital Kateri Memorial.
- Les autorités de la CENSST doivent encore approuver la dernière proposition d'entente financière pour l'opération du régime mohawk d'assurance. Les discussions se poursuivent à cet effet.
- Le Bureau mohawk en matière de travail débutera officiellement ses opérations incessamment. Un emplacement physique sur la réserve a été désigné à cet effet.
- Le comité de liaison chargé d'assurer le suivi de l'entente siègera pour la première fois au cours des prochains mois.
- Les discussions concernant la contribution financière du gouvernement du Québec pour l'opérationnalisation du régime mohawk en matière de travail se poursuivent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

12. État d'avancement et rapport détaillé du travail du médiateur dans le dossier de la certification forestière de Produits forestiers Résolu.

-
- Le 23 janvier 2015, le gouvernement du Québec a retenu les services de M^e Lucien Bouchard, en tant que médiateur, pour favoriser le règlement du différend forestier Baril-Moses et de certains enjeux connexes, y compris la non-conformité des certificats de Produits forestiers Résolu.
 - La lettre Baril-Moses, signée par le gouvernement du Québec et les Cris simultanément lors de la signature de la Paix des braves, en 2002, prévoit l'application de certaines modalités de la Paix des braves sur un territoire situé dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
 - Depuis décembre 2013, les Cris poursuivent le gouvernement du Québec, car le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'applique plus les modalités forestières contenues dans la lettre Baril-Moses pour des raisons écologiques, économiques et sociales.
 - De plus, les Cris ont déposé une plainte auprès du Forest Stewardship Council (FSC) contre Produits forestiers Résolu, disant qu'ils n'ont pas donné leur consentement libre, préalable et éclairé aux nouvelles modalités d'aménagement, en vigueur depuis 2010 sur le territoire de la lettre Baril-Moses. Cette plainte a entraîné la suspension de la certification de Produits forestiers Résolu.
 - Il est à noter que le dossier de la lettre Baril-Moses a également un impact sur les négociations en cours avec les Innus du Regroupement Petapan inc., sachant que le territoire en question fait partie du territoire d'intérêt de la communauté innue de Mashteuiatsh au sens de l'Entente de principe d'ordre général, signée en 2004.
 - Dans ce dossier, le gouvernement du Québec privilégie le recours au dialogue plutôt qu'aux tribunaux, compte tenu des impacts appréhendés.
 - M^e Bouchard a eu pour mandat de proposer des solutions qui, à la fois :
 - Favoriseraient un règlement hors cour du différend foresterie Baril-Moses entre les Cris et le gouvernement du Québec;
 - Permettraient la levée de la suspension de la certification FSC de Produits forestiers Résolu avec, comme conséquence, le maintien des emplois dans la région.
 - Permettraient que l'aménagement forestier se fasse dans un environnement harmonieux, ne nuisant pas à la pratique des activités de chasse et de piégeage des Innus et des Cris, et favorisant l'intégration de nouvelles connaissances en gestion des écosystèmes.

- Le gouvernement du Québec a conclu l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses* (l'*Entente Baril-Moses*) avec les Cris le 13 juillet 2015. Mashteuiatsh n'étant pas signataire de cette entente, la médiation de M^e Lucien Bouchard se poursuit afin de trouver une solution pour mettre en œuvre un groupe de travail conjoint (Cris-Innus-Québec) sur la foresterie afin de favoriser l'harmonisation forestière et la pratique des activités traditionnelles. Ainsi, les parties prenantes devront s'efforcer de proposer des mesures consensuelles quant aux normes de gestion forestière à implanter dans le territoire visé.
- Les Innus de Mashteuiatsh sont toujours en discussion avec le gouvernement du Québec afin de conclure une entente réglant les problématiques découlant du différend Baril-Moses.
- Grâce à l'*Entente Baril-Moses*, les Cris ont retiré la plainte déposée auprès du Forest Stewardship Council concernant la non-conformité des certificats de Produits forestiers Résolu et ils ont abandonné leur poursuite à l'encontre de la Procureure générale du Québec pour le non-respect de la lettre Baril-Moses.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

13. Liste et sommaire de toutes les ententes signées en 2015-2016 avec les communautés autochtones. Détail des coûts engendrés par chacune d'elles pour le gouvernement du Québec ou le SAA.

La liste des ententes conclues entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et déposées au greffe de ce dernier est annexée à la présente. Ces ententes peuvent être consultées au SAA durant les heures ouvrables.

LISTE SOMMAIRE DES ENTENTES

- 1 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités d'une aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II, versée à l'Organisme pour mener à bien un projet de «Land and Marine Use Plan» destiné à colliger des données visant à décrire l'utilisation du territoire par les membres des trois communautés micmaques.
Parties :
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (président)
Date de signature: 7 avril 2015

- 2 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation malécite de Viger (grand chef)
Date de signature: 7 avril 2015

- 3 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil d'accroître la participation des Innus à la planification du développement territorial touchant leurs terres ancestrales, de se doter de structures d'expertise et de compétences additionnelles leur permettant de perfectionner leur participation aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam (chef)
Date de signature: 14 avril 2015

- 4 - Entente de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (chef)
Date de signature: 16 avril 2015

- 5 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation. pour le projet de géomatique, afin de permettre au Conseil de se doter de structures et de l'expertise nécessaires pour mieux participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation Malécite de Viger (grand chef)
- Date de signature:** 30 avril 2015
-
- 6 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Rénovations MV».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Les Rénovations Marcel Vollant (Président)
- Date de signature:** 5 mai 2015
-
- 7 - Modification n° 11 à l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik
- Objet :**
Inclure un financement supplémentaire au financement global de l'ARK en matière de transport et de services de garde éducatifs à l'enfance.
- Parties :**
L'Administration régionale Kativik (présidente, secrétaire adjointe)
Le gouvernement du Québec (ministre responsable des Affaires autochtones)
- Date de signature:** 7 mai 2015
-
- 8 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «JME Électrique».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
JME Électrique inc. (président)
- Date de signature:** 14 mai 2015
-
- 9 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Le SAA s'engage à garantir auprès de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) le prêt contracté par l'Emprunteur (M. Jerry Matoush pour le projet «Matoush Tire Shop»), jusqu'à concurrence de 84 433\$ pour une durée maximale de 5 ans, ainsi qu'à rembourser, le cas échéant, à la SDBJ les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par la SDBJ pour la protection de ses garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Société de développement de la Baie-James (président-directeur général)
- Date de signature:** 14 mai 2015
-

- 10 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Programmation 2014-2015 - partie 2».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (grand chef)
- Date de signature:** 14 mai 2015
-
- 11 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Dépanneur Kuei Kuei Matimekosh».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Dépanneur Kuei Kuei Matimekosh (Hervé McKenzie)
- Date de signature:** 1 juin 2015
-
- 12 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Dépanneur Kuei Kuei Matimekosh».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Dépanneur Kuei Kuei Matimekosh (Hervé McKenzie)
- Date de signature:** 1 juin 2015
-
- 13 - Avenant à l'Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, enveloppe Infrastructures communautaires
- Objet :**
Majorer l'aide financière pour répondre aux exigences financières du projet de construction d'un refuge pour personnes itinérantes autochtones à Montréal.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Projets Autochtones du Québec (directrice)
- Date de signature:** 1 juin 2015
-
- 14 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Le SAA s'engage à garantir auprès de l'Institution financière (Banque Royale du Canada) le prêt contracté par l'Emprunteur (Jean-Mathieu Sioui) jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans pour le projet JME Électrique. Le SAA s'engage également à rembourser, le cas échéant, à l'Institution financière les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ces garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Banque Royale du Canada (directeur de comptes)
- Date de signature:** 3 juin 2015
-

- 15 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Chipper expansion».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)
- Date de signature:** 3 juin 2015
-
- 16 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Le SAA s'engage à garantir auprès de l'Institution financière (la Caisse populaire Desjardins de Havre-St-Pierre) le prêt contracté par l'Emprunteur (Travaux forestiers Mashku inc.) jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans. Le SAA s'engage également à rembourser, le cas échéant, à l'Institution financière, les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ses garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Caisse populaire Desjardins de Havre-St-Pierre (directeur de comptes)
- Date de signature:** 4 juin 2015
-
- 17 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Atelier d'entretien communautaire et aire d'entreposage».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon (chef)
- Date de signature:** 11 juin 2015
-
- 18 - Convention (financière)
- Objet :**
Le SAA s'engage auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur, à même la subvention octroyée à l'Emprunteur par le SAA pour le projet "dalle de béton pour la patinoire couverte".
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
La Caisse populaire Desjardins La Tabatière (directeur des comptes)
Le Conseil des Innus de Pakuashipi (chef)
- Date de signature:** 12 juin 2015
-
- 19 - Entente de financement de développement économique-Jeunes entrepreneurs dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Centre La Loba».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre La Loba - Sonia De Grand'Maison (présidente)
- Date de signature:** 23 juin 2015
-

- 20 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Centre La Loba».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Sonia De Grand'Maison
- Date de signature:** 23 juin 2015
-
- 21 - Entente de financement de développement économique mobilisateur dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Service-conseil en planification stratégique».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (coordonnateur)
- Date de signature:** 29 juin 2015
-
- 22 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Mise à niveau des infrastructures et plan de développement - Phase I (Étude)».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil des Innus de Pessamit (chef)
- Date de signature:** 8 juillet 2015
-
- 23 - Avenant à l'Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II - Enveloppe action communautaire
- Objet :**
Modifier l'entente conclue le 8 octobre 2014 entre les parties concernant les conditions de versement de l'aide financière du SAA afin que les années financières des documents probants demandés correspondent aux années financières de l'Entente.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Jeunes musiciens du monde (directeur général)
- Date de signature:** 8 juillet 2015
-

- 24 - Entente concernant la mise en oeuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik
- Objet :**
Conclure une entente provisoire pour l'exercice financier 2015-2016, suivant essentiellement les mêmes modalités que l'entente de mars 2010.
- Parties :**
La Société Makivik (président)
L'Administration régionale Kativik (présidente et secrétaire)
L'Office municipal d'habitation Kativik (président)
Le gouvernement du Québec (sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes et secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le gouvernement du Canada (directrice des la gestion des traités-Est - direction générale de la mise en oeuvre/traités et gouvernement autochtone du ministère des Affaires indiennes et Nord canadien)
- Date de signature:** 10 juillet 2015
-
- 25 - Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses
- Objet :**
Harmoniser les activités forestières dans le Territoire aux activités de chasse, pêche et trappage des différents utilisateurs autochtones du Territoire par la mise en oeuvre et l'exécution des Modalités Baril-Moses.
- Parties :**
La Nation crie d'Eeyou Istchee (Grand Chef et président ainsi que Vice-Grand Chef et vice-président)
Le gouvernement du Québec (premier ministre, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne)
- Date de signature:** 13 juillet 2015
-
- 26 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Usinage de bois».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)
- Date de signature:** 20 juillet 2015
-
- 27 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) s'engage à garantir auprès de l'Institution financière (Corporation de développement économique montagnaise), le prêt contracté par l'Emprunteur (Hervé McKenzie - Dépanneur Kuei Kuei inc.) jusqu'à concurrence de 150 000\$ pour une durée maximale de 5 ans, pour le projet "Dépanneur Kuei Kuei".
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
La Corporation de développement économique montagnaise (directeur général)
- Date de signature:** 23 juillet 2015
-

- 28 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet «Acquisition d'équipement de concassage».
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil de la Nation Naskapie de Kawawachikamach (chef)
Date de signature: 27 juillet 2015
-
- 29 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet «Service de mécanique auto».
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil de la Nation Naskapie de Kawawachikamach (chef)
Date de signature: 27 juillet 2015
-
- 30 - Convention
Objet :
Le SAA s'engage, à même la subvention octroyée par le SAA, à remettre directement à l'Institution financière pour le compte de l'Emprunteur (Conseil de bande de Betsiamites), chaque versement de capital et d'intérêts prévu au Contrat de prêt à terme, jusqu'à parfait paiement des obligations de l'Emprunteur envers l'Institution financière.
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
La Banque de Montréal (directeur de comptes)
Le Conseil de bande de Betsiamites (directeur général)
Date de signature: 29 juillet 2015
-
- 31 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II - Volet infrastructure communautaire
Objet :
Définir les modalités de financement du projet «Amélioration des infrastructures de loisirs à Opitciwan».
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (chef)
Date de signature: 30 juillet 2015
-
- 32 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de poursuivre les activités de son bureau de consultation et d'avoir recours à l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean connu sous le nom de Pekuakamiulnuatsh (directrice du bureau de développement de l'autonomie gouvernementale)
Date de signature: 18 août 2015
-

- 33 - Entente de financement au soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités d'une aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II, versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Grand Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (directeur général)
- Date de signature:** 18 août 2015
-
- 34 - Entente de financement au soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités d'une aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II, versée à titre de soutien à la consultation pour permettre à l'Organisme de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (directeur)
- Date de signature:** 19 août 2015
-
- 35 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones volet infrastructures communautaires
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « construction d'une piscine à Salluit ».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le village nordique de Salluit (maire)
- Date de signature:** 2 septembre 2015
-
- 36 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Carrefour artistique de Wendake ».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil de la nation Huronne-Wendat (grand chef)
- Date de signature:** 2 septembre 2015
-
- 37 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Équipement de la Haute St-Charles».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Martin Madore
- Date de signature:** 2 septembre 2015
-

- 38 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Prospéra »
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Prospéra inc. (Doreen Picard, présidente)
Date de signature: 2 septembre 2015
-
- 39 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet « Acquisition d'un quota de pêche au crabe des neiges »
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)
Date de signature: 3 septembre 2015
-
- 40 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Construction de chalets à Baie-des-Sables »
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Corporation de développement économique Wabak Pimadizi (président)
Date de signature: 9 septembre 2015
-
- 41 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet « Rénovation MV »
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Les Rénovations Marcel Vollant (président)
Date de signature: 11 septembre 2015
-
- 42 - Avenant à l'Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructures communautaires projet hors réserve
Objet :
Modifier l'Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructures communautaires projet hors réserve conclue le 1er mai 2014 entre les parties
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Centre d'amitié autochtone de Saguenay (président)
Date de signature: 15 septembre 2015
-

- 43 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet Prospéra inc.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Prospéra inc. (présidente)
- Date de signature:** 15 septembre 2015
-
- 44 - Avenant à l'Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones
- Objet :**
Modifier l'Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones, conclue le 2 novembre 2011 entre les parties
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Forage Asinii Drilling (président)
- Date de signature:** 16 septembre 2015
-
- 45 - Convention de subvention
- Objet :**
Favoriser la concertation et le réseautage des jeunes femmes autochtones.
- Parties :**
Gouvernement du Québec (secrétaire adjoint à la Jeunesse et secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Femmes autochtones du Québec (présidente)
- Date de signature:** 23 septembre 2015
-
- 46 - Convention de subvention
- Objet :**
Favoriser la concertation et l'engagement des jeunes Autochtones en milieu urbain.
- Parties :**
Gouvernement du Québec (secrétaire adjoint à la Jeunesse et secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (directrice générale)
- Date de signature:** 23 septembre 2015
-
- 47 - Convention
- Objet :**
Aux fins du remboursement du capital, des intérêts et des autres frais, le SAA désire d'engager auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur, à même la subvention octroyée à l'Emprunteur par le SAA, et ce, conformément au Contrat de prêt à terme.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Caisse populaire Desjardins du Pekuakami (directeur de comptes)
Centre de la petite enfance Auetissatsh (président)
- Date de signature:** 28 septembre 2015
-

48 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Octroyer à l'Institution financière une garantie pour la totalité des sommes dues en vertu du Prêt consenti à M. Martin Madore pour les projets Équipements des Premières Nations - réparation de moteurs et vente de vêtements.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Banque Royale du Canada (directeur de comptes)

Date de signature: 1 octobre 2015

49 - Entente de financement au soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du FIA II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil de bande de la communauté des Algonquins de Lac-Barrière (directeur général par intérim)
La Firme comptable Piché & Lacroix CPA inc. (administrateur)

Date de signature: 16 octobre 2015

50 - Entente de financement au soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités d'une aide financière provenant du FIA II, versée à l'Organisme pour mener à bien un projet intitulé « Projet justice - volet Premières Nations du Québec ».

Parties :

Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (directrice générale)

Date de signature: 16 octobre 2015

51 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones volet infrastructure communautaire

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Espaces communautaires de l'école primaire Seskitin ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Atikamekw de Wemotaci (chef)

Date de signature: * 19 octobre 2015

52 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones volet infrastructure communautaire

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Community Recreational Infrastructure ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil de la Première Nation Timiskaming (chef)

Date de signature: 19 octobre 2015

- 53 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Seconde phase du projet de modernisation de la station-service communautaire de Wendake ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil de la Nation Huronne-Wendat (grand chef)
- Date de signature:** 28 octobre 2015
-
- 54 - Convention de subvention
- Objet :**
Établir les modalités de versement d'une subvention à l'Organisme afin de lui permettre de réaliser les obligations et mandats pour l'exercice financier 2015-2016.
- Parties :**
Gouvernement du Québec (secrétaire adjoint à la Jeunesse, secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (chef régional)
- Date de signature:** 29 octobre 2015
-
- 55 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Acquisition d'une surfaceuse de marque Zamboni ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Innus de Pakuashipi (chef)
- Date de signature:** 5 novembre 2015
-
- 56 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Acquisition d'un chargeur sur chenille de marque Case 2013, modèle TR320 ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Société Teuaikan (président)
- Date de signature:** 5 novembre 2015
-
- 57 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Garantir auprès de la CDEM le prêt contracté par M. Harold Mestokosho, faisant affaire sous le nom de « Entreprise Bell-Mest », le 4 décembre 2014 pour une durée maximale de 5 ans.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Corporation de développement économique montagnaise (CDEM) (directeur général)
- Date de signature:** 10 novembre 2015
-

58 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Corporation de développement économique d'Ekuanitshinnuat ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Corporation de développement économique d'Ekuanitshinnuat (directrice)

Date de signature: 10 novembre 2015

59 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Casse-croûte Alibaba ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Casse-croûte Alibaba (propriétaire)

Date de signature: 10 novembre 2015

60 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet intitulé « Site traditionnel Innu Ténina ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Site traditionnel Innu Ténina (directrice)

Date de signature: 11 novembre 2015

61 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones

Objet :

Définir les modalités de financement du projet intitulé « Agrandissement du restaurant Pakigan ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Société économique de Kitcisakik (présidente)

Date de signature: 12 novembre 2015

62 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones enveloppe infrastructures communautaires

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « rénovation de l'aréna d'Aupaluk »

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Village nordique de Aupaluk (maire)

Date de signature: 13 novembre 2015

- 63 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (chef)
Date de signature: 16 novembre 2015
-
- 64 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet « développement Intact Construction »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Intact Construction (président)
Date de signature: 24 novembre 2015
-
- 65 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)
Date de signature: 26 novembre 2015
-
- 66 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Acquisition d'une rétrocaveuse ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Pahin électrique inc. (président)
Date de signature: 8 décembre 2015
-
- 67 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet « Armatech inc. »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Éric Madore
Date de signature: 8 décembre 2015
-

- 68 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet « Programmation 2015-2016 - Partie 1 »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Mohawks d'Akwesasne (Grand chef)
Date de signature: 8 décembre 2015
-
- 69 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon (chef)
Date de signature: 9 décembre 2015
-
- 70 - Convention (financière)
Objet :
Le SAA désire s'engager auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur, à même la subvention octroyée à l'Emprunteur par le SAA, conformément au Contrat de prêt à terme, relativement au projet « Agrandissement du Centre administratif d'Essipit ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent, (directeur de comptes)
Conseil de la Nation des Innus Essipit (chef)
Date de signature: 16 décembre 2015
-
- 71 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Développement Studio Inniun »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Studio Inniun (Moïse Jourdain)
Date de signature: 11 janvier 2016
-
- 72 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet « Service de traiteur ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak (chef)
Date de signature: 12 janvier 2016
-

73 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par M. Mathieu Savard (l'Emprunteur), faisant affaire sous la dénomination sociale Intact Construction Inc., jusqu'à concurrence de 75 000 \$ pour une durée maximale de 5 ans, pour le projet « développement Intact Construction ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Banque Royale du Canada (directeur de compte et représentant de la banque)

Date de signature: 12 janvier 2016

74 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financmenet du projet « Service de traiteur ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak (chef)

Date de signature: 12 janvier 2016

75 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Aide au développement économique local - Plan quinquennal ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Conseil des Mohawks d'Akwesasne (grand chef)

Date de signature: 15 janvier 2016

76 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Acquisition de machinerie ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Conseil des Innus de Pessamit (chef)

Date de signature: 19 janvier 2016

77 - Avenant à l'Entente de financement en rapport avec divers projets de développement économique et communautaire pour Nemaska

Objet :

Modifier l'Entente de financement en rapport avec divers projets de développement économique et communautaire pour Nemaska

Parties :

Gouvernement du Québec (ministre responsable des Affaires autochtones)

Nation crie de Nemaska (chef)

Gouvernement de la Nation crie (président)

Date de signature: 26 janvier 2016

- 78 - Avenant à l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones
- Objet :**
Modifier l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones conclue le 10 février 2012 entre le Secrétariat aux affaires autochtones et le Conseil Innu Takuaiakan Uashat mak Mani-Utenam, concernant le projet de réfection de la « Station Dan Esso ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Station Dan Esso (promoteur)
- Date de signature:** 28 janvier 2016
-
- 79 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Acquisition de la Station Uapishka ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Innus de Pessamit (chef)
- Date de signature:** 28 janvier 2016
-
- 80 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Remplacement de génératrice ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (chef)
- Date de signature:** 28 janvier 2016
-
- 81 - Entente de financement Soutien à la consultation Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du FIA II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée)
Conseil de la Première Nation Eagle Village (Chef)
- Date de signature:** 29 janvier 2016
-
- 82 - Entente de financement Soutien à la consultation - Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du FIA II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Conseil des Mohawks de Kahnawake (chef)
- Date de signature:** 29 janvier 2016
-

- 83 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'ORGANISME par le SAA.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
DestiNations (président)
- Date de signature:** 8 février 2016
-
- 84 - Entente de financement de développement économique Jeunes Entrepreneurs dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Démarrage - O'Terra - Clinique de naturothérapie et de nutrition de Wendake ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
O'Terra - Clinique de naturothérapie et de nutrition de Wendake (propriétaire)
- Date de signature:** 8 février 2016
-
- 85 - Entente de financement au soutien du Réseau jeunesse de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'ORGANISME par le SAA pour lui permettre de réaliser les activités dans le cadre de la mise sur pied du Réseau jeunesse de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et des Sommets jeunesse des Premières Nations.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (chef)
- Date de signature:** 9 février 2016
-
- 86 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Acquisition d'équipements forestiers - Services forestiers de Manawan ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Services forestiers et territoriaux de Manawan (SFTM) inc. (président)
- Date de signature:** 19 février 2016
-
- 87 - Entente de financement de développement économique mobilisateur dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Plan d'affaires pour le 375e anniversaire de Montréal - Legs des Premières Nations et des Inuits ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Tourisme Autochtone Québec (directeur général)
- Date de signature:** 22 février 2016
-

88 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Le SAA s'engage à garantir auprès de la CDEM le prêt contracté par M. Marcel Vollant, faisant affaire sous le non de « Rénovation MV », jusqu'à concurrence de 50 000 \$ pour une durée maximale de 5 ans.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Corporation de développement économique montagnaise (CDEM) (directeur général)

Date de signature: 23 février 2016

89 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Le SAA s'engage à garantir auprès de la CDEM le prêt contracté par Mme Doreen Picard, faisant affaire sous le nom de Prospéra inc., jusqu'à concurrence de 13 311 \$ pour une durée maximale de 5 ans.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Corporation de développement économique montagnaise (CDEM) (directeur général)

Date de signature: 23 février 2016

90 - Entente de financement Soutien à la consultation - Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (chef)

Date de signature: 8 mars 2016

91 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Aide au développement économique local (3 ans) ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag (chef)

Date de signature: 8 mars 2016

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

14. Détail de l'état d'avancement des travaux entre le SAA et le MSSS concernant un éventuel plan d'action sur les services de santé et les services sociaux pour les peuples autochtones. État d'avancement du comité tripartite et coûts engendrés par sa mise en place, ses activités, etc.

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) est responsable de la mise en œuvre du *Plan directeur de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador 2007-2017*.

Aucun comité tripartite ayant pour objectif de réaliser les actions prévues dans ce plan directeur n'a été mis en place, puisque ce mandat relève plutôt d'un comité de vigie formé d'experts en santé et services sociaux. Il n'existe pas de plan d'action gouvernemental sur les services de santé et services sociaux pour les peuples autochtones, mais plutôt des plans d'action ciblés abordant des thématiques tels que l'itinérance, la violence, la toxicomanie, les agressions sexuelles et autres.

Le SAA, assure, en collaboration avec la CSSSPNQL et les communautés autochtones, une veille en ce qui a trait aux services sociaux et de santé pour les Premières Nations. Actuellement, toutes les régions du Québec sont en mesure d'adapter leurs services de première ligne en matière sociale pour répondre aux besoins des populations autochtones qu'elles desservent.

Le SAA participe, entre autres, au comité de travail ayant comme mandat d'identifier des pistes de solution visant à résoudre la problématique de personnes devant quitter leur communauté afin de recevoir des traitements médicaux en milieu urbain. Ce comité regroupe l'ensemble des intervenants en matière de santé et de services sociaux et est présidé par la CSSSPNQL.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

15. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2015-2016 qui n'ont pas été reconduits en 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis.

Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

16. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2016-2017.

Crédits demandés au Conseil du trésor :

Programme 04 : 262 591 200 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

17. Liste des sommes engagées et des actions posées à la suite de la diffusion du reportage de l'émission *Enquête* sur les agressions alléguées d'agents de la Sureté du Québec contre des femmes autochtones.

Le financement du SAA a permis le renforcement des services de premières lignes au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD), l'ouverture du refuge « Chez Willie, l'autre porte », le soutien au projet Kinawit pour l'aménagement d'un site de ressourcement et le démarrage du projet Kijaté pour la construction de 24 unités de logements sociaux.

En résumé :

Projets	Montants engagés
Renforcement des capacités du CAAVD*	69 798 \$
Refuge de jour « Chez Willie, l'autre porte »	299 862 \$
Logements sociaux Kijaté	150 000 \$
Lieu de ressourcement Kinawit	631 002 \$
TOTAL	1 150 662 \$

* Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

18. Liste des rencontres auxquelles des fonctionnaires du SAA ont assisté, des actions posées et des sommes engagées dans la cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées.

Le gouvernement fédéral nouvellement élu a mis en branle un processus de définition des paramètres de l'*Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées* (l'Enquête). Il a procédé au cours des mois de janvier et février 2016 à une consultation nationale au sein de la société civile autochtone et des familles touchées. Des séances ont eu lieu au Québec les 21 et 22 janvier derniers, respectivement à Québec et à Montréal. Les représentants du gouvernement du Québec n'étaient pas invités à ces séances.

Pour leur part, les provinces et les territoires ont tous affirmé leur volonté de participer à l'Enquête. À cet égard, lors de la deuxième *Table ronde nationale sur les femmes disparues ou assassinées* tenue en février 2016, les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont engagés à participer pleinement au processus de l'Enquête. Pour le moment, le gouvernement du Québec n'a pas été consulté formellement par le gouvernement fédéral sur les formes que prendra cette dernière. Cette consultation pourrait avoir lieu au cours du printemps 2016.

À l'instar des autres provinces, le gouvernement du Québec s'est toujours montré favorable à la tenue d'une enquête nationale et il travaille actuellement à concevoir la formule par laquelle il pourra s'insérer dans la démarche du gouvernement fédéral et y contribuer de manière optimale, dans le respect des compétences et des juridictions des gouvernements, et en adéquation avec les réalités vécues au Québec.

À ce jour, aucune somme n'a été engagée par le gouvernement du Québec concernant les travaux de l'Enquête.

Table ronde nationale sur les femmes disparues ou assassinées

En réaction au refus répété de l'ancien gouvernement fédéral de tenir une enquête nationale sur la question des femmes autochtones disparues ou assassinées, les Organisations autochtones nationales¹ (OAN), avec l'appui des premiers ministres des provinces et des territoires, ont mis sur pied la *Table ronde nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées*. Deux tables rondes ont été tenues jusqu'à maintenant; la première a eu lieu en février 2015 et la deuxième en février 2016.

La deuxième Table ronde s'est tenue à Winnipeg les 25 et 26 février 2016 et elle mettait en présence des ministres fédéraux, certains premiers ministres et des ministres des provinces et des territoires (PT), ainsi que les dirigeants des OAN.

¹ L'Assemblée des Premières Nations (APN), le Congrès des peuples autochtones (CPA), l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM).

Le gouvernement du Québec y était représenté par le ministre responsable des Affaires autochtones accompagné d'une délégation québécoise qui se composait de représentants de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, de Femmes autochtones du Québec, de Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik, de deux membres de familles touchées par une disparition ou un assassinat de femmes autochtones, ainsi que d'un fonctionnaire du SAA.

Lors de la fermeture de la dernière séance de cette rencontre, les parties ont convenu de continuer à combattre la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones pendant l'Enquête.

Pour la deuxième Table ronde nationale, une somme de 10 000 \$ avait été réservée pour assumer les frais de déplacement, d'hébergement et des indemnités quotidiennes des représentants de la délégation du Québec. D'autre part, les frais associés au déplacement, à l'hébergement et à l'indemnité quotidienne du fonctionnaire du SAA qui a participé à l'évènement se sont élevés à 1 250 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

19. Liste des rencontres de consultation entre le gouvernement du Québec et les communautés autochtones dans le cadre du projet d'oléoduc TransCanada Énergie-Est. Inclure, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.

-
- L'existence d'une obligation pour le gouvernement du Québec de consulter les communautés autochtones à l'égard d'un projet est conditionnelle à trois facteurs : le gouvernement doit d'abord envisager une mesure, il doit avoir connaissance d'une revendication de droits autochtones et la mesure envisagée doit être susceptible de porter atteinte aux droits revendiqués.
 - Dans le cas de de l'oléoduc Énergie Est, le gouvernement du Québec a, à maintes reprises, spécifié au promoteur que la portion québécoise de son projet était assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et qu'à cette fin, il devait déposer une étude d'impact au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le promoteur a également été informé que la décision gouvernementale sur ce projet serait guidée par sept conditions, dont l'une précise que le projet doit satisfaire à la loi en ce qui a trait à la participation et à la consultation des Premières Nations.
 - TransCanada n'a pas répondu à la demande de dépôt d'une étude d'impact. Au début de mars 2016, une action en justice, sous forme de demande d'injonction visant TransCanada Pipelines Itée et Oléoduc Énergie Est Itée, a été entreprise par le gouvernement du Québec pour les obliger à respecter la LQE en soumettant leur projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.
 - Sans projet déposé et sans application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement menant à une décision du gouvernement du Québec sur le projet d'oléoduc, les conditions préalables au déclenchement d'une consultation des communautés autochtones ne sont pas réunies puisque le gouvernement n'a pas les informations nécessaires pour réaliser une véritable consultation des communautés autochtones qui leur permettrait de se prononcer sur les impacts que pourrait avoir le projet sur les droits qu'elles revendiquent.
 - Malgré le contexte difficile entourant l'évaluation environnementale du projet Oléoduc Énergie Est par le gouvernement du Québec, ce dernier demeure soucieux d'assumer pleinement son obligation de consultation envers les communautés autochtones.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

20. État d'avancement du projet de village permanent pour la communauté algonquine de Kitcisakik. Liste des rencontres auxquelles des fonctionnaires du SAA ont assisté, des actions posées et des sommes engagées dans ce dossier.

Le plan d'affaires, comprenant le plan d'aménagement et le plan d'habitation d'un village permanent pour la communauté de Kitcisakik dans le secteur du lac Ribot, situé à environ 10 km du site actuel, est complété depuis quelques années. Un référendum sur le projet a été tenu à Kitcisakik, en 2013, avec le résultat que 57 % des votes étaient en faveur d'un déménagement au lac Ribot. Le conseil de bande, comme la communauté, est profondément divisé sur cet enjeu, si bien qu'aucune résolution confirmant le déménagement n'a été adoptée. À défaut d'avoir en main une telle résolution, Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) informait la communauté, au printemps 2015, que le projet de nouveau village *Wanaki* serait désormais suspendu jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, aucune action particulière de la part du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) n'a eu lieu en 2015-2016.

Les problématiques d'infrastructure et de conditions de vie à Kitcisakik, notamment celles de l'électrification des habitations, de l'approvisionnement en eau potable et des conditions de logement, ne peuvent trouver de résolution durable sans le déménagement de la communauté. À cet égard, si le gouvernement du Québec est prêt à prendre ses responsabilités lorsque cela est pertinent, il est important de souligner que c'est au gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité d'assurer des conditions de vie de qualité à la population.

C'est dans cette optique que le SAA, AANC et le conseil de bande de Kitcisakik tiennent actuellement des discussions au sujet de leurs investissements respectifs dans l'amélioration des infrastructures actuelles de la communauté, et ce, indépendamment des développements du projet *Wanaki*. Conformément aux compétences respectives, des travaux de rénovation et de construction pourront être envisagés pour certains bâtiments administratifs et communautaires ainsi que des installations sanitaires, et ce, tout en respectant les priorités exprimées par la communauté.

À cet effet, le gouvernement du Québec a annoncé dans le budget 2016-2017 un investissement de deux millions de dollars sur cinq ans dans un Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik de la Société d'habitation du Québec. Les investissements permettront de rénover 55 maisons et ainsi améliorer sensiblement les conditions de vie des habitants.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

21. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2016-2017 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d'arrêt)

Veillez vous référer à la réponse de la question 46 de la section 2 renseignements généraux.

SECTION 3.2

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'OppositionRENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

50. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 incluant des détails sur :

- a. l'objet des négociations;
- b. la date originale du lancement des négociations;
- c. la date des rencontres;
- d. l'échéancier des négociations;
- e. les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
- f. un état de situation des négociations;
- g. le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec;
- h. le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral;
- i. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
- j. les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

51. Liste des négociations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, incluant les détails sur :

- a. l'objet des négociations;
- b. la date originale du lancement des négociations;
- c. la date des rencontres;
- d. l'échéancier des négociations;
- e. les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
- f. un état de situation des négociations;
- g. le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec;
- h. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
- i. les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par les négociateurs externes.

52. Liste des consultations menées par le gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015 et 2015-2016 ayant entraîné des déplacements :

- a. l'objet des consultations;
- b. le moyen utilisé;
- c. les dates de rencontres;
- d. les communautés et les personnes consultées;
- e. les résultats des consultations;
- f. les montants afférents.

53. Pour chaque négociateur qui œuvre au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015 et 2015-2016 : dépôt du mandat et du contrat, de la durée du contrat, des tâches effectuées et d'une copie du ou des rapports et le suivi donné. Indiquer également les sommes accordées à la rémunération globale de chacun de ces négociateurs.

54. Liste détaillée de toutes les activités et de tous les coûts engendrés au SAA relativement aux consultations, au développement et à la mise en place du Plan Nord.
55. Concernant le Fonds d'initiatives autochtones (FIA), fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les montants déboursés, et ce pour chaque volet du programme : a. développement économique; b. garantie de prêt; c. infrastructure communautaire; d. action communautaire; e. soutien à la consultation; f. fournir aussi le nombre de demandes reçues (par volet et par communauté).
56. Concernant le Fonds de développement pour les autochtones (FDA), fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les montants déboursés.
57. Liste des communautés autochtones faisant l'objet d'une entente particulière dans le cadre du Fonds de développement pour les autochtones depuis 2000.
58. Liste des projets économiques présentés en 2014-2015 et 2015-2016 par les administrations autochtones au SAA et état d'avancement de ces projets, incluant les motifs invoqués pour les projets non retenus. Détail des coûts engendrés pour le SAA pour chacun des projets.
59. Actions posées et crédits engagés en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 auprès des jeunes et des femmes autochtones et prévisions pour 2016-2017.
60. Actions posées et crédits engagés en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 auprès des Autochtones hors réserve et liste des programmes s'adressant à cette clientèle. Prévisions pour 2016-2017.
61. Liste et sommaire de toutes les ententes signées en 2014-2015 et 2015-2016 avec les communautés autochtones. Détail des coûts engendrés par chacune d'elles pour le gouvernement du Québec ou le SAA.
62. Détail de l'état d'avancement des travaux entre le SAA et le MSSS sur un éventuel plan d'action sur les services de santé et les services sociaux pour les peuples autochtones. État d'avancement du comité tripartite et coûts engendrés par sa mise en place, ses activités, etc.
63. Les détails financiers des actions du secrétariat afin de faciliter l'acceptation par les communautés autochtones du Plan Nord depuis 2010. (Construction de nouveaux bâtiments, publicité, embauche d'Autochtones etc.).
64. Les détails du coût des commissions scolaires autochtones en 2014-2015 et 2015-2016.
65. Les détails du processus de reddition de compte pour toutes les sommes financières remises aux communautés Cris depuis 2012. Veuillez préciser cette information par somme versée aux communautés et inclure un sommaire de l'objectif visé par le versement de chaque somme.
66. Les détails du coût de la police autochtone sur les différentes communautés depuis 2012.
67. Estimation des coûts qui seront engendrés par le gouvernement en 2015-2016 et prévus pour 2016-2017 dans la mise en œuvre de la Loi concernant principalement la mise en œuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake sanctionnée le 5 décembre 2014.

68. Concernant le congrès sur le racisme et la discrimination des Autochtones tenu en novembre 2013 :
- le plan d'action du gouvernement dans la lutte contre la discrimination des Autochtones;
 - nombre d'ETC (équivalents temps complets) affectés à cette lutte;
 - budget commandé par cette lutte pour 2015-2016 et prévu pour 2016-2017 pour cette lutte;
 - la liste des actions déjà réalisées dans cette lutte.

69. Concernant le rapport Vérité et Réconciliation publié par le gouvernement fédéral :
- les études d'impact du gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations de compétence provinciale ;
 - le plan d'action du gouvernement dans la mise en œuvre de ces recommandations en 2015-2016 et prévu pour 2016-2017;
 - le nombre d'ETC affectés à la mise en œuvre des recommandations;
 - les budgets commandés dans cette mise en œuvre et ces évaluations en 2015-2016 et prévus pour 2016-2017.

70. Les coûts et le nombre d'ETC (équivalents temps complets) qui travaillent à la résolution des différends entre les diverses communautés de chasseurs et le gouvernement du Québec concernant les droits de chasse sur la réserve faunique des Laurentides. Ventilation des coûts des partis privés qui œuvrent pour le gouvernement dans ce dossier, le cas échéant.

71. Concernant l'investissement de 6,1M\$ annoncé le 4 novembre 2015 sur les mesures en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes autochtones, veuillez fournir les informations suivantes :
- l'enveloppe totale fournie par le SAA sur ce montant;
 - la liste des programmes à partir desquels ces sommes ont été déposées avec le montant pour lequel chacun est responsable;
 - les projets auxquels cette enveloppe est assignée;
 - l'échéance fixée pour chaque projet;
 - l'état d'avancement des travaux pour chaque projet.

72. Concernant le rapport du Protecteur du citoyen sur les conditions de détention du Nunavik publié le 18 février 2016, veuillez fournir les budgets et les ETC prévus pour 2016-2017 pour mettre en œuvre les recommandations. Veuillez également fournir le plan d'action et l'échéancier du gouvernement en cette matière.

73. Veuillez dresser la liste de tous les investissements et subventions gouvernementaux faits pour des projets concernant des marinas autochtones pour 2015-2016 et prévus pour 2016-2017. Veuillez ventiler ces montants par programme, fonds ou source de financement.

74. Concernant le plan d'action *Ensemble contre l'intimidation*, veuillez établir pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017 les budgets spécifiques qui seront attribués à la lutte à l'intimidation dans les communautés autochtones. Veuillez également dresser la liste des actions posées durant l'année financière 2015-2016 ainsi que le volet du plan auquel celles-ci étaient rattachées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

50. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 incluant des détails sur :
- a) l'objet des négociations;
 - b) la date originale du lancement des négociations;
 - c) la date des rencontres;
 - d) l'échéancier des négociations;
 - e) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - f) un état de situation des négociations;
 - g) le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec;
 - h) le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral;
 - i) le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
 - j) les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

LES ATTIKAMEKS

Négociation de la revendication territoriale globale des Attikameks

- a) L'objet des négociations

La négociation porte sur le règlement de la revendication territoriale et sur la conclusion d'une entente sur l'autonomie gouvernementale de la nation attikamek.

Cette négociation a pour objectifs de :

- préciser les droits des Attikameks et l'exercice de ceux-ci sur un territoire convenu;
- mettre en place des règles claires en matière d'exercice d'une autorité gouvernementale par la nation et les communautés attikameks sur des activités et des territoires convenus;
- s'entendre sur la participation des Attikameks au développement du territoire et aux bénéfices des retombées économiques qui y sont liées.

b) La date originale du lancement des négociations

Le 30 septembre 1980, le gouvernement du Québec autorisait le début des négociations.

c) Les dates des rencontres

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, la table centrale de négociation s'est réunie aux dates suivantes :

2015			
22-23 avril	20-21 mai	8-9 juillet	25-26 novembre
5-6 août	15, 16, 17 décembre		
2016			
20, 21, 22 janvier	22, 23, 24, 25 février	21, 22, 23 mars	

d) L'échéancier des négociations

Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Conseil de la Nation atikamekw (CNA) souhaitent convenir d'une entente de principe d'ici mars 2017.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette négociation fait suite au dépôt de la revendication territoriale globale par le CNA.

f) Un état de situation des négociations

En 1997, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le CNA ont signé un protocole politique qui encadre le processus de la négociation de la revendication territoriale globale des Attikameks. Depuis, les parties négocient une entente de principe qui est l'étape précédant la conclusion d'un traité.

En novembre 2009, le CNA a remplacé son équipe de négociation et les négociations ont été suspendues pendant presque un an. Au moment de la reprise, en décembre 2010, le gouvernement du Canada a informé les autres parties que le mandat de son négociateur était arrivé à échéance, et que le renouvellement risquait d'être long. Dès lors, les parties ont convenu que le gouvernement du Québec et le CNA allaient continuer les négociations et que le gouvernement du Canada allait assister aux négociations en tant qu'observateur.

En juin 2011, les négociations ont encore une fois été interrompues en raison de la suspension du mandat de négociation du CNA par les conseils de bande d'Opitciwan et de Wemotaci, pour diverses raisons et pour un temps indéterminé.

En décembre 2012, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans.

Au printemps 2013, les chefs attikameks ont accepté de confier à nouveau le mandat de négociation au CNA et, à l'automne 2013, les négociations ont repris. Un plan de travail a été adopté pour chacune des années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Le rythme des travaux est soutenu, mais il faudra que toutes les parties trouvent des solutions de compromis pour atteindre l'objectif d'en arriver à une entente de principe en mars 2017.

Le projet d'entente de principe comporte actuellement 26 chapitres.

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Denis Lapointe	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Dominic Lemaire-Laporte	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jean-Philippe Jobin	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Sophie Lépine Zaruba	Ministère de la Justice
M. Benoit Trudel	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- h) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M. Guy Beaudet	Négociateur
M ^{me} Natalie Aubin	Négociatrice, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Marie-Andrée Thériault	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Martine Roy	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Michelle Boucher	Affaires autochtones et du Nord Canada
M. Pierre-Luc Lavoie	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Pascale Aubin	Affaires autochtones et du Nord Canada
M. Jean Picard	Environnement Canada

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- i) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Simon Awashish	Négociateur
M. Constant Awashish	Négociateur par intérim, grand chef de la nation atikamekw

M ^{me} Sandra Vaillancourt	Conseil de la Nation atikamekw (CNA)
M ^e Benoît Champoux	Conseiller juridique pour le CNA
M ^e Annie Neashish	Conseiller juridique pour le CNA
M ^e Hélène Dubé	Conseiller juridique pour le CNA
M ^{me} Judith Ottawa	Représentante Manawan
M ^{me} Maryse Awashish	Représentante Wemotaci
M. Fernand Demis-Damee	Représentant Opitciwan

- j) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES INNUS

- a) L'objet des négociations

Dans la foulée de l'*Approche commune*, signée en 2000, les gouvernements du Québec et du Canada ont signé l'*Entente de principe d'ordre général* (EPOG) avec le Conseil tribal Mamuitun et Nutashkuan, le 31 mars 2004. Cette entente sert de cadre à un éventuel traité qui porterait notamment sur la reconnaissance des droits, le territoire, l'autonomie gouvernementale des Innus, les aspects financiers et le développement des communautés.

Les gouvernements du Québec et du Canada négocient activement avec le Regroupement Petapan qui représente les communautés d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan. La communauté de Betsiamites s'est retirée de cette négociation en 2004 et a privilégié les recours aux tribunaux.

- b) La date originale du lancement des négociations

Les négociations avec le Regroupement Petapan dans leur forme actuelle ont débuté en 2012.

- c) Les dates des rencontres

Pour l'année 2015-2016, la table centrale de négociation s'est réunie aux dates suivantes :

2015			
15-17 avril	5-7 mai	25-27 mai	3-4 juin
15-19 juin			
(des rencontres Québec/Innus se sont tenues entre le 19 juin 2015 et le 11 janvier 2016)			
2016			
11-13 janvier	25-26 janvier	10-12 février	1-2 mars
7-11 mars			

d) L'échéancier des négociations

Les négociateurs des trois parties visent à conclure les négociations et à remettre leurs recommandations sur un projet de traité à leurs mandants respectifs au cours du printemps 2016.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

La revendication territoriale globale a été acceptée par le gouvernement du Canada en 1979 et par le gouvernement du Québec en 1980.

f) Un état de situation des négociations

Les travaux à la Table centrale de négociation (Table) se sont déroulés de façon intensive entre 2007 et 2010. Les travaux ont été suspendus quelques mois en 2011 et 2012, pour des raisons de positions conflictuelles et de renouvellement de mandat. La Table se réunit régulièrement depuis novembre 2012 et plusieurs avancées ont été faites. Un plan de travail pluriannuel 2012-2015 a été paraphé par les négociateurs en chef des trois parties en décembre 2012. Les élections fédérales ont ralenti les travaux durant l'automne 2015 et la Table s'est réunie à nouveau à partir de janvier 2016. Durant la pause électorale, les discussions se sont néanmoins poursuivies entre les Québec et les Innus.

Dans le cadre des négociations, le gouvernement du Québec a toujours maintenu une approche basée substantiellement sur les principes de l'EPOG. Il importe de se rappeler que cette entente est d'ordre général et que plusieurs sujets doivent être négociés et définis de façon plus précise dans un accord final. Également, la jurisprudence, surtout en matière de consultation, a évolué depuis.

Les discussions avancent bien à la Table, qui se réunit d'ailleurs régulièrement, et plusieurs groupes de travail ont été formés. Vingt-trois chapitres sont en cours de discussion et plusieurs sont à un stade très avancé. Les enjeux les plus importants pour le gouvernement du Québec concernent :

- l'autonomie gouvernementale et le financement;
- la consultation et l'accommodement dans le cadre du développement du territoire;
- la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Normand Bergeron	Négociateur en chef
M ^e Pierre-Christian Labeau	Négociateur, Norton Rose Fulbright
M ^{me} Julie Cyr	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Marc-André Fournier	Ministère de la Justice
M. Luc Imbeault	Coordonnateur, Côte-Nord
M. Alain Belley	Coordonnateur, Saguenay–Lac-Saint-Jean (jusqu'en juillet 2015)

M. Nicol Tremblay Représentant des régions, Saguenay–
Lac-Saint-Jean

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- h) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M. André Bourgeois	Négociateur en chef
M ^{me} Nathalie Aubin	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^e Pierre-Luc Lavoie	Justice Canada
M. Bruno Marion	Affaires autochtones et du Nord Canada
M. Patrick Ballay	Affaires autochtones et du Nord Canada

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- i) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

Regroupement Petapan inc.

M. Sylvain Ross	Négociateur en chef
M ^e François Tremblay	Conseiller juridique
M ^e Nancy Fillion	Conseillère juridique
M ^e Mélissa Beaulieu	Conseillère juridique
M ^e Dominic Tremblay	Conseiller juridique

- j) Les coûts totaux engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES MICMACS

Négociation tripartite entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi

- a) L'objet des négociations

En 2003, le gouvernement du Canada a voulu entamer la négociation d'une revendication territoriale avec la nation micmaque du Québec, représentée par le Secrétariat micmac du Québec appelé Mi'gmawei Mawiomi. Invité à y participer, le gouvernement du Québec a indiqué qu'il ne souhaitait pas s'engager dans une négociation de revendication territoriale globale, mais qu'il participerait à une démarche alternative visant la conclusion d'ententes sectorielles qui augmenteraient le degré de certitude juridique entourant la question des droits des Micmacs au Québec, évitant ainsi des poursuites judiciaires et créant un climat favorable au développement économique.

En 2006, à l'initiative des Micmacs, les parties ont accepté de négocier une entente mettant en place un processus de discussions. Cette entente, appelée *Niganita'suatas'gl IIsutaqann* (NI Process), signée en septembre 2008 et renouvelée en septembre 2011, engage les parties à poursuivre les discussions afin de conclure une entente-cadre qui établit les sujets devant faire l'objet de négociations ultérieures. Cette voie est la solution convenue pour concilier les différentes positions des parties quant au type de négociation à privilégier.

b) La date originale du lancement des négociations

En 2003, le gouvernement du Canada a obtenu un mandat afin de démarrer une négociation territoriale globale avec la nation micmaque du Québec et a invité le gouvernement du Québec à y participer. Celui-ci a tout d'abord refusé d'y participer, car il jugeait insuffisante la preuve de l'existence de droits ancestraux micmacs au Québec. À l'automne 2005, le Secrétariat aux affaires autochtones acceptait de participer à des discussions exploratoires avec le gouvernement du Canada et les Micmacs pour examiner la possibilité de concilier les différences respectives quant à la négociation d'une revendication territoriale globale.

c) Les dates des rencontres

2015		
29 avril	26 mai	18 novembre
9 juin		8 décembre
2016		
10 février		

d) L'échéancier des négociations

L'entente-cadre de 2012 signée par les parties étant échue depuis juin 2015, le Secrétariat aux affaires autochtones a entrepris un processus interne visant à faire le point sur le mandat de négociation du gouvernement du Québec dans le cadre de cette table. Le SAA prévoit compléter cette démarche avant la fin de 2016. Les parties ont tout de même convenu de poursuivre leurs discussions d'ici à ce que le processus de mise au point du SAA soit terminé.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Après avoir effectué une évaluation de risques, le gouvernement fédéral a demandé au gouvernement du Québec de participer à une négociation sur les droits aux terres, aux ressources, à l'autonomie gouvernementale et les droits issus de traités. Quant aux Micmacs, ils ont transmis aux gouvernements une déclaration de revendication (« Statement of Claim »).

f) Un état de situation des négociations

Dans la foulée du NI Process, les représentants des parties se sont entendus sur un projet d'entente-cadre conduisant à la négociation d'ententes dans

différents domaines d'intérêt commun. Il prévoit que les parties aborderont les sujets suivants : culture et patrimoine; ressources naturelles; évaluation et protection de l'environnement; parcs et aires protégées; consultation; autonomie gouvernementale; fiscalité et mesures économiques. Les domaines ciblés pourraient donner lieu à des ententes tripartites ou bilatérales qui pourraient prendre la forme d'ententes finales, provisoires ou progressives. L'entente-cadre a été signée en juin 2012. Ce contexte de discussions pourrait être révisé et adapté en fonction de l'évolution du mandat du gouvernement du Québec.

De plus, un projet d'entente tripartite sur la consultation a été négocié en même temps que le projet d'entente-cadre. Cette entente a été approuvée le 21 mars 2012 par le gouvernement du Québec. Il s'agit d'une entente provisoire qui pourrait être améliorée selon l'évolution des négociations.

En 2014-2015, des discussions se sont tenues relativement aux dossiers de consultation, des parcs et aires protégées, etc.

L'entente-cadre de 2012 est arrivée à échéance en juin 2015. Durant les mois qui ont suivi, les parties ont examiné diverses solutions possibles afin de poursuivre les discussions entamées sans devoir signer une nouvelle entente. Elles ont convenu que chaque partie transmettrait aux autres parties une lettre réitérant sa volonté de poursuivre sa participation aux échanges de cette table tripartite.

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Patrick Brunelle	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Coralie Laurendeau	Conseillère, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^e Stéphane Marsolais	Ministère de la Justice

- h) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M ^e Ritu Sood	Négociateur, Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Élisabeth Pigeon	Affaires autochtones et du Nord Canada
M ^{me} Chantal Boisvert	Affaires autochtones et du Nord Canada

- i) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Troy Jerome	Négociateur, Secrétariat Mi'gmawei Mawiomí
M ^{me} Tanya Barnaby	
M ^e Richard Jeannotte	
M. Mathieu Gray-Lehoux	

(à partir du 18 novembre 2015)

Des membres des communautés se sont joints à quelques reprises.

- j) Les coûts totaux engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

Coût total pour l'ensemble des négociations tripartites

- j) Les coûts totaux engendrés pour les négociations comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

2015-2016

Employés du SAA	295 968 \$
Négociateurs externes	<u>591 996 \$</u>

TOTAL :	887 964 \$
---------	------------

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

51. Liste des négociations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, incluant les détails sur :
- a) l'objet des négociations;
 - b) la date originale du lancement des négociations;
 - c) la date des rencontres;
 - d) l'échéancier des négociations;
 - e) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - f) un état de situation des négociations;
 - g) le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec;
 - h) le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
 - i) les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

LES ALGONQUINS – LAC-BARRIÈRE

- a) L'objet des négociations

Les discussions que tiennent le gouvernement du Québec et la communauté des Algonquins de Lac-Barrière (ALB) ont trait à la mise en œuvre des recommandations faites par les représentants spéciaux Ciaccia et Lincoln en 2006. Les négociations incluent à la fois les travaux de la table centrale et ceux des deux comités techniques. Les discussions portent notamment sur l'actualisation et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement intégré des ressources (PAIR), la mise sur pied d'un bureau local des ressources naturelles, le partage des retombées de la mise en valeur des ressources et, plus globalement, l'amélioration du processus de consultation du gouvernement du Québec auprès de la communauté de Lac-Barrière. Les processus devront permettre de faciliter la participation de la communauté à la gestion des ressources naturelles, notamment au regard de l'exploitation forestière et des activités de mise en valeur de la faune.

- b) La date originale du lancement des négociations

En août 1991, la signature de l'entente trilatérale entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la communauté de Lac-Barrière marque le début de négociations toujours en cours concernant, entre autres, la mise en place d'un plan d'aménagement intégré des ressources naturelles (ressources forestières et fauniques).

c) Les dates des rencontres

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, la table centrale de négociation s'est réunie aux dates suivantes :

2015			
3 juin	17 juin	7 juillet	18 septembre
11-18 décembre			

2016		
14 janvier	15 février	15 mars

d) L'échéancier des négociations

Le gouvernement du Québec et le conseil de bande de Lac-Barrière souhaitent convenir d'une entente sur la mise en œuvre des recommandations Ciaccia-Lincoln d'ici juin 2016.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

f) Un état de situation des négociations

Depuis janvier 2016, les participants à la table centrale travaillent sur deux documents : un projet d'entente portant sur les thèmes abordés dans le cadre des négociations (principalement, les recommandations du rapport Ciaccia-Lincoln) ainsi qu'un document de mandat d'un éventuel comité conjoint Québec / Lac-Barrière sur la forêt et la faune.

Le comité technique forêt travaille actuellement à la mise à jour de la base de données des sites sensibles des ALB, qui, selon leur catégorisation, devraient être soumis à des modalités particulières ou encore bénéficier d'une protection intégrale.

Le comité technique faune travaille quant à lui à la mise à jour des plans fauniques élaborés il y a une dizaine d'années par les ALB. La mise à jour comprend notamment l'actualisation des données de ces plans en fonction des derniers inventaires fauniques réalisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Mario Gibeault	Négociateur
M ^{me} Marie-José Thomas	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Patrick Brunelle	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Coralie Laurendeau	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	MFFP
M. Denis Bélanger	MFFP

f) Un état de situation des négociations

Au début de 2016, la négociatrice des Algonquins a informé les représentants du gouvernement du Québec que la communauté de Pikogan envisageait de poursuivre seule les négociations avec le gouvernement du Québec Québec pour des raisons propres à Lac-Simon. Les négociations se sont donc poursuivies avec une seule communauté.

Au fil des dernières rencontres, les parties se sont entendues sur les principaux éléments de l'entente, soit :

- Le territoire d'application de l'entente;
- Les processus de consultation convenus à l'entente;
- La hauteur du financement proposé par le Secrétariat aux affaires autochtones.

Il ne reste plus qu'à s'entendre sur le libellé de certaines clauses.

g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M ^e Pierre-Christian Labeau	Négociateur
M. Olivier Bourdages Sylvain	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^e Stéphane Marsolais	Ministère de la Justice
M ^{me} Julie Samson	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M ^e Marie-Christine Gagnon	Négociatrice
M. Éric Cardinal	Conseiller
M. David Kistabish	
M. Alain Hervieux	
M. Inimiki Polson	
M ^{me} Salomé McKenzie	
M. Ronald Brazeau	

i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES ATTIKAMEKS

Négociation d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw Nehirowisiw (les Attikameks)

a) L'objet des négociations

Suivi de la négociation bilatérale :

En 2012-2013 et en 2013-2014, des négociations entre le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw ont conduit à un projet d'entente de « nation à nation » concernant la gestion et le développement des ressources naturelles et du territoire sur le Nitaskinan. Cette entente n'a pas été signée.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

Le Conseil de la Nation Atikamekw ainsi que les chefs de communautés ont rencontré les ministres Kelley et Lessard à l'automne 2014 afin de leur faire part de leurs préoccupations en matière d'harmonisation et consultation forestières. À la suite de cette rencontre, le ministre Lessard s'est engagé à mettre sur pied une table Québec - Atikamekw afin d'entamer des discussions avec la nation Atikamekw et tenter de régler les problèmes opérationnels liés à l'harmonisation.

b) La date originale du lancement des négociations

Suivi de la négociation bilatérale : 4 juillet 2012

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie : Décembre 2014

c) Les dates des rencontres

Suivi de la négociation bilatérale : Cette question ne s'applique pas.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

	2015
10 septembre	
	2016
9 mars	

d) L'échéancier des négociations

Suivi de la négociation bilatérale : N/A.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie : Aucune échéance fixée.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

N/A.

f) Un état de situation des négociations

Suivi de la négociation bilatérale :

Un projet d'entente a été paraphé par les négociateurs en octobre 2013, puis approuvé par le gouvernement du Québec, Manawan et Wemotaci, en novembre 2013.

La communauté d'Opitciwan n'a toujours pas approuvé le projet d'entente, donc celle-ci n'a toujours pas été signée ni mise en œuvre.

Des rencontres entre des représentants du gouvernement du Québec et de la Nation Atikamekw, dont les trois communautés atikameks, ont eu lieu en 2014-2015 sans que ces rencontres ne permettent de dénouer l'impasse.

Les parties sont toujours à la recherche d'une solution.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

Au cours de l'année financière 2015-2016, certains sujets traités à l'entente bilatérale ont fait l'objet de discussions au sein d'une table visant l'identification de mesures immédiates en foresterie.

Les trois communautés atikameks, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs participent à cette table afin, notamment, d'améliorer les processus de consultation et d'harmonisation forestière.

La table de réflexion bipartite s'est réunie deux fois au courant de l'année financière 2015-2016 et plusieurs échanges entre les parties ont eu lieu lors de cette même année.

Les discussions se poursuivent à ce sujet dans le but de concilier les intérêts et besoins des parties et également d'améliorer les relations avec la Nation Atikamekw.

g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

Suivi de la négociation bilatérale : Cette question ne s'applique pas.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

Les représentants du gouvernement du Québec à cette table sont :

M. Dominic Lemaire-Laporte	Conseiller en négociation, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Hugo Jacqmain	Direction des relations avec les nations autochtones, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Moncef Bouaziz	Coordonnateur - ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Simon Saint-Georges	Conseiller - ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Claude Beauchesne	Directeur régional (Mauricie) - ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

Suivi de la négociation bilatérale : Cette question ne s'applique pas.

Table de réflexion bipartite en matière de foresterie :

Les représentants des Attikameks à cette table sont :

M. Samuel Castonguay	Représentant du CNA
M ^{me} Annie Néashish	Représentante du CNA
M. Yvan Croteau	Représentante du CNA
M. Simon Coocoo	Représentant Wemotaci
M ^{me} Marie-Anne Simard	Représentant Wemotaci
M. François Néashit	Chef de Wemotaci
M. Yvon Racine	Représentant Opticiwan
M. Kevin Dubé	Représentant Manawan
M. Luc Fortin	Représentant Manawan

- i) Les coûts totaux engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES CRIS

- a) L'objet des négociations

Signée en février 2002, la lettre Baril-Moses étend le régime forestier adapté qui est prévu dans l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*, à certains territoires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui sont situés à l'extérieur des limites de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), à la faveur des communautés cries de Mistissini et Oujé-Bougoumou.

En décembre 2013, une procédure judiciaire a été amorcée par les Cris concernant le non-respect de la lettre Baril-Moses par le gouvernement du Québec. En janvier 2015, les deux parties ont accepté de régler à l'amiable ce différend et le 13 juillet 2015, l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses* fut conclue.

- b) La date originale du lancement des négociations

En décembre 2013, une procédure judiciaire a été amorcée par les Cris concernant le non-respect de la lettre Baril-Moses par le gouvernement du Québec. En janvier 2015, les deux parties ont accepté de régler à l'amiable ce différend.

- c) Les dates des rencontres

2015		
2-10-17 avril	14-15-21-22 mai	5-12-17 juin

d) L'échéancier des négociations

Les parties visaient à s'entendre avant le 1^{er} juillet 2015. L'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses* a été conclue entre le gouvernement du Québec et la nation crie le 13 juillet 2015.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;

Ne s'applique pas.

f) Un état de situation des négociations

Dans le cadre du litige relatif à l'application des modalités de la lettre Baril-Moses qui opposait la nation crie et le gouvernement du Québec, M^e Lucien Bouchard a été mandaté, comme médiateur, pour résoudre à l'amiable ledit litige et pour mettre en place des mesures qui permettraient qu'à l'avenir un tel litige ne puisse se reproduire.

Les Cris et les Innus ont participé au processus de médiation et le 13 juillet 2015, seuls le gouvernement du Québec et la nation crie ont conclu l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses*. Grâce à cette entente, les Cris ont retiré la plainte déposée auprès du Forest Stewardship Council concernant la non-conformité des certificats de Produits forestiers Résolu et ils ont abandonné leur poursuite à l'encontre de la Procureure générale du Québec pour le non-respect de la lettre Baril-Moses.

Comme le Nitassinan de Mashteuiatsh chevauche le territoire ciblé par l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses*, le gouvernement du Québec poursuit activement les discussions avec les Innus de Mashteuiatsh. Le but de ces discussions entre les trois parties (gouvernement du Québec-Innus-Cris) est de convenir notamment de l'harmonisation des activités forestières avec la pratique d'activités traditionnelles des membres des communautés innues et crie qui fréquentent le territoire visé par l'*Entente*. Les parties se sont donné cinq ans pour que le comité tripartite propose des mesures consensuelles quant aux normes de gestion forestière à implanter dans le territoire visé par la lettre Baril-Moses.

g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M ^e Lucien Bouchard	Médiateur
M. Daniel Gagnier	Conciliateur
M ^{me} Marie-José Thomas	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Patrick Brunelle	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M. Hugo Jacqmain	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Bill Namagoose	Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie
M. Abel Bosum	Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie
M ^{me} Melissa Saganash	Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie
M ^e John Hurley	Conseiller juridique
M. Carl Cleary	Représentant de Mashteuiatsh
M. Alain Nepton	Représentant de Mashteuiatsh
M ^e Benoit Amyot	Conseiller juridique

- i) Les coûts totaux engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES INUITS

Négociation pour modifier l'Entente Sivunirmut (Modification n° 12)

- a) L'objet des négociations

Négociation entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik (ARK) pour modifier le montant versé à l'ARK en vertu de l'*Entente concernant le financement global de l'ARK – Entente Sivunirmut*.

Il s'agit d'un montant à ajouter pour la création d'un nouveau parc au Nunavik, le parc Ulittaniujalik, ainsi que des modifications en lien avec le mandat B-18 et B-19 concernant le développement régional.

- b) La date originale du lancement des négociations

L'Entente Sivunirmut a été signée le 31 mars 2004 et la Modification n°1 a été conclue le 24 novembre 2014.

- c) La date des rencontres

Les échanges se sont faits par le biais d'appels téléphoniques et de courriels.

- d) L'échéancier des négociations

Les discussions sont toujours en cours afin de finaliser les mandats devant être modifiés et ajoutés. Il est prévu que les discussions se terminent prochainement, soit au cours du printemps 2016.

- e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

f) Un état de situation des négociations

Les discussions afin de finaliser le texte des mandats sont en cours. Ensuite, suivront les procédures afin d'approuver l'entente négociée.

g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M ^{me} Viviane Denis-Ducharme et	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Denis Lapointe	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jean Lavoie et	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Jonathan Maheu	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Alain Thibault	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

h) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

Les représentants suivants ont participé à toutes ou à la plupart des rencontres mentionnées au point b) :

M ^e Philémon Boileau	Administration régionale Kativik
M ^e Catherine Fortier-Pesant	Administration régionale Kativik

i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Négociation avec les corporations foncières

a) L'objet des négociations

En mai 2012, le gouvernement du Québec et la Société Makivik ont décidé de créer un groupe de travail composé du Secrétariat aux affaires autochtones, du ministère des Ressources naturelles, de la Société Makivik et de l'Association des corporations foncières inuites afin d'évaluer plusieurs problématiques liées au fonctionnement et aux responsabilités des corporations foncières inuites.

En mai 2013, les parties se sont entendues sur le mandat du groupe de travail. Ce mandat est d'analyser et d'étudier les problématiques soulevées par les corporations foncières du Nunavik, tenter d'en avoir une compréhension commune et proposer des recommandations aux parties, à savoir le gouvernement du Québec et la Société Makivik.

Les dossiers abordés par le groupe de travail concernent, entre autres, les mandats et le financement des corporations foncières, l'introduction d'outils

de gestion foncière (ex : cadastre), la gestion des terres à Kuujuarapik et le processus d'expropriation du Québec sur les terres de catégorie I.

b) La date originale du lancement des négociations

Le comité technique de la Table Québec-Nunavik a recommandé, le 2 mai 2012, la création d'un Groupe de travail sur les corporations foncières inuites.

c) Les dates des rencontres

2015-2016		
4 novembre 2015	26 janvier 2016	10 février 2016

d) L'échéancier des négociations

Étant donné que le mandat du groupe de travail prenait fin le 31 décembre 2015, les parties se sont mis d'accord pour renouveler le mandat pour deux autres années. Le processus de renouvellement devrait être finalisé d'ici quelques semaines et, ainsi, le nouveau mandat du groupe de travail prendrait fin le 31 décembre 2017.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

f) Un état de situation des négociations

Les parties ont identifié leurs priorités pour les travaux du groupe. Le mandat du groupe de travail est d'analyser et d'étudier les problématiques des corporations foncières du Nunavik et de proposer des recommandations tout en tentant d'avoir une compréhension commune de ces questions.

g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Denis Lapointe	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Geneviève Verreault-Tremblay	Ministère de la Justice
M. David Saint-Pierre	Ministère des Ressources naturelles

h) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

M. David Angutinguak	Association des corporations foncières du Nunavik
M ^e Alexandre Kibale	Association des corporations foncières du Nunavik
M ^e Mylène Larivière	Société Makivik

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES INNUS

Négociation avec la nation innue

- a) L'objet des négociations

En 2013, sous l'impulsion du développement nordique et d'enjeux structureaux intéressant l'ensemble des communautés innues, une démarche d'unification a été entreprise. Un présommet s'est tenu le 2 juin 2014, à Uashat, au cours duquel la mise en place d'une gouvernance innue a été discutée, tout comme l'importance de parler d'une seule voix.

Au cours des mois suivants, plusieurs échanges ont eu lieu entre les représentants des chefs innus et les autorités du Secrétariat aux affaires autochtones jusqu'à ce que les parties s'entendent, à l'automne 2014, pour mettre en place un modèle de structure d'échanges de « nation à nation ».

Les chefs innus ont proposé divers sujets qui pourront être abordés dans le cadre de ces discussions. Ils souhaiteraient discuter des enjeux relatifs au territoire et aux ressources, à la chasse et à la préservation du caribou, du projet de prolongement de la route 138 sur la Basse-Côte-Nord et finalement, du développement économique de leurs communautés.

- b) La date originale du lancement des négociations

Ne s'applique pas.

- c) Les dates des rencontres

La plupart des échanges se sont faits par le biais d'appels téléphoniques et de courriels.

2015-2016

11 novembre 2015

28 janvier 2016

2 février 2016

- d) L'échéancier des négociations

Un plan de travail visant à mettre en place un échéancier est actuellement en discussion entre les parties.

- e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

- f) Un état de situation des négociations

Des discussions ont été amorcées à la suite d'une rencontre entre les autorités du Secrétariat aux affaires autochtones ainsi que les représentants

des chefs innus. Un plan de travail est actuellement en négociation afin de fixer un échéancier et une structure d'échange cohérente. Une fois ce plan de travail finalisé et approuvé par les parties, les discussions sur une relation de « nation à nation » pourront débiter suivant le processus convenu dans le plan de travail.

- g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Daniel Gagnier	Conciliateur
M. Patrick Brunelle	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones

- h) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

M. Serge Ashini-Goupil	Nation innue
------------------------	--------------

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Négociation avec Mashteuiatsh dans le cadre du différend Baril-Moses

- a) L'objet des négociations

En décembre 2013, une procédure judiciaire a été amorcée par les Cris concernant le non-respect de la lettre Baril-Moses. Signée en février 2002, cette lettre étend le régime forestier convenu dans la *Paix des Braves* à certains territoires se trouvant à l'extérieur des limites établies par la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. En janvier 2015, les parties ont accepté de régler à l'amiable le différend sous l'égide de M^e Lucien Bouchard comme médiateur, processus auquel Mashteuiatsh a participé.

Le Nitassinan de Mashteuiatsh chevauchant le territoire ciblé par l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses*, signée en juillet 2015, le gouvernement du Québec poursuit activement les discussions avec les Innus de Mashteuiatsh. Le but de ces discussions est que les trois parties (Québec-Innus-Cris) puissent convenir notamment de l'harmonisation des activités forestières avec la pratique d'activités traditionnelles des membres des communautés innues et cries qui fréquentent le territoire visé par l'*Entente*.

- b) La date originale du lancement des négociations

Les discussions ont débuté en janvier 2015.

c) Les dates des rencontres

2015-2016		
20 octobre 2015	6 novembre 2015	4 décembre 2015
13 janvier 2016	12 février 2016	

d) L'échéancier des négociations

Les parties visent à s'entendre dans les plus brefs délais.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

f) Un état de situation des négociations

Ayant participé au processus de médiation de M^e Lucien Bouchard à l'hiver et au printemps 2015, mais n'étant pas signataire de l'*Entente*, Mashteuiatsh a repris les discussions avec le gouvernement du Québec au cours de l'automne 2015. Un projet d'entente permettant de mettre en œuvre un comité tripartite (Québec-Innus-Cris) tel que prévu dans l'*Entente*, est en discussion entre les deux parties.

g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M ^e Lucien Bouchard	Médiateur
M. Daniel Gagnier	Conciliateur
M ^{me} Marie-José Thomas	Secrétariat aux affaires autochtones
M. Patrick Brunelle	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Viviane Denis-Ducharme	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M. Hugo Jacqmain	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Moncef Bouaziz	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

h) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

M. Carl Cleary	Représentant de Mashteuiatsh
M. Alain Nepton	Représentant de Mashteuiatsh
M ^e Benoit Amyot	Conseiller juridique

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES MOHAWKS DE KAHNAWAKE

- a) L'objet des négociations

Le gouvernement du Québec est disposé à soutenir le développement économique de Kahnawake en échange de compromis susceptibles de régler des enjeux depuis longtemps litigieux. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à soutenir l'ajout à la réserve de terres le long de l'autoroute 30 et à offrir des infrastructures de transport en permettant le développement, en échange d'ententes en matière de travail et de fiscalité.

Une entente en matière de travail a été ratifiée en 2014. Les négociations se sont poursuivies en 2015-2016 afin d'atteindre un compromis sur certaines règles régissant le commerce et la fiscalité. La conclusion d'une entente en matière de fiscalité avec Kahnawake permettrait d'harmoniser le développement économique de cette communauté à celui du Québec et de faciliter ses relations avec les communautés environnantes.

Par ailleurs, d'autres objets de négociation émergent progressivement. C'est le cas, notamment, en matière de services de protection de la jeunesse, de justice et de développement économique.

- b) La date originale du lancement des négociations

Les négociations avec les Mohawks de Kahnawake ont débuté dans les années 1980. L'adoption des 15 principes par l'Assemblée nationale du Québec en 1985 marque le point tournant de ces négociations, qui se sont accentuées depuis.

- c) Les dates des rencontres

La Table centrale de négociation entre Québec et Kahnawake s'est réunie quatre fois, à savoir les 7 mai 2015, le 11 septembre 2015, le 28 octobre 2015 et le 22 mars 2016.

Les tables sectorielles entre Québec et Kahnawake se sont réunies à quelques reprises depuis le 1^{er} avril 2015 :

Table sectorielle Travail

2015

13 avril

2016

14 mars

Table sectorielle Développement économique

2015

8 avril

4 juin

d) L'échéancier des négociations

Les différents projets sont abordés de manière régulière aux tables de travail et des résultats sont attendus dans les meilleurs délais.

e) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

f) Un état de situation des négociations

Table centrale

Depuis l'été 2012, des échanges ont lieu entre le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et les représentants de Kahnawake afin de rendre plus efficaces les différentes instances de négociation. Une table centrale à la composition et au mandat renouvelés a pour fonction première d'assurer le maintien et la pérennité de la relation Québec-Kahnawake. Pour ce faire, elle est responsable de l'élaboration et de la mise en application d'une planification stratégique pluriannuelle et d'un plan de travail annuel. Dans ce contexte, la Table centrale Québec-Kahnawake veille au développement de la communauté par la conception, la négociation, la ratification et la mise en application d'ententes sectorielles ou globales dans des domaines jugés d'intérêt. À cette fin, la Table centrale peut notamment constituer et mandater des tables sectorielles afin qu'elles élaborent le contenu d'ententes sectorielles sur les objets qu'elle juge pertinents.

Tables sectorielles

En matière de travail, les échanges se sont poursuivis afin de donner suite à l'entente signée en 2014. La Table sectorielle Travail s'est réunie à deux reprises, mais de nombreuses rencontres plus informelles ont eu lieu afin d'assurer cette mise en œuvre, sous l'égide du ministère du Travail, en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, la Commission de la construction du Québec et la Régie du bâtiment du Québec.

En matière de transports, les discussions ont eu principalement pour objet la conception des infrastructures requises pour soutenir le développement économique sur les terres ajoutées à la réserve. Deux projets sont à l'étude : 1) l'aménagement d'une bretelle d'accès à la route 207 via l'autoroute 30 et 2) la réfection de la route 207, incluant les aqueducs et les égouts permettant de desservir les entreprises situées sur les terres ajoutées à la réserve le long de l'autoroute 30.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir Kahnawake dans ses efforts de développement économique. La Table sectorielle de développement économique permet de donner suite à cet engagement. En 2015-2016, la Table a concentré ses travaux sur deux objets :

- Le développement économique des terres ajoutées à la réserve le long de l'autoroute 30. La Table a cherché à cibler des projets susceptibles d'être implantés sur ces terres (station de camionnage, projet de zone intermodale et de port, etc.) et à créer des conditions favorables à leur implantation (aqueduc et égouts, amélioration des relations avec les municipalités environnantes, etc.).
- La préparation d'une nouvelle entente de développement économique avec Kahnawake, laquelle devrait permettre de créer une démarche, impliquant Kahnawake, des ministères et organismes québécois et des acteurs locaux et régionaux, propre à soutenir la recherche de solutions

aux multiples obstacles limitant le développement économique de cette communauté.

La Table centrale de négociation entre Québec et Kahnawake a également permis d'échanger et de superviser des échanges entre les parties afin de préparer une entente entre le gouvernement du Québec et Kahnawake en matière de protection de la jeunesse. L'entente en question comprend des dispositions permettant à Kahnawake de se définir un régime particulier en matière de protection de la jeunesse et une organisation de services conséquente à son offre particulière de services cliniques.

- g) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

Table centrale :

M. Florent Gagné	Négociateur
M. Patrick Brunelle	Secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M ^e Geneviève Verreault-Tremblay	Ministère de la Justice
M. Mario Limoges	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
M. Jean-Marc Sauvé	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
M. André Caron	Ministère des Transports
M. Marc Grandisson	Ministère des Finances
M ^{me} Anne Parent	Ministère du Travail

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

Table sectorielle Travail :

M. Florent Gagné	Négociateur
M ^{me} Anne Parent	Ministère du Travail
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Steeve Audet	Ministère du Travail
M ^{me} Josée Marotte	Ministère du Travail

Les représentants du ministère du Travail étaient assistés par des personnes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission de la construction du Québec. Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

Table sectorielle Transports :

M. André Caron	Négociateur, ministère des Transports
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Alain-Marc Dubé	Ministère des Transports
M ^{me} Annie Lavallée	Ministère des Transports
M. Marc Rouillier	Ministère des Transports

D'autres personnes du ministère des Transports ont assisté aux réunions, selon le sujet abordé.

Table sectorielle Développement économique :

M. Mario Limoges	Négociateur
M. Jean-Marc Sauvé	Négociateur
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jacques Larue	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, direction régionale de la Montérégie
M. Jean-Marc Ménard	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, direction régionale de la Montérégie

Enjeu « Protection de la jeunesse »

M ^{me} Pascale Lemay	Ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Marie Jacob	Ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Louise Rondeau	Ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Johanne Rhainds	Ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Johanne Destrempe	Ministère de la Justice

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

Table centrale :

M. Lloyd Philips
M. Jean Pommerville
M. Mike O'Brien
M. Mike A. Delisle, grand chef
M. Joe Norton
Mme Rhonda Kirby, chef

Mme Gina Deer, chef
Mme Winona Polson-Lahache

Table sectorielle Travail :

M. Lloyd Philips, chef
M. Jean Pommainville
M. Mike O'Brien
M. David Lahache

Table sectorielle Transports :

M^{me} Rhonda Kirby, chef
M. Mike O'Brien
M. David Lahache

Autres personnes selon le sujet traité.

Table sectorielle Développement économique :

M^{me} Gina Deer, chef
M. Mike O'Brien
M. David Lahache
M. Bud Morris
M. Kyle Delisle

- i) Le total des coûts engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Coût total pour l'ensemble des négociations bilatérales

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

2015-2016	
Employés du SAA	374 810 \$
Négociateurs externes	<u>376 829 \$</u>
TOTAL :	751 639 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

52. Liste des consultations menées par le gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015 et 2015-2016 ayant entraîné des déplacements :
- a) l'objet des consultations;
 - b) le moyen utilisé;
 - c) les dates de rencontres;
 - d) les communautés et les personnes consultées;
 - e) les résultats des consultations;
 - f) les montants afférents.

Il n'est pas possible, pour le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), de préciser ces informations pour l'ensemble des consultations menées par le gouvernement du Québec et ayant entraîné des déplacements, puisque l'approche est davantage sectorielle et qu'il y a eu des centaines de consultations en 2015-2016 dans divers domaines tels que les forêts, la faune, le territoire, les aires protégées, etc. Depuis l'adoption du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* par le gouvernement du Québec, au printemps 2006, et sa mise à jour en 2008, les ministères consultent les communautés autochtones lorsque des projets ou des actions gouvernementales sont susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur les droits revendiqués par ces communautés.

Bien que la majorité des consultations soit assumée par les ministères responsables, le SAA a poursuivi des consultations liées à la conclusion d'un traité avec les Innus du Regroupement Petapan inc. et ayant entraîné des déplacements.

a) L'objet des consultations

L'Entente de principe d'ordre général (EPOG), signée en 2004, entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada.

b) Le moyen utilisé

Échange de lettres et rencontres avec la communauté concernée pour recueillir ses préoccupations. Consultation conjointe Québec / Canada.

c) Les dates des rencontres

- 28 mai 2015;
- 3 août 2015;
- 20 janvier 2016.

d) Les communautés et les personnes consultées

La communauté huronne-wendate de Wendake.

e) Les résultats des consultations

L'objectif de la consultation est de connaître les préoccupations de la communauté autochtone concernée à l'égard de l'EPOG pour tenter d'atténuer les effets préjudiciables d'un éventuel traité sur les droits qu'elle revendique. Le processus de consultation est toujours en cours.

f) Les montants afférents

2 198 \$	Frais de déplacement pour trois rencontres avec les Hurons-Wendats, à Gatineau et à Montréal (transport et repas).
----------	--

TOTAL : 2 198 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

53. Pour chaque négociateur qui œuvre au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015 et 2015-2016 : déposer : le mandat et le contrat, la durée du contrat, les tâches effectuées, une copie du ou des rapports, et le suivi donné. Indiquer également les sommes accordées à la rémunération globale de chacun de ces négociateurs.

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan ainsi que dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, ainsi que dans le cadre des négociations avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

Durée des contrats : 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015
1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 480 000 \$

N. Bergeron conseils stratégiques inc.

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue.

Durée des contrats : 21 novembre 2014 au 21 novembre 2015
22 novembre 2015 au 22 novembre 2016

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 135 996 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Florent Gagné consultant

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil des Mohawks de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil des Mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Québec.

Durée du contrat : 22 septembre 2014 au 22 septembre 2016

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 43 242 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Médiation à l'égard du différend forestier Baril-Moses entre le gouvernement du Québec, les communautés autochtones et Produits forestiers Résolu

Durée du contrat : 2 février 2015 au 2 février 2017

Mandat : Voir document joint

Rémunération globale : 166 498 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Consultation Daniel Gagnier

Représentante du gouvernement du Québec au Comité de liaison permanent avec les Cris, et autres interventions concernant les enjeux autochtones

Durée du contrat : 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 78 566 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

9321-8683 Québec inc. (Mario Gibeault)

Durée de contrats : 21 mai 2015 au 21 mai 2016 (Mario Gibeault, entreprise individuelle)
résilié le 5 juin 2015
8 juin 2015 au 8 juin 2016

Mandat : Voir document joint

Rémunération globale : 64 523 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

MANDAT DE NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Contrat pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015
Contrat pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan ainsi que dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, ainsi que dans le cadre des négociations avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Proposer des pistes de solution constructives au regard, notamment, des éléments juridiques des négociations (chapitre 3 ou autres de l'*Entente de principe d'ordre général*), qui aideront les parties à atteindre leurs objectifs;
- Représenter, sur invitation, l'équipe de négociation dans le cadre de tournées d'information, de rencontres de négociation sur des dossiers spécifiques ou avec des représentants gouvernementaux.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Transmettre au ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des négociations et présentant ses recommandations sur le suivi de celles-ci.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre du processus de discussion exploratoire avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg et a comme mandat de :

- Discuter de différents enjeux, dont : les routes 105 et 107, la fiscalité, l'administration de la justice, la consultation, la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- Convenir avec les représentants de Kitigan Zibi d'un agenda de travail qui permettrait d'établir les termes de référence pour des discussions plus poussées, sous réserve de l'obtention d'un mandat du Conseil des ministres;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec, en soutien à cette participation québécoise au processus de discussion exploratoire, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Transmettre au ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des discussions et présentant ses recommandations sur le suivi des discussions;
- Transmettre un rapport écrit final au ministre, avec les recommandations utiles pour l'atteinte des objectifs visés, au plus tard un mois après la fin du processus de discussion exploratoire. Le rapport devra notamment présenter les avantages et les inconvénients pour le gouvernement du Québec de conclure une entente sur les bases des discussions qui auront été tenues, ainsi que les coûts et les modifications législatives ou autres nécessaires.

MANDAT DE N. BERGERON CONSEILS STRATÉGIQUES INC.

Contrat pour la période du 21 novembre 2014 au 21 novembre 2015
Contrat pour la période du 22 novembre 2015 au 22 novembre 2016

Représentant du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue

L'entreprise N. Bergeron Conseils stratégiques inc. agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations et a comme mandat de :

- Poursuivre la négociation territoriale globale dans le but de conclure une entente finale avec les Premières Nations innues représentées par le Regroupement Petapan inc., soit celles d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, basée substantiellement sur l'*Entente de principe d'ordre général (EPOG)* signée par les parties en 2004;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec chargée d'appuyer les négociations, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Représenter le gouvernement du Québec auprès des communautés innues concernées, du gouvernement fédéral et de toute autre partie intéressée par ces négociations;
- Poursuivre les travaux de concertation, avec la population non autochtone en particulier, au moyen de rencontres d'information et d'échanges;
- Présenter au ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE FLORENT GAGNÉ CONSULTATION

Contrat pour la période du 22 septembre 2014 au 22 septembre 2016

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil des Mohawks de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil des Mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Québec

Dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil des Mohawks de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec à la table de négociation de la revendication particulière;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec afin de permettre à celui-ci d'atteindre ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Entreprendre immédiatement des discussions et des négociations avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Canada au sujet du transfert de terres mentionné dans la lettre du ministre Benoît Pelletier au grand chef Michael Delisle en date du 2 juin 2008;
- Présenter au ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

Dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake entre le Conseil des Mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Québec, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier à la table de négociation et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec;
- Développer des propositions de manière à atteindre les objectifs visés par le gouvernement du Québec;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec sur toute autre question susceptible de conduire le gouvernement du Québec à l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Présenter au ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, S.E.N.C.R.L. S.R.L.

Médiation à l'égard du différend forestier Baril-Moses entre le gouvernement du Québec, les communautés autochtones et Produits forestiers Résolu

La société Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., S.R.L. a comme mandat de :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de favoriser le règlement du différend forestier Baril-Moses entre les Cris et le gouvernement du Québec et de certains enjeux connexes, y compris la non-conformité des certificats de Produits Forestiers Résolu, tel que requis par le Forest Stewardship Council, le tout en lien avec le *Territoire Baril-Moses*;
- En lien avec le *Territoire Baril-Moses*, d'explorer toutes les mesures nécessaires afin de favoriser un règlement hors cour des enjeux relatifs à la foresterie soulevés dans la poursuite judiciaire entreprise par les Cris, et de proposer des solutions à cet égard;
- Afin de régler le différend pour l'avenir et dans le contexte du processus de planification forestière en cours, de mener avec le concours des intervenants gouvernementaux les travaux et rencontres nécessaires pour :
 - Développer des modalités forestières permettant de prendre en compte les besoins des utilisateurs du *Territoire*, des communautés cries de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou et innue de Mashteuiatsh en matière de chasse/pêche/piégeage. Les modalités proposées devraient faire en sorte que les communautés concernées ne soient pas incitées à s'opposer à la certification forestière;
 - Développer un processus assurant l'évolution des modalités d'aménagement applicables dans le *Territoire* tout en tenant compte des besoins des utilisateurs et des communautés ainsi que des nouvelles connaissances en matière de gestion durable;
 - Limiter au *Territoire Baril-Moses* (voir carte à l'annexe F) l'application des modalités et du processus;
- Tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre et de ses représentants et n'apporter aucune modification au mandat sans une autorisation écrite du ministre.

Mandat de Consultation Daniel Gagnier

Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec au Comité de liaison permanent avec les Cris, et autres interventions concernant les enjeux autochtones

L'entreprise Consultation Daniel Gagnier a comme mandat de :

- Participer, comme l'un des représentants du gouvernement du Québec, au Comité de liaison permanent avec les Cris;
- Contribuer, à titre de négociateur, à l'élaboration des solutions pour résoudre des enjeux relatifs à la mise en œuvre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, à la *Paix des Braves* et à l'entente sur la gouvernance, ou pour tout dossier identifié par le Comité de liaison permanent, et autres interventions concernant les enjeux autochtones;
- Présenter au ministre des rapports verbaux et un rapport final écrit au terme du présent contrat;

Mandat de 9321-8683 Québec inc. (Mario Gibeault)

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la communauté algonquine de Lac-Barrière

La compagnie 9321-8683 Québec inc. (Mario Gibeault) a comme mandat de :

- Contribuer à développer des orientations et des objectifs de négociation afin de concrétiser les recommandations formulées par les représentants spéciaux en 2006, à savoir :
 - La reconnaissance du territoire visé par l'entente trilatérale de 1991 à titre de territoire d'intérêt des Algonquins de Lac-Barrière;
 - La mise en œuvre du plan d'aménagement intégré des ressources;
 - La participation à la gestion des ressources naturelles au moyen de différentes mesures;
 - L'accès à un revenu autonome pour la bande sous forme d'une subvention annuelle de 1,5 M\$ à verser par le gouvernement du Québec;
 - L'agrandissement de l'assise territoriale de la réserve;
 - L'électrification du village de Lac-Rapide;
 - Le tout sans préjudice aux droits des parties.
- Diriger les travaux requis pour permettre à l'équipe gouvernementale de l'appuyer et de le seconder au cours des différentes phases du processus de négociation;
- Contribuer à développer des propositions sans compromettre les orientations et objectifs du Québec, notamment au regard des activités forestières;
- Assurer un lien continu avec les intervenants économiques et politiques de la région afin d'identifier, le cas échéant, des pistes de partenariats;
- Tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre et de ses représentants et n'apporter aucune modification au mandat sans une autorisation écrite du ministre.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

54. Liste détaillée de toutes les activités et de tous les coûts engendrés au SAA relativement aux consultations, au développement et à la mise en place du Plan Nord.

Session d'information et de sensibilisation aux réalités autochtones à l'intention du personnel et des membres du Conseil d'administration de la Société du Plan Nord

Afin de favoriser l'inclusion des Autochtones au développement du Nord québécois et sensibiliser le personnel et les membres du conseil d'administration, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) offre des sessions de sensibilisation et d'information aux réalités autochtones.

Lors de ces sessions, le SAA présente brièvement les nations autochtones visées par le Plan Nord, soit les Cris, les Inuits, les Naskapis et les Innus, et couvre les ententes en milieu nordique, les obligations en matière de consultation et d'accommodements, les revendications territoriales et les négociations en cours.

Le personnel de la Société du Plan Nord, y compris celui qui travaille dans les antennes de Roberval, Chibougamau, Baie-Comeau et Sept-Îles, a reçu cette formation le 17 décembre 2015.

Quant aux membres du conseil d'administration de la Société, ils l'ont reçue le 3 février 2016.

Lancement du *Plan Nord à l'horizon 2035* – Plan d'action 2015-2020

Le 8 avril 2015, le SAA a assisté au lancement du Plan Nord. À cette occasion, plusieurs ministres ont pris la parole afin de présenter les actions proposées, y compris le ministre responsable des Affaires autochtones.

Assemblée des partenaires

Le 28 octobre 2015 a eu lieu la deuxième rencontre de l'Assemblée des partenaires, à Québec. Le SAA a assisté à cette rencontre à titre d'observateur.

Coûts engendrés

Le SAA n'a pas de budget spécifique réservé pour la démarche du Plan Nord. Seuls les salaires réguliers des personnes qui y participent sont à considérer ainsi que des frais de déplacement de 207,71 \$ pour l'année 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

55. Concernant le Fonds d'initiatives autochtones (FIA), fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les montants déboursés, et ce, pour chaque volet du programme :

- a) développement économique;
- b) garantie de prêt;
- c) infrastructure communautaire;
- d) action communautaire;
- e) soutien à la consultation;
- f) fournir aussi le nombre de demandes reçues (par volet et par communauté).

La liste et la nature des projets financés en 2015-2016 ainsi que les montants déboursés pour chaque volet du Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II)

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
a) Développement économique	2 113 031 \$
Acquisition de bateau de croisière	Aucun
Acquisition de machinerie	336 121 \$
Acquisition d'équipement de concassage	175 000 \$
Acquisition d'équipements forestiers	187 455 \$
Aide au développement économique local (3 ans)	Aucun
Améliorations locatives de la Résidence Au Soleil Levant	Aucun
Casse-croûte Alibaba	14 086 \$
CDEE – Agent de développement économique	39 150 \$
Centre d'affaires Premières Nations	Aucun
Chargeur sur chenille	21 788 \$
Chipper expansion	Aucun
Complexe hôtelier Uashat (Société immobilière Kuei)	Aucun
Démarrage de NuSpa - Beauty and Wellness	Aucun
Dépanneur Guimont et Gas	Aucun
Développement de la Pourvoirie du Lac des Îles	42 673 \$
East End Auto Parts & Construction	33 300 \$
Five year Economic Development Strategic Plan	Aucun
Land based Salmon Farm – Étude de faisabilité	Aucun
Marché d'alimentation – Manawan	Aucun
Modernisation de la station-service communautaire	186 750 \$
Mohawk Country Lacrosse	38 542 \$
Nouveau motel industriel	Aucun
Pahin électrique	49 800 \$
Peter Paul Hotel Project	13 500 \$
Projet Ashini	5 220 \$
Projet d'usinage de bois	156 506 \$
Ron Jacobs Towing	42 300 \$

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
Service de mécanique automobile	36 250 \$
Service de traiteur	210 841 \$
Site traditionnel Innu Ténina	17 500 \$
Snow Crab quota	350 000 \$
Station Uapishka	156 250 \$
Studio Inniun	Aucun
Développement économique – Économie sociale	Aucun
Plan d'affaires – Projet Sakihikan	Aucun
Site culturel Kinawit	
Développement économique - Jeunes entrepreneurs	75 244 \$
Clinique de nutrition et de narcothérapie de Wendake	60 000 \$
Dépanneur L'M	Aucun
Développement - Dépanneur Muashk	Aucun
Ferme Yarha' – Plan d'affaires	3 264 \$
InnuCommUnik	Aucun
Salon de toilettage multi-poils	3 480 \$
Soutien à la réalisation de Prospéra Inc.	8 500 \$
Développement économique - Mobilisateur	127 500 \$
Réalisation d'une étude économique	
Service-conseil en planification stratégique (IDD)	90 000 \$
TAQ – Plan d'affaire Leg sur Montréal	37 500 \$
b) Garantie de prêt	
Armatech Inc.	Aucun
Équipement de la Haute St-Charles – vente de vêtements	Aucun
Intact Construction – développement de marché	Aucun
JME Électrique	Aucun
Service de traiteur	Aucun
Site culturel Kinawit	Aucun
Soutien à la réalisation de Prospéra Inc.	
c) Infrastructure communautaire	49 396 \$
Atelier d'entretien communautaire et aire d'entreposage	Aucun
Carrefour artistique de Wendake	Aucun
Centre communautaire et sportif	Aucun
Construction d'un centre communautaire	Aucun
Construction d'un centre des jeunes	Aucun
Maison de la famille	Aucun
Maison des hommes	Aucun
Maison des jeunes	Aucun
Piscine estivale	Aucun
Remplacement de la génératrice principale	Aucun
Rénovation du centre communautaire	Aucun
Zamboni	49 396 \$
d) Action communautaire	20 000 \$
Soutien de la mission globale de DestiNations	20 000 \$
e) Soutien à la consultation	1 671 000 \$
Bureau de consultation – Ekuanitshit	Aucun
Bureau de consultation Eagle Village 2015-2016	100 000 \$
Bureau de consultation Kitcisakik 2015-2016	75 000 \$
Implantation of a consultation fonction	35 000 \$
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat 2015-2016	256 000 \$

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSE
Projet Justice	20 000 \$
Soutien à la consultation – Grand Conseil Waban-A.	170 000 \$
Soutien à la consultation – Lac-Simon (ALGONQUINS)	165 000 \$
Soutien à la consultation – Manawan (ATTIKAMEKS)	165 000 \$
Soutien à la consultation – Mashteuiatsh (MONTAGNAIS)	510 000 \$
Soutien à la consultation 2015-2016	75 000 \$
Soutien à la consultation Baril-Moses	Aucun
Soutien à la consultation – Lac-Barrière	100 000 \$
GRAND TOTAL	4 056 171 \$

f) Nombre de demandes reçues en 2015-2016 par volet et par communauté dans le cadre du FIA et FIA II

Nation / Communauté	Action communautaire	Développement économique	Garantie de prêt	Infrastructure communautaire	Soutien à la consultation
ABÉNAQUIS		3	1	1	2
Général Wôlinak		3	1	1	2
ALGONQUINS		4	1	3	3
Hunter's Point		2			
Kitcisakik				1	1
Lac-Rapide					1
Lac-Simon		1			
Pikogan		1	1	2	1
ATTIKAMEKS		7	2		
Manawan		3	1		
Obedjiwan			1		
Wemotaci		4			
HURONS-WENDATS		4	1	1	1
Wendake		4	1	1	1
INUITS				2	
Akulivik				1	
Aupaluk				1	
MALÉCITES		1			
Viger		1			
MICMACS		3		1	1
Général Gesgapegiag		3		1	1
MOHAWKS		5			1
Akwesasne		2			
Kahnawake		1			1
Kanesatake		2			
MONTAGNAIS		19	5	5	4
Betsiamites		4	3	2	1
Essipit		1			
La Romaine				1	

Nation / Communauté	Action communautaire	Développement économique	Garantie de prêt	Infrastructure communautaire	Soutien à la consultation
Mashteuiatsh		3	1		1
Mingan		3		1	
Natashquan		1	1	1	1
Pakuashipi		1			
Uashat-Maliotenam		6			1
ORGANISMES AUTOCHTONES	1	7		1	1
Organismes autochtones	1	7		1	1
Grand total	1	53	10	14	13

La liste des projets refusés en 2015-2016 dans le cadre du programme FIA et FIA II

NOM DU PROJET	MOTIF
Xeomega-Robin Tremblay	Ne répond pas aux exigences du programme
Parc Opemican	Ne répond pas aux exigences du programme
Parc Orner Lainé	Ne répond pas aux exigences du programme

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

56. Concernant le Fonds de développement pour les Autochtones (FDA), fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les montants déboursés.

Dans le cadre du FDA, aucun projet n'a été financé ou refusé en 2014-2015 ni en 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

57. Liste des communautés autochtones faisant l'objet d'une entente particulière dans le cadre du Fonds de développement pour les autochtones depuis 2000.

Akulivik	Obedjiwan
Akwesasne	Odanak
Aupaluk	Pakuashipi
Betsiamites	Pikogan
Essipit	Puvirnituq
Gesgapegiag	Quaqtaq
Gespeg	Salluit
Hunter's Point (Wolf Lake)	Tasiujaq
Inukjuak	Timiskaming
Ivujivik	Uashat-Maliotenam
Kabaowek	Umiujaq
Kahnawake	Wemotaci
Kangiqsualujjuaq	Wendake
Kangiqsujuaq	Wôlinak
Kangirsuk	
Kawawachikamach	
Kitcisakik	
Kuujjuaq	
Kuujjuarapik	
La Romaine	
Lac-Rapide	
Lac-Simon	
Listuguj	
Malécites de Viger	
Manawan	
Mashteuiatsh	
Matimekosh-Lac-John	
Mingan	
Natashquan	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

58. Liste des projets économiques présentés en 2014-2015 et 2015-2016 par les administrations autochtones au SAA et état d'avancement de ces projets, incluant les motifs invoqués pour les projets non retenus. Détail des coûts engendrés pour le SAA pour chacun des projets.

Liste des projets économiques présentés en 2015-2016 dans le cadre des programmes Fonds d'initiatives autochtones (FIA) et Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II), volets développement économique et garantie de prêt, état d'avancement de ces projets et coûts engendrés pour le SAA :

PROJETS ÉCONOMIQUES	ÉTAT D'AVANCEMENT	COÛTS
Akwesasne		
East End Auto Parts & Construction	Versements	37 000 \$
Mohawk Country Lacrosse	Versements	42 724 \$
Betsiamites		
Armatech Inc.	Convention de prêt	100 000 \$
Centre de villégiature Papinachoïs	Abandonné	Aucun
Centre multifonctionnel	Abandonné	Aucun
Dépanneur Ashini-Krystel Rock	Lettre d'annonce	Aucun
Équipement de la Haute St-Charles	Versements	50 000 \$
Soutien à la réalisation de Prospéra	Convention de prêt	13 415 \$
Station Uapishka	Versements	312 500 \$
Essipit		
Acquisition de bateau de croisière	Entente de financement	186 103 \$
Gesgapegiag		
Aide au développement économique	Versements	267 000 \$
Economic Development Plan	Versements	6 960 \$
Land based Salmon Farm	Versements	8 100 \$
Wolf Lake		
Nanabush Café	Avis sectoriel	Aucun
Parc Opemican	Lettre de refus	Aucun
Kahnawake		
Dépanneur Guimont et Gas	Entente de financement	56 489 \$
Kanesatake		
Démarrage de NuSpa	Versements	102 630 \$
Esthetics Patsy	Lettre d'annonce	Aucun
Lac-Simon		
Plan triennal 2015-2018	Inscription	Aucun
Malécites		
Acquisition d'un crabier	Analyse	Aucun

Manawan	Équipements forestiers	Entente de financement	249 940 \$
	Foyer Metabeckeka	Avis sectoriel	Aucun
	La Granaudière	Analyse	Aucun
	Rénovation Amiskw Bricoleur	Analyse	Aucun
Mashteuiatsh	Aventure Myco Boréal	Avis sectoriel	Aucun
	Coopérative de solidarité	Accusé de réception	Aucun
	Intact Construction	Convention de prêt	75 000 \$
	Salon de toiletage multi-poils	Versements	5 800 \$
Mingan	Acquisition de camion à benne	Archivé	Aucun
	CDEE-Agent de développement e	Versements	65 250 \$
	Pahin électrique	Versements	83 000 \$
Natashquan	Acquisition magasin	Analyse	Aucun
Obedjiwan	Coop de travail Inter-Nation	Analyse	Aucun
Organismes autochtones	CDEPNQL - Service de fiscalité	Analyse	Aucun
	Conseiller en développement	Abandonné	Aucun
	Plan d'affaires - Projet Sakihikan	Entente de financement	24 360 \$
	Étude économique	Lettre d'annonce	7 150 \$
	Service-conseil en planification	Versements	225 000 \$
	TAQ-Plan d'affaire Leg sur Montréal	Versements	75 000 \$
	Table en économie sociale	Lettre d'annonce	Aucun
Pakuashipi	Dépanneur L'M	Entente de financement	21 000 \$
Pikogan	Acquisition de machinerie	Inscription	Aucun
	Gazonord	Inscription	Aucun
Uashat-Maliotenam	Dépanneur Muashk	Entente de financement	70 000 \$
	InnuCommUnik	Entente de financement	24 892 \$
	Maintenance Metshu	Analyse	Aucun
	Maison concept Innu	Inscription	Aucun
	Maisons modèles - concept Innu	Inscription	Aucun
	Studio Inniun	Versements	20 000 \$
Wemotaci	Gestion Wemok	Avis sectoriel	Aucun
	Acquisition d'un tracteur à chaîne	Avis sectoriel	Aucun
	Acquisition d'une pelle mécanique	Avis sectoriel	Aucun
	Centre Opoho	Avis sectoriel	Aucun
Wendake	Démarrage - O'Terra	Versements	100 000 \$
	développement institut Yarha	Analyse	Aucun
	Distribution Gaston Jenniss -	Analyse	Aucun
	Les pneus GLC inc.	Analyse	Aucun
	Modernisation de la station-service	Versements	415 000 \$
Wôlinak	Résidence Au Soleil Levant	Versements	72 625 \$
	Déménagement express	Inscription	Aucun
	Service de traiteur	Convention de prêt	90 000 \$
	Service de traiteur - Wôlinak	Versements	351 402 \$
Total			3 150 340 \$

La liste des projets économiques non retenus en 2015-2016 dans le cadre des programmes FIA et FIA II

NOM DU PROJET	MOTIF
Xeomega-Robin Tremblay	Ne répond pas aux exigences du programme
Parc Opemican	Ne répond pas aux exigences du programme

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

59. Actions posées et crédits engagés en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 auprès des jeunes et femmes autochtones et prévisions pour 2016-2017.

Voici les actions posées et crédits engagés en 2015-2016 auprès des Autochtones hors réserve et les prévisions pour 2016-2017 :

Jeunes

ANNÉE	FIA II	PPA	TOTAL
2015-2016	275 664 \$	322 579 \$	598 243 \$
2016-2017 _P	ND	ND	ND
Total	551 754 \$	981 571 \$	1 533 325 \$

P : prévision
ND: non disponible

Femmes

ANNÉE	FIA II	PPA	TOTAL
2015-2016	506 982 \$	426 285 \$	933 267 \$
2016-2017 _P	230 000 \$	ND	230 000 \$
Total	1 813 146 \$	494 441 \$	2 307 587 \$

P : prévision
ND: non disponible

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

60. Actions posées et crédits engagés en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 auprès des Autochtones hors réserve et liste des programmes s'adressant à cette clientèle. Prévisions pour 2016-2017.

Le SAA dispose de deux programmes qui lui permettent de soutenir des initiatives pour et par les Autochtones :

Programme Projets ponctuels Autochtones (PPA)

Ce programme PPA accueille des projets ponctuels à caractère sportif, culturel, social ou communautaire pouvant s'adresser spécifiquement aux femmes et aux jeunes. (Budget 2016-2017 : 1,35 M\$)

Programme Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II)

Le programme FIA II vise à soutenir les Autochtones dans leur développement économique, social et communautaire. Par le biais de 3 volets distincts, le FIA II intervient auprès d'organismes situés hors réserve qui offrent des services aux Autochtones :

Volet action communautaire

Ce volet vise à soutenir les organismes communautaires autochtones situés hors réserve dans la réalisation de leur mission (Budget : 8 M\$ sur 5 ans)

Volet Infrastructure communautaire – hors réserve

Ce volet vise à renouveler et améliorer les infrastructures des organismes communautaires autochtones situés hors réserve (Budget : 3 M\$ sur 5 ans)

Volet Développement économique, Catégorie Économie sociale – hors réserve

Ce volet vise à soutenir les projets d'économie sociale développés par des entreprises ou des organismes autochtones situés hors réserve. (Budget : 2 M\$ sur 5 ans)

Voici les actions posées et crédits engagés 2015-2016 auprès des Autochtones hors réserve et les prévisions pour 2016-2017 :

Année financière	Programme du SAA	Montant
2016-2017 (prévu)	FIA II – Action communautaire (1)	950 043 \$
2015-2016	FIA II – Action communautaire (1)	1 006 400 \$
	FIA II – Infrastructure communautaire (2)	744 797 \$
	FIA II – Développement économique – Économie sociale (2)	124 360 \$
	PPA	451 135 \$

(1) Cette somme représente les montants déboursés pour cette année financière

(2) Cette somme représente les montants engagés pour cette année financière

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

61. Liste et sommaire de toutes les ententes signées en 2014-2015 et 2015-2016 avec les communautés autochtones. Détail des coûts engendrés par chacune d'elles pour le gouvernement du Québec ou le SAA.

La liste des ententes conclues entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et déposées au greffe de ce dernier est annexée à la présente. Ces ententes peuvent être consultées au SAA durant les heures ouvrables.

LISTE SOMMAIRE DES ENTENTES

- 1 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités d'une aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II, versée à l'Organisme pour mener à bien un projet de «Land and Marine Use Plan» destiné à colliger des données visant à décrire l'utilisation du territoire par les membres des trois communautés micmaques.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (président)
- Date de signature:** 7 avril 2015
-
- 2 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation malécite de Viger (grand chef)
- Date de signature:** 7 avril 2015
-
- 3 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil d'accroître la participation des Innus à la planification du développement territorial touchant leurs terres ancestrales, de se doter de structures d'expertise et de compétences additionnelles leur permettant de perfectionner leur participation aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (chef)
- Date de signature:** 14 avril 2015
-
- 4 - Entente de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (chef)
- Date de signature:** 16 avril 2015
-

- 5 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation. pour le projet de géomatique, afin de permettre au Conseil de se doter de structures et de l'expertise nécessaires pour mieux participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation Malécite de Viger (grand chef)
- Date de signature:** 30 avril 2015
-
- 6 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Rénovations MV».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Les Rénovations Marcel Vollant (Président)
- Date de signature:** 5 mai 2015
-
- 7 - Modification n° 11 à l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik
- Objet :**
Inclure un financement supplémentaire au financement global de l'ARK en matière de transport et de services de garde éducatifs à l'enfance.
- Parties :**
L'Administration régionale Kativik (présidente, secrétaire adjointe)
Le gouvernement du Québec (ministre responsable des Affaires autochtones)
- Date de signature:** 7 mai 2015
-
- 8 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «JME Électrique».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
JME Électrique inc. (président)
- Date de signature:** 14 mai 2015
-
- 9 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Le SAA s'engage à garantir auprès de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) le prêt contracté par l'Emprunteur (M. Jerry Matoush pour le projet «Matoush Tire Shop»), jusqu'à concurrence de 84 433\$ pour une durée maximale de 5 ans, ainsi qu'à rembourser, le cas échéant, à la SDBJ les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par la SDBJ pour la protection de ses garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Société de développement de la Baie-James (président-directeur général)
- Date de signature:** 14 mai 2015
-

- 10 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Programmation 2014-2015 - partie 2».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (grand chef)
- Date de signature:** 14 mai 2015
-
- 11 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Dépanneur Kuei Kuei Matimekosh».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Dépanneur Kuei Kuei Matimekosh (Hervé McKenzie)
- Date de signature:** 1 juin 2015
-
- 12 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Dépanneur Kuei Kuei Matimekosh».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Dépanneur Kuei Kuei Matimekosh (Hervé McKenzie)
- Date de signature:** 1 juin 2015
-
- 13 - Avenant à l'Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, enveloppe Infrastructures communautaires
- Objet :**
Majorer l'aide financière pour répondre aux exigences financières du projet de construction d'un refuge pour personnes itinérantes autochtones à Montréal.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Projets Autochtones du Québec (directrice)
- Date de signature:** 1 juin 2015
-
- 14 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Le SAA s'engage à garantir auprès de l'Institution financière (Banque Royale du Canada) le prêt contracté par l'Emprunteur (Jean-Mathieu Sioui) jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans pour le projet JME Électrique. Le SAA s'engage également à rembourser, le cas échéant, à l'Institution financière les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ces garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Banque Royale du Canada (directeur de comptes)
- Date de signature:** 3 juin 2015
-

- 15 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Chipper expansion».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)
- Date de signature:** 3 juin 2015
-
- 16 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Le SAA s'engage à garantir auprès de l'Institution financière (la Caisse populaire Desjardins de Havre-St-Pierre) le prêt contracté par l'Emprunteur (Travaux forestiers Mashku inc.) jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans. Le SAA s'engage également à rembourser, le cas échéant, à l'Institution financière, les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ses garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Caisse populaire Desjardins de Havre-St-Pierre (directeur de comptes)
- Date de signature:** 4 juin 2015
-
- 17 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Atelier d'entretien communautaire et aire d'entreposage».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon (chef)
- Date de signature:** 11 juin 2015
-
- 18 - Convention (financière)
- Objet :**
Le SAA s'engage auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur, à même la subvention octroyée à l'Emprunteur par le SAA pour le projet "dalle de béton pour la patinoire couverte".
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
La Caisse populaire Desjardins La Tabatière (directeur des comptes)
Le Conseil des Innus de Pakuashipi (chef)
- Date de signature:** 12 juin 2015
-
- 19 - Entente de financement de développement économique-Jeunes entrepreneurs dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Centre La Loba».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre La Loba - Sonia De Grand'Maison (présidente)
- Date de signature:** 23 juin 2015
-

- 20 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Centre La Loba».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Sonia De Grand'Maison
- Date de signature:** 23 juin 2015
-
- 21 - Entente de financement de développement économique mobilisateur dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Service-conseil en planification stratégique».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (coordonnateur)
- Date de signature:** 29 juin 2015
-
- 22 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Mise à niveau des infrastructures et plan de développement - Phase I (Étude)».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil des Innus de Pessamit (chef)
- Date de signature:** 8 juillet 2015
-
- 23 - Avenant à l'Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II - Enveloppe action communautaire
- Objet :**
Modifier l'entente conclue le 8 octobre 2014 entre les parties concernant les conditions de versement de l'aide financière du SAA afin que les années financières des documents probants demandés correspondent aux années financières de l'Entente.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Jeunes musiciens du monde (directeur général)
- Date de signature:** 8 juillet 2015
-

- 24 - Entente concernant la mise en oeuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik

Objet :

Conclure une entente provisoire pour l'exercice financier 2015-2016, suivant essentiellement les mêmes modalités que l'entente de mars 2010.

Parties :

La Société Makivik (président)

L'Administration régionale Kativik (présidente et secrétaire)

L'Office municipal d'habitation Kativik (président)

Le gouvernement du Québec (sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes et secrétaire général associé aux Affaires autochtones)

Le gouvernement du Canada (directrice des la gestion des traités-Est - direction générale de la mise en oeuvre/traités et gouvernement autochtone du ministère des Affaires indiennes et Nord canadien)

Date de signature: 10 juillet 2015

- 25 - Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses

Objet :

Harmoniser les activités forestières dans le Territoire aux activités de chasse, pêche et trappage des différents utilisateurs autochtones du Territoire par la mise en oeuvre et l'exécution des Modalités Baril-Moses.

Parties :

La Nation crie d'Eeyou Istchee (Grand Chef et président ainsi que Vice-Grand Chef et vice-président)

Le gouvernement du Québec (premier ministre, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne)

Date de signature: 13 juillet 2015

- 26 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Usinage de bois».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Le Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)

Date de signature: 20 juillet 2015

- 27 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) s'engage à garantir auprès de l'Institution financière (Corporation de développement économique montagnaise), le prêt contracté par l'Emprunteur (Hervé McKenzie - Dépanneur Kuei Kuei inc.) jusqu'à concurrence de 150 000\$ pour une durée maximale de 5 ans, pour le projet "Dépanneur Kuei Kuei".

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

La Corporation de développement économique montagnaise (directeur général)

Date de signature: 23 juillet 2015

28 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Acquisition d'équipement de concassage».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Le Conseil de la Nation Naskapie de Kawawachikamach (chef)

Date de signature: 27 juillet 2015

29 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Service de mécanique auto».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Le Conseil de la Nation Naskapie de Kawawachikamach (chef)

Date de signature: 27 juillet 2015

30 - Convention

Objet :

Le SAA s'engage, à même la subvention octroyée par le SAA, à remettre directement à l'Institution financière pour le compte de l'Emprunteur (Conseil de bande de Betsiamites), chaque versement de capital et d'intérêts prévu au Contrat de prêt à terme, jusqu'à parfait paiement des obligations de l'Emprunteur envers l'Institution financière.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

La Banque de Montréal (directeur de comptes)

Le Conseil de bande de Betsiamites (directeur général)

Date de signature: 29 juillet 2015

31 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II - Volet infrastructure communautaire

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Amélioration des infrastructures de loisirs à Opitciwan».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (chef)

Date de signature: 30 juillet 2015

32 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de poursuivre les activités de son bureau de consultation et d'avoir recours à l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)

Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean connu sous le nom de Pekuakamiulnuatsh (directrice du bureau de développement de l'autonomie gouvernementale)

Date de signature: 18 août 2015

- 33 - Entente de financement au soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités d'une aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II, versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Grand Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (directeur général)
- Date de signature:** 18 août 2015
-
- 34 - Entente de financement au soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités d'une aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II, versée à titre de soutien à la consultation pour permettre à l'Organisme de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (directeur)
- Date de signature:** 19 août 2015
-
- 35 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones volet infrastructures communautaires
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « construction d'une piscine à Salluit ».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le village nordique de Salluit (maire)
- Date de signature:** 2 septembre 2015
-
- 36 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Carrefour artistique de Wendake ».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil de la nation Huronne-Wendat (grand chef)
- Date de signature:** 2 septembre 2015
-
- 37 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Équipement de la Haute St-Charles».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Martin Madore
- Date de signature:** 2 septembre 2015
-

- 38 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Prospéra »
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Prospéra inc. (Doreen Picard, présidente)
Date de signature: 2 septembre 2015
-
- 39 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet « Acquisition d'un quota de pêche au crabe des neiges ».
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)
Date de signature: 3 septembre 2015
-
- 40 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Construction de chalets à Baie-des-Sables ».
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Corporation de développement économique Wabak Pimadizi (président)
Date de signature: 9 septembre 2015
-
- 41 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet « Rénovaton MV ».
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Les Rénovations Marcel Vollant (président)
Date de signature: 11 septembre 2015
-
- 42 - Avenant à l'Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructures communautaires projet hors réserve
Objet :
Modifier l'Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructures communautaires projet hors réserve conclue le 1er mai 2014 entre les parties
Parties :
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Centre d'amitié autochtone de Saguenay (président)
Date de signature: 15 septembre 2015
-

- 43 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet Prospéra inc.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Prospéra inc. (présidente)

Date de signature: 15 septembre 2015

- 44 - Avenant à l'Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones

Objet :

Modifier l'Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones, conclue le 2 novembre 2011 entre les parties

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Forage Asinii Drilling (président)

Date de signature: 16 septembre 2015

- 45 - Convention de subvention

Objet :

Favoriser la concertation et le réseautage des jeunes femmes autochtones.

Parties :

Gouvernement du Québec (secrétaire adjoint à la Jeunesse et secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Femmes autochtones du Québec (présidente)

Date de signature: 23 septembre 2015

- 46 - Convention de subvention

Objet :

Favoriser la concertation et l'engagement des jeunes Autochtones en milieu urbain.

Parties :

Gouvernement du Québec (secrétaire adjoint à la Jeunesse et secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (directrice générale)

Date de signature: 23 septembre 2015

- 47 - Convention

Objet :

Aux fins du remboursement du capital, des intérêts et des autres frais, le SAA désire d'engager auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur, à même la subvention octroyée à l'Emprunteur par le SAA, et ce, conformément au Contrat de prêt à terme.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Caisse populaire Desjardins du Pekuakami (directeur de comptes)
Centre de la petite enfance Auetissatsh (président)

Date de signature: 28 septembre 2015

48 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Octroyer à l'Institution financière une garantie pour la totalité des sommes dues en vertu du Prêt consenti à M. Martin Madore pour les projets Équipements des Premières Nations - réparation de moteurs et vente de vêtements.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Banque Royale du Canada (directeur de comptes)

Date de signature: 1 octobre 2015

49 - Entente de financement au soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du FIA II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Le Conseil de bande de la communauté des Algonquins de Lac-Barrière (directeur général par intérim)

La Firme comptable Piché & Lacroix CPA inc. (administrateur)

Date de signature: 16 octobre 2015

50 - Entente de financement au soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités d'une aide financière provenant du FIA II, versée à l'Organisme pour mener à bien un projet intitulé « Projet justice - volet Premières Nations du Québec ».

Parties :

Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (directrice générale)

Date de signature: 16 octobre 2015

51 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones volet infrastructure communautaire

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Espaces communautaires de l'école primaire Seskitin ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Conseil des Atikamekw de Wemotaci (chef)

Date de signature: * 19 octobre 2015

52 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones volet infrastructure communautaire

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Community Recreational Infrastructure ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Conseil de la Première Nation Timiskaming (chef)

Date de signature: 19 octobre 2015

- 53 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Seconde phase du projet de modernisation de la station-service communautaire de Wendake ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil de la Nation Huronne-Wendat (grand chef)
- Date de signature:** 28 octobre 2015
-
- 54 - Convention de subvention
- Objet :**
Établir les modalités de versement d'une subvention à l'Organisme afin de lui permettre de réaliser les obligations et mandats pour l'exercice financier 2015-2016.
- Parties :**
Gouvernement du Québec (secrétaire adjoint à la Jeunesse, secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (chef régional)
- Date de signature:** 29 octobre 2015
-
- 55 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Acquisition d'une surfaceuse de marque Zamboni ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Innus de Pakuashipi (chef)
- Date de signature:** 5 novembre 2015
-
- 56 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Acquisition d'un chargeur sur chenille de marque Case 2013, modèle TR320 ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Société Teuaikan (président)
- Date de signature:** 5 novembre 2015
-
- 57 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Garantir auprès de la CDEM le prêt contracté par M. Harold Mestokosho, faisant affaire sous le nom de « Entreprise Bell-Mest », le 4 décembre 2014 pour une durée maximale de 5 ans.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Corporation de développement économique montagnaise (CDEM) (directeur général)
- Date de signature:** 10 novembre 2015
-

- 58 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet « Corporation de développement économique d'Ekuanitshinnuat ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Corporation de développement économique d'Ekuanitshinnuat (directrice)
Date de signature: 10 novembre 2015
-
- 59 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet « Casse-croûte Alibaba ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Casse-croûte Alibaba (propriétaire)
Date de signature: 10 novembre 2015
-
- 60 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Site traditionnel Innu Ténina ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Site traditionnel Innu Ténina (directrice)
Date de signature: 11 novembre 2015
-
- 61 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Agrandissement du restaurant Pakigan ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Société économique de Kitcisakik (présidente)
Date de signature: 12 novembre 2015
-
- 62 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones enveloppe infrastructures communautaires
Objet :
Définir les modalités de financement du projet « rénovation de l'aréna d'Aupaluk »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Village nordique de Aupaluk (maire)
Date de signature: 13 novembre 2015
-

- 63 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (chef)
Date de signature: 16 novembre 2015
-
- 64 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet « développement Intact Construction »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Intact Construction (président)
Date de signature: 24 novembre 2015
-
- 65 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)
Date de signature: 26 novembre 2015
-
- 66 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Acquisition d'une rétrocaveuse ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Pahin électrique inc. (président)
Date de signature: 8 décembre 2015
-
- 67 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet « Armatech inc. »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Éric Madore
Date de signature: 8 décembre 2015
-

- 68 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet « Programmation 2015-2016 - Partie 1 »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Mohawks d'Akwesasne (Grand chef)
Date de signature: 8 décembre 2015
-
- 69 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
Parties :
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon (chef)
Date de signature: 9 décembre 2015
-
- 70 - Convention (financière)
Objet :
Le SAA désire s'engager auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur, à même la subvention octroyée à l'Emprunteur par le SAA, conformément au Contrat de prêt à terme, relativement au projet « Agrandissement du Centre administratif d'Essipit ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent, (directeur de comptes)
Conseil de la Nation des Innus Essipit (chef)
Date de signature: 16 décembre 2015
-
- 71 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Développement Studio Inniun »
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Studio Inniun (Moïse Jourdain)
Date de signature: 11 janvier 2016
-
- 72 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
Objet :
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet « Service de traiteur ».
Parties :
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak (chef)
Date de signature: 12 janvier 2016
-

73 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par M. Mathieu Savard (l'Emprunteur), faisant affaire sous la dénomination sociale Intact Construction Inc., jusqu'à concurrence de 75 000 \$ pour une durée maximale de 5 ans, pour le projet « développement Intact Construction ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Banque Royale du Canada (directeur de compte et représentant de la banque)

Date de signature: 12 janvier 2016

74 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Service de traiteur ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak (chef)

Date de signature: 12 janvier 2016

75 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Aide au développement économique local - Plan quinquennal ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Mohawks d'Akwesasne (grand chef)

Date de signature: 15 janvier 2016

76 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Acquisition de machinerie ».

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Innus de Pessamit (chef)

Date de signature: 19 janvier 2016

77 - Avenant à l'Entente de financement en rapport avec divers projets de développement économique et communautaire pour Nemaska

Objet :

Modifier l'Entente de financement en rapport avec divers projets de développement économique et communautaire pour Nemaska

Parties :

Gouvernement du Québec (ministre responsable des Affaires autochtones)
Nation crie de Nemaska (chef)
Gouvernement de la Nation crie (président)

Date de signature: 26 janvier 2016

- 78 - Avenant à l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones
- Objet :**
Modifier l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones conclue le 10 février 2012 entre le Secrétariat aux affaires autochtones et le Conseil Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam, concernant le projet de réfection de la « Station Dan Esso ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Station Dan Esso (promoteur)
- Date de signature:** 28 janvier 2016
-
- 79 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Acquisition de la Station Uapishka ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Innus de Pessamit (chef)
- Date de signature:** 28 janvier 2016
-
- 80 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet « Remplacement de génératrice ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (chef)
- Date de signature:** 28 janvier 2016
-
- 81 - Entente de financement Soutien à la consultation Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du FIA II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée)
Conseil de la Première Nation Eagle Village (Chef)
- Date de signature:** 29 janvier 2016
-
- 82 - Entente de financement Soutien à la consultation - Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du FIA II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)
Conseil des Mohawks de Kahnawake (chef)
- Date de signature:** 29 janvier 2016
-

- 83 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'ORGANISME par le SAA.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
DestiNations (président)
- Date de signature:** 8 février 2016
-
- 84 - Entente de financement de développement économique Jeunes Entrepreneurs dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Démarrage - O'Terra - Clinique de naturothérapie et de nutrition de Wendake ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
O'Terra - Clinique de naturothérapie et de nutrition de Wendake (propriétaire)
- Date de signature:** 8 février 2016
-
- 85 - Entente de financement au soutien du Réseau jeunesse de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'ORGANISME par le SAA pour lui permettre de réaliser les activités dans le cadre de la mise sur pied du Réseau jeunesse de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et des Sommets jeunesse des Premières Nations.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (chef)
- Date de signature:** 9 février 2016
-
- 86 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Acquisition d'équipements forestiers - Services forestiers de Manawan ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Services forestiers et territoriaux de Manawan (SFTM) inc. (président)
- Date de signature:** 19 février 2016
-
- 87 - Entente de financement de développement économique mobilisateur dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé « Plan d'affaires pour le 375e anniversaire de Montréal - Legs des Premières Nations et des Inuits ».
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)
Tourisme Autochtone Québec (directeur général)
- Date de signature:** 22 février 2016
-

88 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Le SAA s'engage à garantir auprès de la CDEM le prêt contracté par M. Marcel Vollant, faisant affaire sous le non de « Rénovation MV », jusqu'à concurrence de 50 000 \$ pour une durée maximale de 5 ans.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Corporation de développement économique montagnaise (CDEM) (directeur général)

Date de signature: 23 février 2016

89 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Le SAA s'engage à garantir auprès de la CDEM le prêt contracté par Mme Doreen Picard, faisant affaire sous le nom de Prospéra inc., jusqu'à concurrence de 13 311 \$ pour une durée maximale de 5 ans.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Corporation de développement économique montagnaise (CDEM) (directeur général)

Date de signature: 23 février 2016

90 - Entente de financement Soutien à la consultation - Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Gouvernement du Québec (secrétaire générale associée aux Affaires autochtones)

Conseil de la Première Nation Abitibiwinini (chef)

Date de signature: 8 mars 2016

91 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet « Aide au développement économique local (3 ans) »

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire générale associée)

Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag (chef)

Date de signature: 8 mars 2016

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

62. Détail de l'état d'avancement des travaux entre le SAA et le MSSS concernant un éventuel plan d'action sur les services de santé et les services sociaux pour les peuples autochtones. État d'avancement du comité tripartite et coûts engendrés par sa mise en place, ses activités, etc.

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) est responsable de la mise en œuvre du *Plan directeur de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador 2007-2017*.

Aucun comité tripartite ayant pour objectif de réaliser les actions prévues dans ce plan directeur n'a été mis en place, puisque ce mandat relève plutôt d'un comité de vigie formé d'experts en santé et services sociaux. Il n'existe pas de plan d'action gouvernemental sur les services de santé et services sociaux pour les peuples autochtones, mais plutôt des plans d'action ciblés abordant des thématiques tels que l'itinérance, la violence, la toxicomanie, les agressions sexuelles et autres.

Le SAA, assure, en collaboration avec la CSSSPNQL et les communautés autochtones, une veille en ce qui a trait aux services sociaux et de santé pour les Premières Nations. Actuellement, toutes les régions du Québec sont en mesure d'adapter leurs services de première ligne en matière sociale pour répondre aux besoins des populations autochtones qu'elles desservent.

Le SAA participe, entre autres, au comité de travail ayant comme mandat d'identifier des pistes de solution visant à résoudre la problématique de personnes devant quitter leur communauté afin de recevoir des traitements médicaux en milieu urbain. Ce comité regroupe l'ensemble des intervenants en matière de santé et de services sociaux et est présidé par la CSSSPNQL.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec voit notamment à mettre en œuvre les engagements conclus en ce qui a trait à la santé et aux services sociaux, entre autres, lors des deux forums socioéconomiques autochtones qui ont eu lieu à Mashteuiatsh et à Kuujuaq, respectivement en 2006 et 2007.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

63. Les détails financiers des actions du secrétariat afin de faciliter l'acceptation par les communautés autochtones du Plan Nord depuis 2010. (Construction de nouveaux bâtiments, publicité, embauche d'autochtones etc.).

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) n'a pas de budget spécifique réservé pour la démarche du Plan Nord ni pour assurer l'adhésion des communautés à celle-ci.

La mission du SAA est de coordonner l'action gouvernementale en milieu autochtone.

En conformité avec sa mission, le SAA assume, avec la Société du Plan Nord, la coordination du volet autochtone du Plan Nord.

Au besoin, le SAA collabore avec la Société du Plan Nord ainsi qu'avec les ministères et organismes qui ont des dossiers autochtones en lien avec le développement nordique.

Finalement, dans le cadre du Plan Nord, comme pour tous autres dossiers, le SAA assiste les communautés autochtones dans leurs démarches auprès des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

64. Les détails du coût des commissions scolaires autochtones en 2014-2015 et 2015-2016.

À l'instar de l'ensemble des commissions scolaires québécoises, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est responsable des liens directs avec les commissions scolaires crie et Kativik et de leur financement. En conséquence, il revient au MEES de répondre à cette question.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

65. Les détails du processus de reddition de compte pour toutes les sommes financières remises aux communautés Cris depuis 2012. Veuillez préciser cette information par somme versée aux communautés et inclure un sommaire de l'objectif visé par le versement de chaque somme.

En 2015-2016, un montant global de 113,90 M\$ a été remis aux Cris dans le cadre d'ententes conclues avec cette nation autochtone. Chacune des ententes citées ci-dessous a pour objectif de répondre aux engagements pris par le gouvernement du Québec envers les Cris du Québec :

Nom de l'entente	Versement
<i>Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Entente Paix des Braves)</i>	90,19 M\$
<i>Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris</i>	17,46 M\$
<i>Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James</i>	6,25 M\$
Total	113,90 M\$

- Reddition de comptes de la nation crie quant aux sommes versées :

- o La Société en commandite Eeyou Eenou, le « Réciendaire du financement », soumet au gouvernement du Québec un rapport annuel et des états financiers vérifiés, faisant état de ses activités et de l'utilisation du paiement annuel conformément aux dispositions de la *Paix des Braves* (chapitre 7 – Dispositions financières).
- o le Gouvernement de la nation crie (GNC) fournit au gouvernement du Québec, chaque année, des états financiers vérifiés et un rapport annuel concernant l'affectation des montants qui lui sont versés conformément aux dispositions de l'*Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris* (articles 4 et 5).
- o Le GNC fournit au gouvernement du Québec des états financiers annuels vérifiés concernant toutes les dépenses encourues en relation avec le financement versé en vertu de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James*, ainsi qu'un rapport annuel d'activités concernant ses opérations en relation avec ses responsabilités de gouvernance sur les terres de la catégorie II (selon le chapitre VI – Dispositions financières).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

66. Les détails des coûts de la police autochtone dans les différentes communautés depuis 2012

En matière de services policiers, le ministère de la Sécurité publique (MSP) s'acquitte de sa mission à l'égard des populations autochtones en vertu de la *Loi sur la police* et de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique*, et ce, par la ratification d'ententes tripartites entre les communautés autochtones, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

Le partage des coûts relatifs aux ententes sur la prestation des services policiers est réparti entre le gouvernement fédéral (52 %) et le gouvernement du Québec (48 %). Un partage de coûts similaire est appliqué à l'ensemble des provinces.

Le MSP est donc responsable de la négociation et de la mise en œuvre des ententes tripartites portant sur les services policiers autochtones situés au Québec. Cela inclut le volet financier de ces ententes. En conséquence, il revient au ministre de la Sécurité publique de répondre à cette question.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

67. Estimation des coûts qui seront engendrés par le gouvernement en 2015-2016 et prévus pour 2016-2017 dans la mise en oeuvre de la Loi concernant principalement la mise en oeuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake sanctionnée le 5 décembre 2014.
-

La mise en place du Bureau du travail de Kahnawake pourrait entraîner des coûts d'opération. Le cas échéant, la répartition de ces déboursés fera l'objet de discussions entre le gouvernement du Québec et le Conseil mohawk de Kahnawake.

La contribution financière du gouvernement du Québec pour l'opérationnalisation du régime mohawk en matière de travail demeure encore à déterminer.

2015-2016

Aucun coût

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

68. Concernant le congrès sur le racisme et la discrimination des Autochtones tenu en novembre 2013 :

- a) le plan d'action du gouvernement dans la lutte contre la discrimination des Autochtones;
- b) nombre d'ETC (équivalent temps complets) affectés à cette lutte;
- c) budget commandé par cette lutte pour 2015-2016 et prévu pour 2016-2017 pour cette lutte;
- d) la liste des actions déjà réalisées dans cette lutte.

-
- a) Les travaux d'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones ont débuté au printemps 2013. Le 11 juin 2015, des organisations autochtones, dont l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Femmes autochtones du Québec ainsi que le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) se sont réunis afin de discuter d'une alternative au Plan d'action étant donné qu'il serait difficile de rencontrer leurs attentes. Le SAA entend poursuivre les discussions avec les organisations autochtones à ce sujet.
 - b) En 2015-2016, environ l'équivalent de 0,2 ETC a été affecté à la lutte contre le racisme et la discrimination.
 - c) Le SAA ne disposait pas de budget alloué à cette lutte en 2015-2016 et n'a pas de somme prévue à cet effet en 2016-2017.
 - Toutefois, le SAA soutient des projets de rapprochement entre Autochtones et non-Autochtones dans le cadre de son programme Projets ponctuels autochtones (PPA).
 - Sans être directement lié à la question stricte du racisme et de la discrimination, le SAA disposera d'un budget de 100 000 \$ en 2016-2017 afin de mettre en œuvre une mesure du *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation*. Ce budget permettra au SAA de soutenir l'adaptation aux réalités autochtones ou le développement d'outils de prévention, d'intervention ou de soutien en matière d'intimidation.
 - d) Voici des exemples de projets soutenus dans le cadre du PPA :
 - Le Forum Nord-Côtier « Unies pour s'engager » dont l'objectif était de favoriser l'engagement politique et social des femmes de la Côte-Nord et le réseautage entre des femmes autochtones et non autochtones (5 000 \$).

- Le Salon du livre des Premières Nations, un événement grand public unique qui permet de faire découvrir la littérature autochtone ainsi que la vitalité culturelle des nations (6 000 \$).
- Le programme de sensibilisation rencontre Québécois-Autochtones « Sous le Shaputuan » de l'Institut Tshakapesh permet, depuis de nombreuses années, à des Innus d'aller à la rencontre d'élèves des écoles québécoises. Sous la tente, les élèves vivent différentes activités culturelles et culinaires en plus d'en apprendre davantage sur des sujets variés, dont les réalités historiques et politiques innues. En 2015-2016, le SAA a participé financièrement à la réalisation de quatre escales (deux sur la Côte-Nord, une à Montréal et une à Victoriaville) pour un montant de 12 500 \$.
- Le projet Harmonie Inter-Communauté 2015 permet de réaliser des activités jeunesse favorisant la rencontre entre des jeunes Québécois de Pointe-à-la-Croix et des jeunes Micmacs de Listuguj dans le but de réduire le racisme et la discrimination (40 000 \$). Le SAA s'est également engagé à financer l'organisation d'un symposium contre le racisme à Listuguj (5 000 \$).

Enfin, le SAA s'intéresse également à l'accessibilité et l'amélioration de l'offre de services aux Autochtones en milieu urbain. À cet effet, il a mis sur pied en collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Justice, des tables locales sur l'accessibilité des services. Le mandat principal de ces tables sera d'élaborer et de mettre en œuvre des ententes de collaboration et de complémentarité de services entre le réseau québécois et les partenaires régionaux, dont les centres d'amitié autochtones, de manière à adapter l'offre de services de ces réseaux et à s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux besoins des Autochtones dans les villes.

- Quatre tables locales sur l'accessibilité aux services pour les Autochtones dans les villes seront mises sur pied pour les villes de La Tuque / Trois-Rivières, Sept-Îles, Maniwaki et Val-d'Or.
 - Ces tables permettront de réunir à court terme les partenaires régionaux et locaux en vue d'améliorer et de faciliter les collaborations et la complémentarité des services. Dans l'immédiat, ces villes ont été désignées à risque, notamment en raison de la présence importante d'Autochtones sur leur territoire. Toutefois, à moyen terme, la démarche sera élargie à d'autres villes et régions du Québec.
- Ces tables locales sont coordonnées par une table centrale qui réunit le SAA, le Regroupement des centres d'amitié autochtones, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Justice.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

69. Concernant le rapport Vérité et Réconciliation publié par le gouvernement fédéral :

- a) les études d'impact du gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations de compétence provinciale;
- b) le plan d'action du gouvernement dans la mise en œuvre de ces recommandations en 2015-2016 et prévu pour 2016-2017;
- c) le nombre d'ETC affectés à la mise en œuvre des recommandations;
- d) les budgets commandés dans cette mise en œuvre et ces évaluations en 2015-2016 et prévus pour 2016-2017.

a) Le 15 décembre dernier, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (Commission) a publié son rapport final. Les 94 recommandations du rapport touchent des thématiques variées telles que la protection de l'enfance, la justice, la santé, l'éducation et la culture. Les recommandations comprennent notamment des mesures pour favoriser le bien-être des enfants, conserver le patrimoine linguistique et culturel et promouvoir l'équité juridique.

Il est également demandé, aux différents paliers de gouvernement, d'adopter et de mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, d'éliminer le fossé éducatif entre les Canadiens autochtones et non autochtones et d'égaliser le financement de l'éducation entre les enfants des Premières Nations résidant sur et hors communauté.

La Commission rappelle également l'importance de sensibiliser les Canadiens à l'histoire des pensionnats et son impact sur les Autochtones. Ainsi, elle recommande que soient mis en place des programmes pédagogiques adaptés sur les pensionnats indiens, les traités et les contributions historiques et contemporaines des Premières Nations; que les avocats, les intervenants et les fonctionnaires soient sensibilisés à la réalité autochtone et que le financement public des médias et des musées soit bonifié.

Des 94 recommandations, un peu plus d'une trentaine s'adressent entre autres aux provinces et aux territoires.

Aucune étude d'impact n'a été prévue en ce qui a trait à la mise en œuvre des recommandations de compétence provinciale.

b) En juin dernier, lors de l'événement de clôture de la Commission, à Ottawa, le ministre Kelley a énoncé deux actes de réconciliation. Ces engagements ont été réitérés le 15 décembre dernier, à la sortie du rapport final, soit :

- l'instauration d'un Mois des Autochtones;
 - o Ce projet avait d'abord fait l'objet d'une demande de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) dans le cadre des travaux préparatoires pour l'élaboration d'un Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones.

- Un projet de loi proclamant le Mois de l'histoire des Autochtones avait été déposé au printemps 2013. Le mois de juin avait alors été sélectionné, mais l'APNQL n'était pas convaincue que le mois de juin était approprié, puisqu'un des objectifs visés est de rejoindre la clientèle scolaire. L'APNQL n'était toutefois pas en mesure de choisir un autre mois et le projet de loi est mort au feuilleton lors du déclenchement des élections, au printemps 2014.
- Le projet de loi instaurant le Mois de l'histoire des Autochtones pourrait rapidement être réajusté selon la volonté des organisations autochtones et redéposé à l'Assemblée nationale.
- l'exploration, avec son homologue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), de la possibilité de modifier le curriculum scolaire québécois afin d'ajouter des éléments qui toucheraient non seulement les pensionnats indiens, mais plus largement des aspects de la présence autochtone contemporaine au Québec.
 - Des discussions sont en cours entre le Secrétariat aux affaires (SAA) autochtones et le MÉES à ce sujet.

Le SAA a également fait parvenir, à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux (M/O) concernés, un tableau regroupant les recommandations de la Commission s'adressant aux provinces en vue de répertorier ce que les M/O font déjà en lien avec ces recommandations, ou encore les actions qu'ils pourraient mettre en place. Le SAA travaille actuellement à la compilation de ces données.

- c) Environ l'équivalent de 0,2 ETC est affecté à la mise en œuvre des recommandations de la Commission.
- d) Outre le salaire de la professionnelle impliquée au dossier, aucun budget n'a été alloué à la mise en œuvre des recommandations en 2015-2016 et aucun budget spécifique n'a été prévu pour 2016-2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

70. Les coûts et le nombre d'ETC (équivalents temps complets) qui travaillent à la résolution des différends entre les diverses communautés de chasseurs et le gouvernement du Québec concernant les droits de chasse sur la réserve faunique des Laurentides. Ventilation des coûts des partis privés qui œuvrent pour le gouvernement dans ce dossier, le cas échéant.

Il n'y a aucune partie privée qui a œuvré dans ce dossier, pour 2015-2016.

2015-2016

2 employés du Secrétariat aux affaires autochtones (10 % + 5 %) : 8 819 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

71. Concernant l'investissement de 6,1 M\$ annoncé le 4 novembre 2015 sur les mesures en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes autochtones, veuillez fournir les informations suivantes :
- l'enveloppe totale fournie par le SAA sur ce montant;
 - la liste des programmes à partir desquels ces sommes ont été déposées avec le montant pour lequel chacun est responsable;
 - les projets auxquels cette enveloppe est assignée;
 - l'échéance fixée pour chaque projet;
 - l'état d'avancement des travaux pour chaque projet.

Projets	Montants engagés	Programme	Échéance
Renforcement des capacités du CAAVD*	69 798 \$	Projets ponctuels Autochtones (PPA)	Mars 2017
Refuge de jour « Chez Willie, l'autre porte »	299 862 \$	PPA	Mars 2017
Logements sociaux Kijaté	150 000 \$	PPA	Juillet 2017
Lieu de ressourcement Kinawit	631 002 \$	Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II)	Mars 2018
TOTAL	1 150 662 \$		

*Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

État d'avancement des projets :

Renforcement des capacités d'accueil du CAAVD

Deux intervenants psychosociaux ont joint l'équipe du CAAVD. Un poste de coordonnateur des services d'accès à la justice a également été créé et financé par le SAA. Le CAAVD a aussi engagé une ressource en conseil clinique post-crise qui veille à l'arrimage entre les différents services disponibles et offre un support clinique aux intervenants.

Refuge de jour « Chez Willie, l'autre porte »

Le CAAVD a procédé à l'embauche de quatre accueillants et deux intervenants psychosociaux qui offrent du soutien aux femmes et aux hommes en situation d'itinérance, de toxicomanie, d'exclusion et de grande vulnérabilité.

Logements sociaux « Kijaté »

Le CAAVD travaille activement à remplir les conditions d'engagement fixées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ainsi qu'à la réalisation des plans et devis. La mise en chantier des 24 unités de logements sociaux devrait se faire avant l'hiver prochain, idéalement au mois d'août 2016, et les premiers logements devraient être disponibles dès l'été 2017.

Lieu de ressourcement autochtone « Kinawit »

Le chantier de rénovation a débuté et devrait se terminer à la fin du mois de juin 2016. Le site sera accessible dès la fin des travaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

72. Concernant le rapport du Protecteur du citoyen sur les conditions de détention du Nunavik publié le 18 février 2016, veuillez fournir les budgets et les ETC prévus pour 2016-2017 pour mettre en œuvre les recommandations. Veuillez également fournir le plan d'action et l'échéancier du gouvernement en cette matière.

Les affaires autochtones sont une responsabilité partagée entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a un rôle de coordination de l'action gouvernementale. La mise en œuvre de la majeure partie des recommandations du rapport du Protecteur du citoyen relève du ministère de la Sécurité publique (MSP) et du ministère de la Justice. D'ailleurs ces deux ministères, conformément à l'une des recommandations du Protecteur du citoyen, collaborent actuellement à la rédaction d'un plan de travail qu'ils prévoient déposer pour le 31 mai 2016.

Afin de mettre en œuvre à très court terme les recommandations qui concernent plus particulièrement les conditions de détention, le MSP a mis sur pied un comité de liaison opérationnel avec le Corps de police régional Kativik et l'Administration régionale Kativik.

Le gouvernement du Québec a mis sur pied divers comités et projets, auxquels participe le SAA, qui abordent les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité. En voici quelques exemples :

- Projet sur l'utilisation de la visioconférence pour les auditions d'urgence au Nord-du-Québec;
- Forum sociojudiciaire autochtone qui permet aux différents intervenants et aux communautés de faire part de leurs besoins afin d'améliorer notamment le fonctionnement de la justice;
- Projet *Saqijjuq* visant à favoriser la diminution de la consommation abusive d'alcool ou de drogues et, conséquemment, de réduire les multiples dommages physiques et psychologiques qui en découlent ainsi que la surjudiciarisation et le nombre de *Nunavimmiut* détenus;
- Comité d'experts *Ungaluk* doté d'un fonds servant à créer des programmes pour la prévention du crime et la promotion de la santé et de la sécurité dans les communautés du Nunavik.

Le SAA suit de près l'évolution de ce dossier tout en respectant la mission des ministères concernés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

73. Veuillez dresser la liste de tous les investissements et subventions gouvernementaux faits pour les projets concernant des marinas autochtones pour 2015-2016 et prévus pour 2016-2017. Veuillez ventiler ces montants par programme, fonds ou source de financement.

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) n'a posé aucune action particulière envers des marinas autochtones en 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

Réponses aux demandes de renseignements particuliers

74. Concernant le plan d'action *Ensemble contre l'intimidation*, veuillez établir pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017 les budgets spécifiques qui seront attribués à la lutte à l'intimidation dans les communautés autochtones. Veuillez également dresser la liste des actions posées durant l'année financière 2015-2016 ainsi que le volet du plan auquel celles-ci étaient rattachées.

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a collaboré aux travaux d'élaboration du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, *Ensemble contre l'intimidation*.

Une journée de réflexion sur la lutte contre l'intimidation s'est tenue le 24 avril 2015 sous la coprésidence de M. Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, et de M^{me} Francine Charbonneau, ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation. Cette journée a permis à des représentants de quinze organisations autochtones d'échanger sur le phénomène de l'intimidation. Le SAA a participé activement à l'organisation et une synthèse de cette journée est disponible sur le site Web du ministère de la Famille (MFA) à l'adresse : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Synthese-int-autochtone FR.pdf>

Le Plan d'action comprend des mesures qui s'adressent tout autant aux Autochtones qu'à la population en général. Le SAA est quant à lui responsable de deux mesures spécifiques :

Orientation 2 : Une population sensibilisée et engagée

2.1.4 L'enrichissement du site Web du SAA et la bonification des outils de communication existants afin d'informer les Premières Nations et les Inuits sur les initiatives gouvernementales et autochtones visant à prévenir et à contrer l'intimidation.

- Cette mesure sera autofinancée par le SAA; aucun budget spécifique n'a été identifié à sa mise en œuvre.
- Le SAA souhaite travailler le contenu à ajouter au site Web au cours de l'été et prévoit une mise en ligne à l'automne 2016.

Orientation 4 : Des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés

4.8 Soutenir des initiatives visant l'adaptation aux réalités autochtones et le développement d'outils de prévention, d'intervention ou de soutien en matière d'intimidation.

- Cette mesure sera financée à même les crédits budgétaires alloués au MFA par le biais d'une entente à conclure entre ce ministère et le SAA. Un budget de 100 000 \$ sera mis à la disposition du SAA en 2016-2017 et un budget de 150 000 \$ en 2017-2018.
- Le SAA travaille actuellement à l'élaboration d'un appel de projets en collaboration avec le MFA, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'objectif est de diffuser cet appel de projets en septembre 2016 afin de s'assurer d'obtenir un impact maximal au sein des écoles des communautés autochtones du Québec.